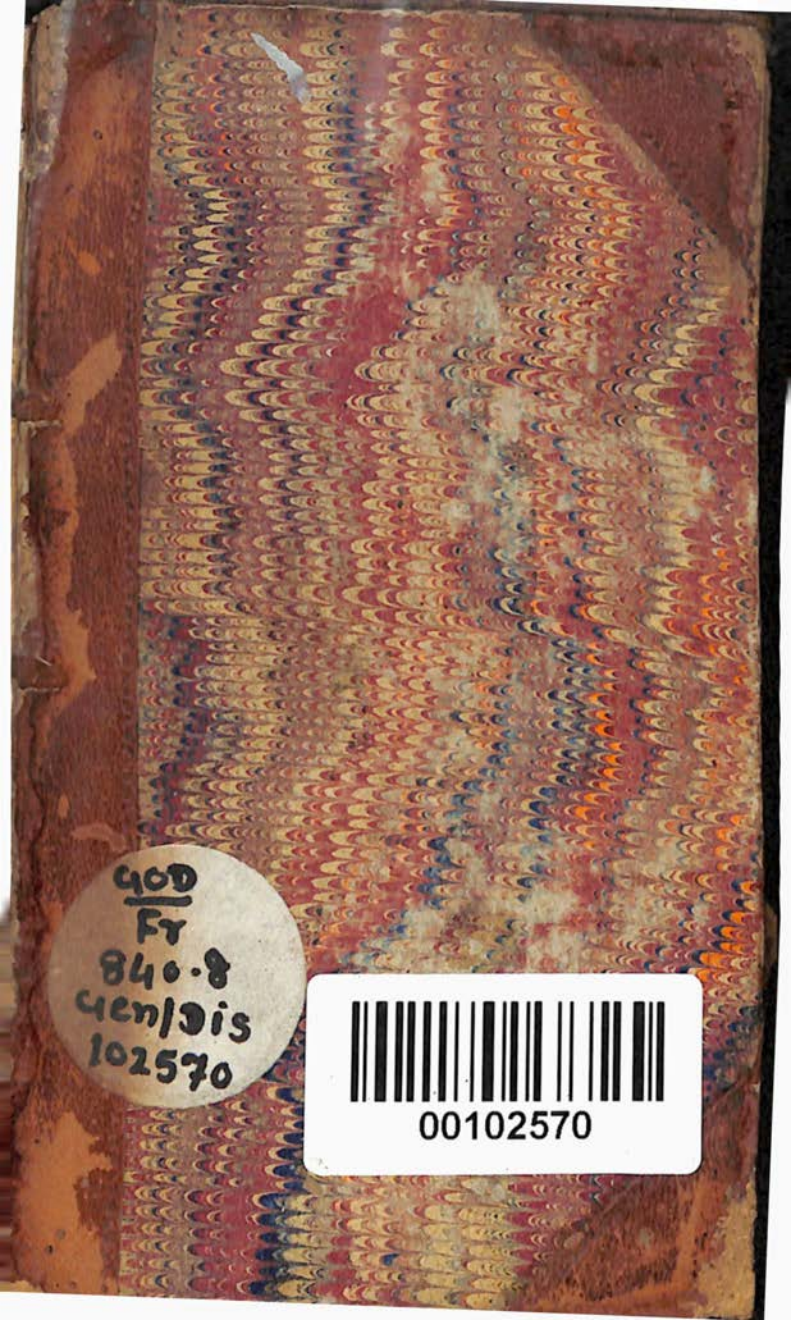

GOD
Fr
840.8
Gen/Dis
102570

00102570

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015

DISCOURS MORAUX

SUR DIVERS SUJETS,

Et particulièrement sur l'Éducation;

10259

PAR MADAME DE GENLIS.

TROISIÈME ÉDITION, revue, corrigée et augmentée d'un nouveau Discours intitulé : PROJET D'UNE ÉCOLE RURALE.

103579

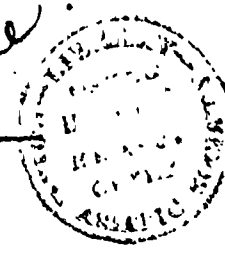

DE L'IMPRIMERIE DE CELLOT.

A PARIS,

Chez MARADAN, Libraire, rue des Grands-Augustins, n°. 9.

1804.

God
Fr 840.8
Gen Dis.
102570

00102570

PRÉFACE

SUR L'ÉDITION DE BERLIN,

ANNÉE 1797 (*)

J'ai donné au public tous ces Discours en 1790, voilà jusqu'à l'époque où j'ai fait imprimer *les Chevaliers du Cygne*, tout ce que j'ai écrit sur la révolution; par conséquent il se trouve entre ces deux ouvrages un intervalle de cinq ans, et cependant les principes, les opinions, les sentimens exprimés dans

(*) Toutes les notes de cet ouvrage qui sont indiquées par des chiffres, sont celles de l'édition de 1790; celles qui sont marquées par des astériques sont toutes les notes ajoutées à l'édition de Berlin en 1797. Il n'y a dans tout l'ouvrage de note nouvelle que celle-ci.

ces ouvrages donnés à des époques si différentes, sont absolument les mêmes. La supériorité de l'esprit et le génie ne préservent les écrivains, ni des contradictions les plus absurdes, ni des lâchetés les plus méprisables, car pour être toujours conséquent et d'accord avec soi-même, il faut joindre à un grand désintéressement, beaucoup d'impartialité, de droiture et de courage, et ces qualités sont infiniment plus rares que les talens.

Je crois que ces Discours contiennent quelques idées neuves et utiles. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on leur a fait l'honneur d'en prendre des phrases, et même des *demi-pages entières* (à la vérité sans les citer) qu'on a insérées longtemps après leur publication, dans

plusieurs discours prononcés depuis mon expatriation, et dont je pourrois nommer les auteurs. Comme ces Discours, indépendamment des notes que je viens d'ajouter, ne formoient pas trois cents pages, et que je ne les ai donnés que successivement, ils ne furent pas d'abord recueillis, et se vendoient séparément. Cependant j'ai vu avec surprise, en les faisant venir de Paris, qu'on en avoit fait une nouvelle édition, chose dont les libraires n'avoient pas le droit, car ces Discours m'appartiennent (*).

(*) Ceci m'engage à faire une réflexion assez singulière. Les législateurs français, par oubli ou par respect pour la propriété la plus incontestable, n'ont point décrété la confiscation des ouvrages des émigrés. Nulle loi n'a été faite à cet égard, et ce qui prouve qu'on n'a

même pas eu l'intention de sous-entendre cette confiscation dans les lois générales, c'est qu'on n'a jamais vendu ces ouvrages au profit de la nation, et que le gouvernement n'a jamais fait des recherches sur ce point. Ainsi donc la somme entière produite par la vente des ouvrages qui appartenoient à leurs auteurs émigrés, et que les libraires ont touchée depuis l'expatriation des auteurs, n'ayant point été réclamée par le gouvernement, devroit être restituée aux fugitifs.

I.

DISCOURS

SUR

L'ÉDUCATION DU DAUPHIN.

DISCOURS

Dans lequel on tâche de prouver qu'une nation libre a le droit de surveiller l'éducation du prince qui doit la gouverner ; qu'elle en doit connoître tous les détails ; que les moyens de lui donner journellement cette connoissance, sont simples et d'une facile exécution ; et que, sans cette condition équitable et nécessaire, toute législation contraire au despotisme sera privée de la seule base qui puisse la rendre inébranlable.

AVANT de développer une idée absolument neuve, et qui par conséquent pourroit, au premier coup d'œil, paroître extraordinaire, et même impraticable dans son application, on doit prévenir d'abord qu'on ne proposera rien qui n'ait été fait, et dont on ne puisse produire toutes les preuves ; ainsi, les objections fondées sur la pré-

tendue difficulté que l'on croiroit apercevoir dans l'exécution du projet, seront nulles. L'expérience et des faits positifs, rigoureusement prouvés, sont au-dessus de tous les raisonnemens (*).

Maintenant on va commencer par établir en peu de mots les principes qui forment la base de ce discours, ensuite on entrera dans le détail du projet qui donneroit à la nation le plus beau, le plus juste de tous les droits, en la rendant *témoin, guide et juge* de l'éducation du prince, né pour faire sa félicité ou son malheur, suivant les préceptes, les impressions, et les conseils qu'il recevra dans son enfance et dans sa première jeunesse.

Les divers auteurs qui ont écrit sur

(*) En effet, j'avois exécuté moi-même dans l'éducation de mes élèves, ce que je propose ici, et c'est ce que je prouvai quelques mois après, en faisant imprimer mon *Journal d'Éducation*, ou *Leçons d'une Gouvernante à ses Élèves.*

l'éducation, en nous offrant des systêmes différens, s'accordent tous sur un seul point, admettent tous une condition nécessaire, l'entier dévouement de l'instituteur. Il est des vérités si frappantes, que les esprits et les caractères les plus opposés se réunissent sans effort pour les reconnoître. En effet, lorsqu'on s'est chargé de l'emploi de développer et de perfectionner les facultés morales d'un être capable d'acquérir, s'il est bien dirigé, une si prodigieuse étendue de connoissances; lorsqu'on entreprend de former pour la vertu un cœur susceptible d'éprouver les passions les plus dangereuses; lorsqu'on doit soumettre un esprit né pour l'indépendance, ployer, s'asservir un caractère que l'on veut réformer, sans détruire son élévation et son énergie; qu'éternellement placé parmi des écueils, on doit craindre toujours de faire trop ou de ne pas faire assez; d'arracher le germe d'une

vertu, en voulant déraciner un vice; ou de gâter par l'excès même une qualité supérieure, en l'exaltant imprudemment; qu'il faut sans cesse observer, méditer, réfléchir, étudier la nature, savoir à propos la suivre, la seconder, ou la combattre et la vaincre; lorsqu'on est obligé surtout de commander par l'exemple, d'obtenir par le sentiment, des sacrifices pénibles et continuellement répétés, et qu'enfin (ce qui sans doute ne paroîtra pas le moins difficile) il faut gouverner *despotiquement* et faire chérir son empire : peut-on remplir une telle tâche, de tels devoirs, en s'occupant d'une autre affaire, d'une autre idée?..... Quelle pensée étrangère pourroit s'allier à cette réflexion terrible, que dans l'éducation la plus heureusement commencée, un relâchement de vigilance et d'activité, quelques instans de négligence ont ravi souvent, à l'instituteur le plus habile, le fruit pré-

cieux de plusieurs années de travaux !

Toute éducation exige ces soins constans, ces sacrifices absolus de toute autre occupation. Quels seront donc les devoirs du Gouverneur d'un Prince fait pour régner ?.... Chargé du plus grand de tous les intérêts, en acceptant un tel emploi, il doit s'y consacrer sans réserve. Ce n'est pas assez pour lui de renoncer à la dissipation, aux plaisirs, aux affaires, de ne conserver qu'une seule ambition, celle de former un bon roi, il faut encore qu'il se prive de toutes les douceurs de la société ; qu'il rompe l'intimité des liaisons les plus chères. Arraché à sa famille, à ses amis, il n'y a plus pour lui que deux objets, la patrie et son élève. Il leur doit tous les momens de sa vie, toutes ses pensées ; et ce n'est certainement qu'à ce prix qu'il peut obtenir un succès éclatant et réel. Je sais qu'on n'a jamais vu d'exemple d'un dévouement semblable, aussi n'a-t-on jamais vu un

fils de roi parfaitement bien élevé. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu, dans tous les temps, des hommes capables d'occuper dignement cette importante place; mais c'est que cette place, telle qu'elle a été jusqu'ici, ne pouvoit convenir à de tels hommes, et qu'il est impossible qu'un gouverneur véritablement vertueux et pénétré de ses devoirs, s'y puisse maintenir. Le modèle de tous les instituteurs, celui qu'on ne surpassera jamais, qu'on n'a point égalé, Fénélon lui-même, ne recueillit pour tout fruit de ses talens, de ses travaux, de sa vertu sublime, que la haine des courtisans, et la disgrâce de son souverain.

Sans le motif particulier d'un attachement sans bornes, ou l'amour passionné de la gloire, le gouverneur d'un prince ne remplira jamais des devoirs si austères et si rigoureux. L'amitié véritable est sans doute une passion, et par conséquent un sentiment exclusif;

l'usage fait dire, *j'ai des amis*; mais le cœur prononce, *je n'ai qu'un ami.* Toute passion, quelque noble, quelque pure qu'elle puisse être, entraîne toujours un certain degré d'aveuglement; ainsi, en supposant qu'un roi eût un ami intime, et qu'il lui confiât l'éducation de son fils, ce choix pourroit bien encore n'être pas celui de la prudence et de la raison; et en admettant que cet ami du souverain eût en partage des vertus éminentes et des talens supérieurs, on conviendra, du moins, qu'une telle réunion sera dans tous les temps excessivement rare.

Il n'y a donc, en général, qu'un seul mobile pour l'instituteur, l'amour de la gloire: mais si son élève n'a reçu de la nature qu'un esprit ordinaire et une âme commune, n'a-t-on pas à craindre le découragement du gouverneur? L'espoir des grands succès peut seul exciter les grands efforts. Cependant l'enfant le plus médiocre, s'il n'a point de vices

d'organisation, et si son cœur n'est pas mauvais, peut, avec une éducation parfaite, acquérir des principes et des vertus solides, des idées justes, une instruction étendue; et s'il est né pour régner, devenir, par conséquent, un très-grand prince, un excellent roi. Mais supposons encore que l'instituteur ait assez d'expérience, et connoisse assez les enfans pour savoir quel étonnant parti une infatigable activité et des soins sans relâche peuvent tirer du plus médiocre; et que, frappé de ces réflexions, il se dévoue sans réserve à ses devoirs, alors, comme je l'ai dit, ne vivant plus que pour son élève, lui consacrant et ses talens et ses veilles, et toutes les heures de ses journées, il rompra sans retour avec le monde, avec la société : qu'en résultera-t-il? Sans doute il sera chéri et révéré par son élève; car le charme le plus intéressant de l'enfance et de la première jeunesse, est cet instinct délicat et sûr

qui, sans le secours de la réflexion, donne à cet âge heureux un sentiment d'équité si prompt et si extraordinaire dans ses jugemens et dans le choix de ses affections. Interrogez un enfant sur les gens qui l'entourent, et s'il vous dit ce qu'il pense, vous pouvez mesurer votre estime sur celle qu'il accorde; vous ne vous tromperez point. Un gouverneur actif, vigilant, rempli de zèle, s'il joint à ces qualités, de la douceur, de la sensibilité, gagnera certainement le cœur de son élève; il obtiendra l'estime de ceux qui seront sous ses ordres; mais quelle que puisse être la justice et même la générosité de ses procédés à leur égard, il est impossible qu'il en soit aimé. C'est le gouverneur qui recueille toute la gloire de l'éducation, parce que c'est lui qui dirige, qui conduit tout; quel autre pourroit donc attacher au succès un intérêt égal au sien? On suit, avec ardeur, le plan qu'on a tracé soi-même; mais on n'a le droit

d'exiger de ceux qui nous secondent que de l'exactitude, et non ce zèle actif et dévorant que l'inventeur et le chef peut seul éprouver. Ce n'est que dans l'heureux loisir d'une vie libre et tranquille, qu'on acquiert des amis : c'est par la communication des pensées et des sentimens, que les cœurs s'apprécient, se rapprochent et s'attachent. Les grands procédés, les actions d'éclat, n'inspirent que de la reconnoissance ; les secrets importans ne prouvent que de l'estime : il faut à l'amitié moins de faste et plus de jouissances. Elle est, dans tous les temps, le charme de la vie, elle a le droit d'en occuper tous les momens ; on la fortifie par l'habitude, on ne la nourrit que par des soins, et surtout en s'oubliant avec elle dans ces longs entretiens qu'elle sait rendre si doux. Un homme consacré à un emploi qui ne lui laisse jamais un seul instant de liberté, n'a plus la possibilité de cultiver ses anciens amis, et peut

encore moins s'en attacher de nouveaux. Un gouverneur tel que je le suppose, ne sauroit devenir l'ami des instituteurs qui seront sous ses ordres, parce qu'entièrement dévoué à son élève, il ne peut vivre en société avec eux, parce qu'il exige une exactitude, une ponctualité, une subordination qui blesseroient l'amitié. Il n'y a rien de moins aimable qu'un homme dont l'autorité sans cesse en action, se fait sentir dans tous les momens du jour; qui n'est occupé que d'une seule idée, d'un seul objet; qui voudroit que tout ce qui l'entoure en fût possédé comme lui; qui ne dit une chose nouvelle que pour donner un nouvel ordre; qui ne questionne que pour savoir si ce qu'il a prescrit a été littéralement exécuté, qui ne paroît que pour surveiller, qui ne parle que pour commander, et qui ne profite de quelques instans de loisir que pour s'enfermer dans son cabinet. Toutes les formes et tous les égards de la politesse

la plus recherchée, ne sauroient embellir un tel personnage, et c'est cependant ce que doit être l'instituteur que nous supposons parfait. Quelque mérite, quelque esprit de justice que puissent avoir ceux qui seront sous ses ordres, ils ne pourront s'empêcher de le trouver *austère*, *impérieux*; ils l'accuseront même de pousser la vigilance jusqu'à un *excès puéril*. Ils n'ont pas dû réfléchir, comme lui, à l'extrême importance des petites choses dans tout ce qui est relatif à l'éducation. Ils se plaindront de son *insociabilité*, ils l'attribueront à une hauteur *dédaigneuse*; ils rendront justice au fond de sa conduite, mais les éloges de la seule estime, toujours froids et laconiques, sont à peine écoutés, tandis que le mécontentement et l'humeur fournissent des traits et des détails qui piquent la curiosité, fixent l'attention, et laissent les impressions profondes. Ainsi les murmures de ceux qui l'en-

tourent donneront à ce gouverneur la réputation d'un homme *dur, opiniâtre, sauvage et rempli d'orgueil.* Qui le défendra?.... Ses amis ?... il s'est éloigné d'eux; sa famille ?.... on ne la croira pas. Quand un homme en place n'a pas une maison ouverte, du moins à de certaines heures; quand il ne se mêle d'aucune affaire étrangère à son emploi, non-seulement il n'a ni défenseurs ni partisans, mais tout le monde est contre lui: on le hait, on le déchire, on le calomnie, on lui fait des crimes des choses même qu'on devroit le plus admirer dans sa conduite. Croit-on qu'un tel gouverneur pût se maintenir à la cour?.. Un gouverneur sans faste et sans *représentation!*.... un gouverneur qui auroit la *pédanterie* de consacrer ses veilles à l'étude, au lieu de se livrer le soir à la société, quand le jeune prince seroit retiré!... un gouverneur qui auroit la *prétention* d'instruire lui-même son élève, et *assez peu de dignité*

pour lui donner des leçons *comme un simple maître* (*) ! Quel homme bizarre et déplacé au milieu d'une cour !... Je ne lui vois qu'un seul appui, mais qui seroit plus honorable qu'utile dans une semblable position. Une voix puissante et souveraine, puisqu'elle détermine et fixe l'opinion publique, la voix du peuple seroit pour lui. Les jugemens de la cour et de ce qu'on appelle *le grand monde*, ne seront jamais portés au-delà des barrières du Louvre et de la capitale, ils ne font du bruit que dans un cercle étroit, dans une seule classe, qui même ne les respecte que pendant un espace de temps très-

(*) J'ai peint ici avec vérité, mais avec adoucissement, tout ce que j'ai éprouvé moi-même. J'étois heureuse par les enfans auxquels je me consacrois sans réserve, mais ce dévouement même excitoit des inimitiés inférieures ; les gens du monde le critiquoient, mes amis même le trouvoient *exagéré*, et ils s'éloignoient de moi !....

limité, parce qu'ils ne sont dictés que par de frivoles intérêts et de petites passions. Ce gouverneur jouiroit, sans doute, de l'estime publique, qui sera toujours la récompense du mérite; mais comme le public ne pourra connoître les détails qui rendent sa conduite véritablement digne de toute la reconnoissance des bons citoyens, il n'aura pas pour lui cette estime motivée, profonde et réfléchie, dont l'éclat et l'autorité pourroient seuls le maintenir dans sa place. Si cet instituteur n'est pas renvoyé, comment résistera-t-il à tant de dégoûts, de contrariétés intérieures, et comment achèvera-t-il une entreprise qui impose des sacrifices si pénibles, et qui assujettit à un genre de vie si austère? Si son élève n'a qu'une âme commune, quel attrait, quelle espérance pourra le décider à des travaux obscurs, si rigoureux et mêlés de tant d'amertume? La gloire de former un bon roi (car nous avons admis qu'un

enfant très-ordinaire peut, avec une éducation parfaite, devenir un excellent prince)? Mais il est possible que ce prince ne monte jamais sur le trône, ou qu'il y parvienne avant que son éducation soit finie. Dans le premier cas, la patrie ne connoîtra jamais le prix des soins de l'instituteur; dans le second, l'instituteur perdra vraisemblablement, en quelques mois, le fruit de plusieurs années de travaux. Quelles pensées décourageantes! Mais, pour achever d'épuiser les suppositions, finissons par celle qui paroît la plus heureuse: donnons pour élève, à notre instituteur, un prince doué d'une âme élevée, d'un esprit supérieur, d'un courage intrépide, d'un génie extraordinaire: n'est-il pas à craindre que le gouverneur, ébloui du parti brillant, imposant, mais pernicieux, qu'on peut tirer d'un tel élève, n'en fasse un conquérant, un despote..... surtout dans le moment où l'on vient de former une

constitution nouvelle ; dans un moment où, en remontant à une époque si peu éloignée, on voit les rois revêtus d'une puissance illimitée? Le gouverneur ne donnera-t-il pas à son élève le désir de se ressaisir de cette autorité, sous le prétexte si vain, mais toujours séduisant aux yeux de l'ambition, qu'entre des mains habiles et généreuses, le peuple en seroit plus heureux? Que dis-je ? il ne suffit pas que l'instituteur se fasse un scrupule d'inspirer cette idée, il faut qu'il la combatte, qu'il en triomphe, qu'il la déracine. Qui nous assurera qu'il le veuille en effet, et qu'il y travaille sans relâche?... Quoi ! tandis que la nation jouit avec sécurité de la liberté qu'elle doit surtout à la bonté paternelle et à la grandeur d'âme du roi ; tandis qu'elle bénit son vertueux monarque et les sages législateurs qui l'ont rétabli dans ses droits, l'ambition ou la négligence d'un seul homme peuvent détruire son bon-

heur, et sinon la replonger dans l'esclavage, du moins la mettre dans la cruelle nécessité d'opposer une ferme résistance aux volontés injustes d'un souverain absolu (*) ! Et pour préparer de tels événemens, cet instituteur, cet homme n'a besoin ni de se former un parti, ni de corrompre des soldats, ni de tous ces moyens éclatans qu'on ne sauroit employer sans éveiller les soupçons, sans inspirer la défiance : il n'a besoin que de séduire un enfant, ou seulement de flatter ses inclinations naissantes; et, dans ce danger pressant, infaillible, on s'obstineroit à vivre sous

(*) Dès ce temps, les écrivains *patriotes* affectoient de prendre un ton bien différent en parlant du roi. Pour moi, ne voyant dans la révolution que ce qu'elle sembloit offrir, je respectois sincèrement le roi, que la nation avoit juré de maintenir sur le trône, et je joignois au respect dû à son rang, une admiration véritable.

vieille routine aussi méprisable qu'elle est vicieuse !

Dans une situation à peu près semblable à la nôtre, la Suède, en 1746, crut, avec raison, qu'elle ne pouvoit affermir sa liberté qu'en s'occupant des moyens de donner au prince royal et aux autres princes héréditaires une excellente éducation. L'idée étoit juste, mais les moyens furent mal choisis. Les états s'arrogèrent le droit de nommer les instituteurs, et tracèrent eux-mêmes le plan d'éducation ; c'étoit, sans nécessité, usurper des droits sacrés, et avilir à la fois la majesté royale et la dignité paternelle. Que doit penser un jeune prince qui sait que les représentans de la nation ont solennellement dépouillé son père d'une autorité légitime et si sainte, que le tyran le plus impérieux n'oseroit la ravir publiquement au dernier de ses sujets ? Si ce jeune prince n'est pas profondément révolté d'une telle injustice, il faut

plaindre d'avance les peuples qui seront gouvernés par lui. S'il n'a pas la plus tendre vénération pour les auteurs de ses jours, si l'on altère, dans leur source, ces sentimens si naturels, il n'aura jamais les vertus douces et paisibles qui forment les bons rois. Le premier devoir de tout instituteur est de travailler sans cesse à fortifier, dans le cœur de son élève, l'amour qu'il doit à ses parens; mais ce soin (sans être plus sacré) n'est-il pas plus nécessaire encore dans l'instituteur d'un prince fait pour régner? Si ce prince, loin d'être pénétré des plus tendres sentimens de la nature, méprise son père (et comment ne le mépriseroit-il pas, s'il croit qu'il a été justement dépouillé du droit d'élever ses enfans?); si ce prince enfin joint à de telles idées de l'audace et de l'ambition..... (*). Ouvrez l'histoire,

(*) Qu'on me permette de répéter ici qu'il y avoit alors beaucoup de courage à s'élever

vous la trouverez remplie des horribles résultats de ce premier germe de corruption.

C'est donc en vain que les états de Suède ont prétendu se justifier, en disant : « Pourquoi les états ont-ils prescrit des bornes aux droits de la nature ? et pourquoi se sont-ils attribué le soin principal de l'éducation ? 1°. Parce que tous les rois, abandonnés à leurs propres inclinations, cherchent à étendre les limites de leur pouvoir ; que c'est en

---

avec autant de force contre une idée généralement adoptée par l'Assemblée nationale, mais jamais aucune espèce de considération n'a pu m'empêcher d'écrire sans ménagement et sans détour ce qui m'a paru moral et utile, et c'est ainsi que dans tous les temps j'ai déplu à toutes les personnes attachées à des *sectes* ou à des partis. C'est le sort inévitable des écrivains dont rien ne peut corrompre la droiture, et qui joignent au courage une parfaite impartialité.

» cela même qu'ils font consister la
» grandeur et la majesté royale, et
» que par conséquent leur intérêt est
» toujours opposé à celui de la nation.
» 2°. Parce que l'amour que la na-
» ture inspire aux pères et aux mères
» pour leurs enfans, les engage à leur
» procurer tout ce qu'ils envisagent
» comme un bonheur, et tout ce qu'ils
» recherchent eux-mêmes. Par cette
» raison, une éducation qui dépen-
» droit de leur approbation, seroit tou-
» jours contraire au but que la nation
» s'est proposé en se donnant un chef
» soumis aux lois, et non pas régnant
» selon son bon plaisir, ou selon le
» génie d'une cour corrompue par la
» flatterie (1) ».

On voit à quel point cette prétendue

(1) Voyez l'ouvrage intitulé : *Actes de ce qui s'est passé de plus remarquable à la Diète de Suède, des années* 1755 *et* 1756, *tirés des registres de cette Diète et traduits du suédois.*

justification est injurieuse pour le monarque qu'on y traite avec si peu de ménagement. Au reste, on doit convenir qu'en général le plan d'éducation donné par les états étoit bon en lui-même, et je ne crois pas inutile d'en citer ici les articles qui m'ont paru les plus intéressans.

« Un roi d'un peuple libre ne s'est » jamais avili en se mettant au niveau » de ses sujets, et en évitant de les » éloigner, pour ainsi dire, de sa per- » sonne par des représentations vaines » et journalières C'est une crainte mal » fondée de croire qu'un jeune prince » ne pourroit jamais figurer avec di- » gnité en qualité de roi, s'il n'y étoit » élevé de bonne heure.

» Il faut que les princes soient en- » tretenus médiocrement en habits et » en nourriture, afin que leur propre » économie serve d'exemple aux sujets; » qu'ils fassent souvent des voyages à la

» campagne (1); qu'ils entrent dans les
» cabanes des paysans, pour voir par

(1) Telle fut l'éducation du prince de Béarn, élevé dans le château de Coarasse, au milieu des rochers et des montagnes; sa gouvernante, la baronne de Miossens, *l'habilla grossièrement, le nourrit, comme les autres enfans du pays, avec du pain bis, du bœuf et du fromage. Elle l'accoutumoit à marcher pieds nus, à s'exposer nu-tête au soleil, à la pluie, à gravir les rochers, à s'exercer à la course, etc. Elle défendit qu'on le traitât de prince et qu'on le flattât:* et ce enfant devint Henri le Grand! — Voy. l'*Hist. de Henri IV*, par Péréfixe (*).

(*) C'est ainsi que j'ai élevé les princes qui m'ont été confiés, et même (sans qu'ils en aient jamais souffert) leur éducation physique a été infiniment plus dure encore. Une santé robuste et une force prodigieuse ont été les fruits de cette éducation; mais si j'étois susceptible de découragement, je n'aurois pu suivre un tel plan, car il m'a fallu braver pendant les quatre ou cinq premières années, les contradictions et les représentations des instituteurs soumis à mes ordres, leur inexactitude, leur mauvaise volonté, les critiques des gens du monde, les craintes des médecins, etc. Voyez mon *Journal d'Education.*

» eux-mêmes la situation des pauvres,
» et que par-là ils apprennent à se
» persuader que le peuple n'est pas ri-
» che, quoique l'abondance règne à
» la cour, et que les dépenses super-
» flues de celle-ci diminuent les biens
» et augmentent la misère du pauvre
» paysan et de ses enfans affamés.....
» On doit également imprimer aux
» princes la crainte des jugemens di-
» vins et du blâme de la postérité,
» tandis qu'on les encouragera par les
» attraits d'une bonne conscience et
» d'une gloire sans tache.

» La connoissance de Dieu est le
» premier objet de l'instruction qu'on
» doit donner aux princes et aux su-
» jets; il faut que le cœur soit consa-
» cré à celui qui est le maître de l'uni-
» vers. Plus son altesse royale sera ex-
» citée à respecter l'Être suprême, et
» plus elle reconnoîtra son propre
» néant et son égalité avec les autres
» hommes. De cette manière, S. A. R.

» sera convaincue que, selon le droit
» divin et celui de la nature, nul homme
» ne naît esclave; que les rois naissent
» hommes et non pas rois; que leur
» dignité tire sa première origine du
» bon plaisir du peuple, que par con-
» séquent la nation a un droit incontes-
» table de conserver du pouvoir sou-
» verain et des prérogatives qui y sont
» attachées, telle portion qu'elle juge
» nécessaire pour sa conservation et
» pour l'avantage de la république. La
» religion donne à ces vérités morales
» une force nouvelle, puisqu'on peut
» dire, Dieu, qui est tout-puissant,
» ne veut point gouverner avec vio-
» lence, mais sur des volontés libres,
» et que vouloir rendre les hommes es-
» claves, c'est commettre une témé-
» rité envers l'Être suprême, et exercer
» une tyrannie sur les hommes. S. A. R.
» puisera dans ces deux sources, la re-
» ligion et la morale, un juste res-
» pect pour les lois fondamentales du

» royaume. Le prince verra combien
» il est nécessaire de régler sur elles les
» devoirs qu'il aura à observer, et il
» apprendra, par ce moyen, qu'un roi
» règne par les lois, et qu'à son tour
» il obéit aux lois. Chez une nation
» libre, la différence des sentimens est
» inévitable, et le roi s'en sert utilement
» lorsqu'il accorde à tous une protec-
» tion égale; en ne jugeant personne
» que selon ses œuvres, et en ne pro-
» nonçant sur les œuvres que selon les
» lois..... En instruisant S. A. R.
» des sciences, on donnera la préfé-
» rence à celles qui contribuent le plus
» à l'avantage et à l'accroissement du
» royaume (1).

(1) Il est étonnant que les Etats, en donnant un plan d'éducation, n'aient pas prescrit, et avec détail, outre les études indispensables relatives à la religion, à la morale, à l'histoire, l'étude approfondie de la nouvelle constitution, et celles qui ont rapport à la politique, à l'art de la guerre, à la marine,

» Les états souhaitent que S. A. R.
» passe une partie de l'année à l'acadé-
» mie d'Upsal, et que dans un âge plus
» mûr elle visite aussi les autres aca-
» démies du royaume, soit afin que
» la jeunesse du royaume, animée par
» sa présence, et encouragée par son

---

aux finances, etc.; études si nécessaires à un prince fait pour régner!.... *Un plan d'étude pour les fils des rois* seroit un important ouvrage à faire, et absolument neuf; car ce plan doit être totalement différent de celui qui convient aux autres hommes; et c'est une chose à laquelle on n'a pas réfléchi jusqu'ici. On voit, avec surprise, des hommes tels que Bossuet, Montausier, Huet, employer pour l'éducation de l'héritier du trône, trente-neuf savans à faire des commentaires sur les anciens auteurs latins, et produire ces livres appelés *Dauphins*, qui forment une énorme liste d'auteurs et de volumes, dont la seule étude occuperoit tout le temps destiné à l'éducation. Les états de Suède ont omis aussi dans leurs instructions, de prescrire les exercices du corps qui peuvent développer et aug-

» exemple et ses progrès dans les ver-
» tus et dans les connoissances, s'ac-
» coutume à révérer et à aimer celui qui
» est destiné à la gouverner un jour,
» soit pour inspirer à S. A. R., dès
» l'âge le plus tendre, du goût pour les
» sciences et pour les académies (1).

---

menter ses forces. C'est une partie bien essentielle de toute bonne éducation, et dont les anciens ont seuls connu l'extrême utilité (*).

(1) C'est ainsi que le duc d'Enghien (depuis le grand Condé), élevé à Bourges, alloit soir et matin au collége des Jésuites, et y soutenoit des thèses publiques avec les plus brillans succès. Son père, le prince de Condé, fit de son éducation sa principale affaire; et ce grand intérêt l'éleva au-dessus des préjugés de son temps. Il ne crut pas qu'il fût indispensable de donner à son fils, pour gouverneur, un

(*) J'ose me flatter d'avoir perfectionné cette partie d'éducation. On peut voir, à ce sujet, dans mon Journal d'Éducation, une infinité de détails qui ont paru neufs et curieux, et d'autant plus intéressans, qu'ils sont les résultats d'expériences faites avec soin, recueillies à mesure avec exactitude pendant seize ou dix-sept ans.

» S'il étoit besoin de changer de pré-
» cepteurs, M. le gouverneur en aura
» le pouvoir et l'autorité nécessaire.

---

homme de la cour; il pensa que les vertus et les lumières devoient seules le décider dans un tel choix, et il chargea de cet emploi un homme de mérite, nommé M. de la Boussière. Aussi ce prince fut non-seulement le plus grand capitaine, mais l'homme le mieux élevé et le plus instruit de son siècle; et lorsqu'à dix-neuf ans il fut à Ruel chez le cardinal de Richelieu, ce ministre, après un long entretien avec lui, dit à M. de Chavigni : « Je viens » d'avoir une conversation de deux heures » avec M. le Duc, sur la religion, la guerre, » la politique, les intérêts des princes, l'ad- » ministration d'un état; et il a certaine- » ment le plus grand capitaine de l'Europe, » et le premier homme de son siècle, et peut- » être des siècles à venir, en toutes choses ». (Voy. *Histoire du grand Condé*, par M. Désormeaux.) Je ne prétends assurément pas inférer de cet exemple qu'un homme de la cour ne puisse être un bon instituteur; mais je répète aujourd'hui ce que j'ai dit avec beaucoup plus de détails il y a neuf ans (dans Adèle

» Les deux autres princes hérédi-
» taires ont chacun leurs précepteurs

---

et Théodore), qu'il est étrange que de tout temps on ait pu parvenir, sans naissance, aux plus éminentes dignités, et que l'on n'ait fait une loi contraire et inviolable que pour la seule place de gouverneur des princes. Quelle première leçon à donner au jeune prince ! C'est comme si on lui disoit (et combien de fois ne l'a-t-on pas dit !) : « Tel homme est rempli » de vertus, de génie, de talens, mais il n'a » qu'un nom obscur ; il est impossible qu'il » puisse être votre gouverneur.... ». Quelle foule d'idées fausses, puériles, extravagantes et pernicieuses renfermées dans ce peu de mots !... Il est vrai qu'en général, dans les éducations des princes, on a toujours eu le soin de placer quelques personnes sans naissance, d'un mérite distingué : il n'y en a guère où l'on n'ait vu, par exemple, des gens de lettres très-recommandables par leurs mœurs et par leurs talens ; déplorable usage qui, communément, assujettit à l'obéissance ceux qui sont faits pour commander, et qui rejette aux dernières places ceux qui devroient occuper le premier rang.

» particuliers qui, sous les yeux et sous
» l'inspection de M. le gouverneur,
» leur inspireront la crainte de Dieu et
» l'amour de la vertu (1).

» On ne sauroit assez faire connoî-
» tre que si de grands talens et des con-
» noissances étendues sont des qualités
» brillantes dans un prince, elles ne
» pourront cependant jamais être com-
» parées à un bon cœur et aux qualités

(1) Il est très-important que les frères du prince héréditaire soient aussi bien élevés que le prince aîné, et l'on ne peut se dissimuler qu'un gouverneur occupé d'un seul élève réussira beaucoup mieux que celui qui partage ses soins entre plusieurs. Dans le dernier cas, s'il les fait étudier ensemble, ces études communes seront nécessairement ou au-dessus ou au-dessous de la capacité d'un ou de deux élèves; il n'avancera l'un qu'aux dépens de l'autre. La diversité des goûts, des caractères, des esprits, et celle qu'établit seulement entre des enfans la différence d'un an de plus ou de moins, produit à cet égard une foule de difficultés que l'expérience seule peut faire cor-

» qui en dépendent. Les premières, » sans les dernières, rendroient un » prince incapable de se gouverner » lui-même, et moins propre encore » de gouverner les autres. Loin d'a- » vancer le bonheur du royaume, ce » sont plutôt des armes contre le peu- » ple et le pays. Par cette raison, il im- » porte surtout aux états que S. A. R., » par le secours d'une bonne éducation,

---

notre. Si le gouverneur sépare les enfans, alors il est obligé de se partager; et en leur consacrant tous ses momens, il a le regret de ne pouvoir se donner entièrement à aucun d'eux. Nulle éducation ne sera aussi parfaite qu'elle peut l'être, quand les soins du chef seront ainsi divisés. Ainsi, je pense que les rois devroient donner un gouverneur particulier à chacun de leurs enfans. Ces enfans ne se réuniroient que dans leurs jeux et à leurs promenades; ils ne se verroient que pour s'amuser, et s'en aimeroient mieux; et il me semble que l'émulation qui s'établiroit entre les gouverneurs, ne pourroit être qu'utile à l'éducation.

» devienne un prince craignant Dieu, » pieux et juste, qui porte dans son » cœur Dieu et la patrie, les malheurs » du particulier opprimé, et la liberté » bien acquise du peuple; qu'il redoute » la vengeance divine et le blâme de la » postérité, et que par conséquent il » regarde une bonne conscience et une » gloire sans tache comme le plus haut » degré de bonheur ». (*Voy. le même ouvrage déjà cité.*)

Il est remarquable que dans ces instructions, outre toutes les omissions dont j'ai déjà parlé, on ait encore oublié l'article essentiel qui eût fixé le temps consacré à l'éducation du prince. Cette durée est indiquée par la nature même, qui prolonge jusqu'à vingt ans le développement des forces physiques, du moins quand rien n'a dû précipiter la sage lenteur de sa marche ordinaire. Toute éducation qui n'aura pas été entièrement finie, sera toujours très-imparfaite. A moins de s'être occupé de

cet objet toute sa vie, on ne sauroit concevoir les progrès rapides, surprenans, que pourroit faire un jeune homme de dix-sept ans (bien élevé depuis son enfance) jusqu'à l'âge de vingt ans. Ces trois années sont non-seulement précieuses, elles sont absolument nécessaires à la perfection de l'éducation. C'est, excepté en France, ce qu'on a senti dans tous les pays policés (*). On ne sort communément de l'université d'Oxford qu'à 20 ou 21 ans. En Hollande, la fameuse académie d'Utrecht ne se chargeant que de ceux qui ont fini l'étude du latin, ne reçoit que des disciples de 16 ans, et les garde 5 ou 6 ans, etc. Il me semble donc que les enfans des rois devroient sur-

(*) J'ai senti par moi-même combien il est douloureux, après douze ou quatorze ans de travaux, de ne pouvoir achever de perfectionner son ouvrage; car tous mes élèves m'ont quittée avant d'avoir atteint l'âge de dix-sept ou de dix-huit ans.

tout rester jusqu'à l'âge de vingt ans entre les mains de leurs instituteurs, et qu'il faudroit que le mariage même ne pût les soustraire à un joug si utile pour eux et pour la patrie, et qu'ils supporteroient sans peine, si les instituteurs étoient bien choisis. Malgré ces observations, on doit convenir que le plan d'éducation donné par les états de Suède pour le prince royal, contient d'excellens principes. Mais quel a été le résultat de cette éducation?.... Le renversement total de la constitution nouvelle. L'élève de ce gouverneur, nommé par les états, est aujourd'hui un monarque absolu. Ah! j'oserai le dire, ce prince qui, dans toute sa conduite, a montré une si profonde connoissance des hommes, tant d'humanité, de talens si distingués, une âme si sensible et si généreuse, n'étoit pas fait pour devenir un despote, et pour préférer une renommée passagère à cette gloire inébranlable et pure, qui n'est

fondée que sur la justice et sur la vertu. L'histoire de ce prince prouve combien étoient vaines et insuffisantes les précautions prises par les états relativement à son éducation... Oter au roi le droit de choisir le gouverneur de son fils, étoit non-seulement une usurpation odieuse, mais encore une faute très-grossière en politique. On devoit s'attendre que les instructions données par les états seroient, dans l'intérieur du palais, ou contrariées sans cesse, ou négligées; qu'un gouverneur qui n'auroit pas lui-même tracé le plan d'éducation, mettroit peu d'ardeur et d'activité à le suivre, et que le jeune prince pourroit facilement concevoir et nourrir l'idée de venger un jour son père, avili par un décret si solennel et si injurieux.

Il est incontestable qu'un roi ne peut ni ne doit jamais céder les droits sacrés qu'il a sur ses enfans, puisqu'il ne pourroit les abandonner sans renoncer au plus saint de tous les devoirs,

qui lui prescrit de veiller sur eux et de diriger leurs instituteurs. Enfin le plan d'éducation ne peut être tracé que sous ses yeux, par le gouverneur qu'il aura choisi et nommé. En même temps il est incontestable aussi que la félicité et le bonheur des peuples dépendant de l'éducation bonne ou mauvaise de l'héritier du trône, la nation a le droit de demander que le plan d'éducation lui soit communiqué, et que durant le cours entier de l'éducation, on lui rende un compte fidèle et journalier de tous les détails qui y seroient relatifs. Tout est secret et mystérieux dans les gouvernemens despotiques, le caprice et la violence agissent sans plan, ou forment des combinaisons monstrueuses, qu'il est impossible de produire au grand jour. Le tyran est invisible, les ministres impénétrables, les esclaves attendent et se taisent. Mais, dans les gouvernemens libres, les intérêts du roi ne peuvent jamais être

séparés de ceux du peuple, union sainte et nécessaire, qui assure à la fois le bonheur de la nation, la gloire du monarque et la solidité des trônes. C'est alors que le peuple est toujours instruit des desseins et des entreprises, et que l'art affreux et méprisable de dissimuler, d'usurper, n'est plus honoré du nom de *politique*, parce que la publicité des actions en assurera la droiture. Il n'y a plus de *secret d'état;* si c'est un mal dans quelques occasions particulières, combien cet inconvénient n'est-il pas racheté par le vertueux patriotisme qui forme l'esprit public, par l'estime de toutes les nations étrangères, et par le zèle et l'amour des sujets pour leur roi!

Si une nation libre a le droit d'exiger un compte public des différentes parties de l'administration, pourquoi refuseroit-on de lui donner des lumières qu'elle peut exiger sur l'objet le plus intéressant pour elle, l'éducation du

prince qui doit la gouverner?.... Il est vrai qu'aucun peuple, jusqu'ici, n'a montré ce désir.

Qu'importe si la demande est raisonnable, si cette demande doit produire un grand bien, et peut en même temps offrir aux autres nations un exemple utile? Répondra-t-on qu'il est impossible de mettre en évidence l'éducation particulière d'un prince élevé dans l'intérieur de son palais? J'ose assurer que rien n'est plus facile, et voici les moyens que je propose : 1°. Qu'avant tout, le plan d'éducation, fait avec le plus grand détail soit imprimé et rendu public; ce qui déjà donnera à la nation une connoissance préliminaire et générale qu'elle n'a jamais eue sur cet objet. 2°. Que le gouverneur, aussitôt que le prince sera remis entre ses mains, fasse un journal intitulé : *Journal de l'éducation de M. le Dauphin.* Ce journal, imprimé publiquement, paroîtroit tous les mois, et seroit conçu

de cette manière : Le premier numéro présenteroit le tableau ou plan d'études des journées, l'emploi de toutes les heures, occupations, récréations, promenades, etc.; plan fixé invariablement pour tous les jours, et détaillé de telle sorte, que chaque citoyen, en consultant ce tableau, pût savoir à toute heure ce que feroit un enfant si précieux. Quand les saisons forceroient à changer les heures fixées pour les promenades et pour les études, on annonceroit ces divers changemens. Les feuilles successives instruiroient du choix des lectures et de la quantité de pages ou de volumes qu'on auroit lus dans l'intervalle d'une feuille à l'autre. Elles rendroient compte encore du progrès dans les études et dans les exercices du corps, de l'accroissement de la taille et des forces physiques, etc. Ces feuilles formeroient douze petits cahiers par an. Mais en outre, il faudroit, au bout de chaque année, que le gouverneur fît

paroître un autre volume de 4 ou 500 pages, qui contiendroit ce qui suit: Tous les extraits faits pour M. le Dauphin dans le cours de cette année passée, avec les réflexions critiques et morales sur ces ouvrages. Secondement, des descriptions et un compte détaillé des manufactures, monumens et choses dignes de remarque qu'auroit pu voir M. le Dauphin durant cet espace de temps, et s'il avoit fait quelques voyages dans l'intérieur de la France, un journal exact de ses voyages. On joindroit à ce volume un autre volume, renfermant les extraits faits par M. le Dauphin, ainsi que ses compositions, ayant en note ou en marge, les critiques, remarques et observations du gouverneur. Voilà pour le public. Mais il seroit à désirer que le gouverneur fît encore un autre journal particulier, qui contiendroit toutes les fautes et toutes les bonnes actions de son élève, avec les réprimandes et les réflexions du gou-

verneur : et cet ouvrage, qu'on ne feroit point imprimer, après avoir passé sous les yeux du roi et de la reine, seroit déposé entre les mains d'un tribunal nommé à cet effet ; de sorte que tous ces ouvrages, tant publics que particuliers, réunis ensemble, compléteroient le compte le plus exact de l'éducation.

Un gouverneur doit passer avec son élève neuf ou dix heures de la journée ; ainsi, il faut supposer qu'il se fera remplacer chaque jour, en différentes fois, à peu près trois ou quatre heures ; mais celui qui sera chargé de le remplacer fera le journal de ces intervalles de temps, afin qu'il n'y ait aucune lacune dans l'ensemble du compte rendu (*).

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les avantages inappréciables

(*) A l'exception du journal imprimé chaque mois, j'ai exécuté tout ce que je propose.

qui résulteroient de ce nouvel ordre de choses. Le roi et la reine pourront connoître, de la manière la plus précise, non-seulement tous les détails de l'éducation, mais encore si les leçons morales et les principes donnés à M. le Dauphin doivent véritablement fortifier en lui le goût de la vertu et les sentimens sacrés de la nature. Lorsqu'on est privé du bonheur de pouvoir élever soi-même ses enfans, quel prix ne doit-on pas attacher à un moyen qui doit procurer la connoissance la plus intime de leurs actions, de leur caractère, et des préceptes qu'ils reçoivent? Pour le prince qui seroit élevé ainsi, il auroit certainement ce qui manque à tous les princes, et surtout au fils des rois, une émulation continuelle, inspirée par l'ambition la plus noble et la plus louable, celle de mériter et d'obtenir l'estime publique. Placé, pour ainsi dire, dans tous les momens de sa vie, sous les yeux de la nation, il

apprendroit dès son enfance, à la regarder comme un juge respectable de ses actions et de sa conduite, et le suffrage du peuple deviendroit pour lui la plus glorieuse des récompenses. Le compte public que l'on rendroit de ses progrès dans les sciences et dans les exercices du corps, redoubleroit son activité. L'amour-propre l'engageroit à lire et à écouter les lectures avec attention, afin de faire de bons extraits. Il réfléchiroit en composant; enfin il auroit un grand but dans ses études : et alors les études seroient toujours véritablement utiles. Le journal particulier de ses fautes et de ses bonnes actions formeroit également son corps et son esprit. Les seules réprimandes faites de vive voix, au moment de la faute commise, ont peu d'efficacité, ou même ne produisent qu'un effet contraire à celui que l'instituteur se propose. Trop souvent, dans les premiers mouvemens, l'humeur et la vivacité se mêlent aux

leçons, et presque toujours l'instant où l'on vient d'avoir un tort, est celui où l'on est le moins disposé à le sentir. Mais les leçons qu'on écrit sont toujours sages, parce qu'elles sont toujours réfléchies. Rien de ce qui peut les rendre frappantes n'y est omis; on ne se contente pas de les faire une seule fois, on peut les graver dans la tête de son élève. D'ailleurs il sait qu'un père, qu'une mère liront tous ces détails; que chaque matin la feuille de la veille doit passer sous leurs yeux, et qu'ils trouveront dans ce registre fidèle des motifs d'espérance ou de joie, ou des sujets d'inquiétude et de douleur. Combien cette seule idée auroit de pouvoir sur une âme sensible! Enfin le jeune prince sait encore que ce journal, déposé entre les mains d'un tribunal, subsistera toujours, et ne pourra manquer de passer à la postérité..... D'un autre côté, la nation, instruite des détails d'une éducation si intéressante, lisant

avec avidité et la plus tendre reconnoissance, les journaux faits pour elle, s'attacheroit, avec passion, au jeune prince qu'elle verroit croître et se former pour perpétuer son bonheur. A l'égard du gouverneur, on sent facilement que s'il avoit du mérite, cette nouvelle méthode lui donneroit, sur son élève, un pouvoir et un ascendant que jusqu'ici nul instituteur n'a pu avoir, et que ses travaux connus et appréciés le maintiendroient dans sa place, malgré tous les vains efforts de l'intrigue et de l'envie. Tout homme capable de se dévouer sans réserve aux devoirs d'un grand emploi, doit désirer passionnément que son administration soit éclairée, et, s'il est possible, jusque dans les moindres détails. La vertu cherche la lumière, parce qu'elle sait que le grand jour peut seul la rendre éclatante et véritablement utile : elle s'y dérobe pour ses actions particulières, d'autant plus touchantes, qu'elles

ne sont point obligatoires ; d'autant plus pures, qu'elles sont cachées ; mais dans l'accomplissement de ses devoirs, elle désire, elle appelle des témoins ; on attend d'elle de grands exemples.

Dans une éducation telle que je viens de la détailler, la place de gouverneur deviendroit la plus honorable et la première de l'état. Il seroit même glorieux d'y prétendre, puisque sans la droiture la plus parfaite, on ne pourroit ni la désirer ni l'accepter. Mais quel prix n'auroit-elle pas aux yeux de l'homme digne de l'occuper ! Tous les principes reçus, employés nécessairement par tous les instituteurs, auroient, dans sa position, mille fois plus de force et d'utilité que dans toute autre éducation ; et cette même position lui procureroit en outre une infinité de moyens nouveaux, inconnus jusqu'alors. Nul élève ne pourroit avoir tant d'émulation que le sien, et un intérêt aussi pressant, aussi continuel, de profiter

des soins et des leçons de ses maîtres. Si ce gouverneur aimoit la patrie et la gloire, avec quel courage infatigable ne se dévoueroit-il pas tout entier à des travaux si nobles, et qui seroient payés chaque jour par l'applaudissement et la reconnoissance publique ! Avec quelle ardeur ne passeroit-il pas une partie des nuits à tracer les instructions et les réflexions morales qui, des mains de son élève, passeroient dans celles de tous les citoyens de la France, et qui, se répandant ensuite dans l'Europe entière, iroient peut-être éclairer d'autres instituteurs de princes ! Croit-on qu'avec de telles idées, il lui fût possible de hasarder dans ses écrits un principe douteux ?.... Enfin si (ce qu'on ne doit pas prévoir dans une éducation parfaitement conduite) ce gouverneur ne trouvoit dans son élève ni application ni docilité, il auroit le plus puissant motif de consolation; on connoîtroit ses sacrifices, ses travaux, ses talens,

et sa justification seroit toute entière dans ses ouvrages. Mais si le succès répondoit à ses soins (et de tels soins l'obtiendront toujours), quelle gloire pourroit être plus pure et plus brillante que la sienne ! Quels hommages, quels témoignages éclatans de reconnoissance et d'amour ne recevroit-il pas de la nation la plus éclairée, la plus sensible et la plus généreuse ! Et quel exemple pour les autres peuples ! .... Que l'on songe encore à la prodigieuse influence qu'auroient en France, sur l'éducation en général, ces ouvrages imprimés faits par M. le Dauphin, ou pour lui. Cette méthode si salutaire d'écrire des journaux d'éducation scrupuleusement détaillés, s'établiroit dans toutes les familles, et ces précieux manuscrits, conservés avec soin, remplaceroient les archives de la vanité, devenues heureusement inutiles aujourd'hui. On puiseroit dans ces annales domestiques la plus profonde connois-

sance du cœur humain ; et lorsque le temps auroit fourni plusieurs exemples, on sauroit, avec précision, jusqu'à quel point l'éducation peut réformer le caractère, élever l'âme et l'esprit, et perfectionner la nature. J'avoue que s'il existoit un seul journal (fait avec fidélité) de l'éducation d'un homme qui seroit depuis vingt ans dans le monde, et dont je connoîtrois les principes, les mœurs et la conduite, cet ouvrage me paroîtroit le plus intéressant et le plus instructif qu'on pût lire. Il est surprenant qu'une idée si simple soit une idée absolument nouvelle. On a, dans tous les temps, exigé d'un homme d'affaires, d'un intendant, des *comptes* minutieusement détaillés ; et jamais un père de famille n'a demandé à l'instituteur qu'il a choisi, *un compte journalier* qui pût lui faire connoître le caractère, l'esprit, les défauts, les vertus et les inclinations naturelles de ses enfans.... Car ce compte rendu verbale-

ment, est toujours vague, inexact, superficiel, ne peint rien, et laisse à peine quelques notions confuses sur un objet qu'il seroit si important d'approfondir....

Quant à cette idée appliquée à l'éducation de M. le Dauphin, avec l'extension que je propose, c'est-à-dire, la publicité d'une partie des journaux, ce projet n'est praticable que depuis la révolution, il falloit la liberté de la presse pour qu'il pût être véritablement utile, afin que, s'il échappe au gouverneur une phrase équivoque, un principe susceptible d'une interprétation dangereuse, il soit possible de le relever, et d'obliger l'auteur à s'expliquer mieux. On dira peut-être que cette liberté de la presse exposera le gouverneur à des *désagrémens*, à des *outrages qui aviliroient sa personne et son emploi:* c'étoit ainsi, du moins, que l'on eût raisonné il y a dix-huit mois, et j'avoue qu'alors cette objection auroit été d'une

grande force dans l'opinion générale ; mais nous avons vu finir le 14 juillet 1789, le siècle des préjugés nuisibles (1) ; depuis cette époque, à jamais mémorable, on a cessé de confondre la fausse dignité, toujours si déraisonnablement enorgueillie ou blessée, avec la véritable élévation d'âme, qui sait préserver de l'enivrement et des petitesses de la vanité (*).

---

(1) En effet, il n'en existera plus quand nous verrons anéanti le plus affreux de tous, celui qui autorise les duels. En attendant, la nation devroit accorder une couronne civique au vertueux citoyen qui vient de préparer ce triomphe de la raison et de l'humanité, par l'excellent ouvrage qui a pour titre : *Adresse de..... à M. D...., député à l'Assemblée nationale, sur le duel* (par M. Grouvel).

(*) Voilà ce que je pensois alors. Il ne faut pas oublier, en lisant ces Discours, qu'ils ont été écrits au commencement de la révolution. Ce temps, pour les esprits dégagés de pré-

Dans le temps où les hommes en place (même avec une conduite pure) auroient cru s'abaisser en soumettant leur administration à la censure du public, un grand ministre eut le courage et la vertu de donner un exemple sublime alors, en prenant la nation

---

jugés, et animés de l'amour du bien public, fut celui des illusions et de l'espérance ! Mais il faut convenir qu'après tant de désastres, les cœurs sensibles sont disposés eux-mêmes à se reprocher comme un tort, d'avoir aimé la révolution pendant *dix-huit mois ;* cependant ce tort ne fut qu'une erreur, et ceux qu'on appelle les royalistes l'ont pardonné tant de fois, et même à des gens qui ont eu sur les événemens une si puissante influence, que l'on peut s'étonner de l'ardente et constante inimitié qu'ils conservent si déraisonnablement pour certaines personnes qui, souvent, ont beaucoup plus souffert qu'eux. On a remarqué que leur haine est d'autant plus inexcusable, qu'elle n'ose se manifester avec violence qu'à l'égard des infortunés privés de tout soutien, et qu'on peut outrager sans aucun péril.

pour juge de ses travaux (1) : des ennemis acharnés et nombreux, le déchaînement de la haine, les noirceurs de l'envie, les calomnies et les libelles, n'ont pu obscurcir la gloire de cette action; ainsi, comment pourroit-on craindre que la dignité d'un instituteur pût être compromise par la publication des leçons qu'il donneroit à son élève ? D'ailleurs le gouverneur de M. le Dauphin ne pourra, dans sa situation, exciter cette haine envenimée qu'inspire un ministre des finances, forcé de faire des réformes austères, de diminuer des pensions, de supprimer des places, etc.; enfin les instructions d'un instituteur sage et vertueux ne donnent aucune prise à la censure, s'il les puise, comme il le doit, dans la religion et dans la constitution nouvelle. Quant aux critiques faites de mauvaise foi, aux satires, aux libelles, je ne suppose pas

(1) Le compte rendu de l'état des finances.

qu'un homme raisonnable puisse en être affecté : le mépris public attaché à ce genre d'insulte, en venge assez, s'il est possible de désirer à cet égard une vengeance.

Je prévois encore une autre objection qui ne me paroît pas plus solide. On pourra dire que le compte rendu des progrès de M. le Dauphin, sera exagéré; que les extraits donnés sous son nom seront retouchés par son instituteur; que le journal particulier de ses bonnes actions et de ses fautes, fait pour être déposé dans un tribunal nommé à cet effet, sera infidèle, etc. Mais comment imaginer qu'un gouverneur, qu'un honnête homme, osât ainsi donner à son élève l'abominable exemple de la flatterie et du mensonge? Il n'y a que trop d'instituteurs négligens; mais il y en auroit bien peu, même parmi les moins excusables, qui fussent capables de cette perversité. Il me semble seulement qu'il est nécessaire que le gouver-

neur, dans le premier numéro de ses feuilles, prenne, avec le public, l'engagement formel de lui donner, sans aucune correction, les compositions de M. le Dauphin; car, pour le reste des journaux, il est impossible de croire qu'un homme jugé digne d'une telle place, en s'y dévouant entièrement, veuille à la fois trahir la confiance du roi, tromper une nation clairvoyante, et corrompre son élève. Il y a plus, c'est que dans la situation où je le suppose, il n'auroit aucun intérêt à mentir et à faire valoir, aux dépens de la vérité, l'esprit et les dispositions naturelles de son élève; moins cet élève seroit brillant, et plus il auroit de gloire à le former. Il diminueroit le prix de ses travaux en lui prêtant des qualités imaginaires; et pouvant montrer dans ses journaux, et son dévoûment sans bornes et tous ses talens, il seroit impossible que l'amour-propre lui inspirât jamais la tentation de déguiser la vérité.

Telles sont mes idées sur l'éducation de M. le Dauphin; j'ai pensé que dans ce moment elles pouvoient être de quelqu'utilité ; je les ai méditées mûrement, elles sont le fruit d'une heureuse et longue expérience, et elles m'ont été inspirées par des sentimens profondément gravés dans mon cœur, l'amour de la patrie et mon attachement inviolable pour mon roi et pour la constitution nouvelle (*).

(*) Je ne crois pas que dès ce temps un seul écrivain aimant la révolution, ait fait publiquement cette protestation d'un *attachement inviolable* pour le roi ; et, ce qui est assez remarquable, c'est qu'avant la révolution, je n'avois jamais inséré dans mes ouvrages une phrase de ce genre ; c'est qu'une semblable protestation sous le règne d'un monarque absolu n'eût été qu'une flatterie. Au reste, j'ai toujours conservé pour cet infortuné prince un attachement véritable, même après avoir perdu l'idée que j'avois eue d'abord de sa sincérité. Je n'ai jamais dissimulé l'horreur qu'ex-

citoient en moi les indignes traitemens que la famille royale a soufferts, et l'on peut voir dans *le Précis de ma conduite* (imprimé à Hambourg), que je n'ai été proscrite que pour avoir osé écrire, deux mois avant la mort du roi, ce que m'inspiroient à ce sujet la justice et l'humanité.

II.

DISCOURS

SUR L'ADOPTION.

DISCOURS.

De l'Adoption considérée comme la loi la plus utile que l'on puisse rétablir, pour épurer les mœurs et perfectionner l'éducation.

Chez toutes les nations et dans tous les siècles, les grands législateurs ont compris que les bonnes mœurs doivent être le fruit le plus précieux d'une bonne constitution ; aussi se sont-ils particulièrement occupés des moyens de perfectionner l'éducation publique, et d'offrir à la jeunesse des objets d'ambition capables de la conduire dans les routes de la vertu, et de l'y fixer par la réunion du sentiment qui nous y porte, des principes qui en démontrent la sûreté, et de l'intérêt personnel envisageant un prix satisfaisant et glorieux. Les anciens trouvoient dans l'adoption

ces divers avantages. Les parens soignoient l'éducation de leurs enfans ; ils y veilloient eux-mêmes avec une active vigilance ; l'espoir de procurer à son fils une heureuse adoption, augmentoit le zèle d'un bon père, ou suppléoit à la tendresse dans les âmes glacées, que l'ambition seule peut émouvoir. Ce même espoir donnoit aux jeunes gens une émulation qui les soutenoit dans leurs études, et qui leur inspiroit un vif désir de se distinguer et d'acquérir le mérite, les vertus et la réputation qui pouvoient les conduire à ce but. Ces puissans motifs d'une noble ambition concoururent à former les grandes âmes de Scipion, de Marc-Aurèle, de Trajan, et l'univers dut à l'adoption de ces deux empereurs, quarante ans de gloire et de félicité.

Dans l'état actuel de la société, la dissipation du monde et nos mœurs rendent presqu'inutile à l'homme le plus sage, l'usage de sa raison dans le choix

important de ses affections. Si, dans sa jeunesse, ce n'est pas l'autorité paternelle qui le dirige, il est entraîné par de frivoles convenances, ou séduit par ses passions ; mille causes secondaires semblent se réunir pour le rendre malheureux, en l'égarant dans tous ses choix. Il n'en seroit pas ainsi du sentiment qui pourroit porter à choisir un enfant d'adoption, on ne s'y décideroit que dans l'âge de la sagesse et de l'expérience; on seroit guidé dans ce choix, par l'amour-propre et la raison, qui, réunis ensemble, donnent tant de pénétration et de lumières. On voudroit trouver l'appui de sa vieillesse, le soutien de son nom, l'héritier de sa fortune ; l'importance et le touchant intérêt de la recherche garantiroient la justice de la préférence. Il est possible d'aimer son enfant, même lorsqu'il est vicieux; c'est surtout dans un cœur paternel que la prévention peut être entière, et l'indulgence sans bornes.

Mais quel est l'homme, même sans principes, qui n'exigeroit pas de celui qu'il voudroit adopter, une vie sans tache et une réputation irréprochable? L'adoption est un engagement d'autant plus respectable, que l'affection qui en forme le nœud ne peut être fondée que sur la vertu; elle met le bienfaiteur à l'abri de l'ingratitude, par les motifs qui ont dû nécessairement déterminer son choix, par l'éclat et la publicité de ses dons, par le caractère auguste qu'elle imprime et les devoirs sacrés qu'elle impose. Il est certain qu'en abolissant les vœux et en supprimant les couvens de religieuses, on vient d'enlever à la beauté indigente des asyles paisibles et d'honorables ressources; mais la loi de l'adoption remédieroit à cet inconvénient, et d'une manière d'autant plus utile, qu'au lieu d'exiger un sacrifice pénible, elle offriroit à la vertu malheureuse, ou l'espoir le plus consolant, ou la plus douce des récompenses.

L'adoption introduite dans les Gaules avec les Romains, y subsista longtemps ; le père adoptif armoit d'une hache l'enfant qu'il se donnoit ; c'est ainsi que Gontran adopta Childebert. Suivant les capitulaires de Charlemagne, l'adoption étoit permise, et se faisoit par la donation de ses biens, avec réserve d'usufruit, en présence du roi, du comte et des échevins (1). La loi de l'adoption ne peut subsister parmi le peuple, qu'autant que cette classe intéressante jouit de l'aisance et du bonheur

(1) Je dois à une personne aussi instruite qu'éclairée (M. Monot), ces détails historiques sur l'adoption. Sachant que je travaillois sur ce sujet, il a bien voulu me les envoyer, ainsi que les détails relatifs aux hôpitaux de Lyon, etc. qu'on trouvera ci-après. M. Monot verra sans doute, avec étonnement, son nom dans cette note ; mais il m'a toujours paru impossible d'insérer dans ses ouvrages les recherches d'un autre, sans déclarer de qui on les tient.

que ses utiles travaux doivent lui procurer. Les peuples chargés d'impôts, loin d'adopter des enfans, gémissent à la naissance de ceux que leur donne la nature. Un des plus odieux effets du despotisme, est de bouleverser l'ordre naturel des choses, de faire servir au malheur de l'homme ce qui devroit assurer sa félicité, de lui rendre pénibles les noms d'époux et de père, et de changer en sujets de crainte et de désespoir, les bienfaits de la nature et les plus heureux fruits des institutions humaines. Aussi, sous les successeurs de Charlemagne, le peuple opprimé laissa tomber en désuétude la loi de l'adoption, qui subsista assez long-temps parmi les souverains et les grands seigneurs. On trouve encore, dans plusieurs provinces du royaume, telles que la Saintonge, le Berri, le Bourbonnois, le Nivernois, quelques traces d'adoption, sous le nom d'*affiliation*. Les deux hôpitaux de Lyon, l'Hôtel-

Dieu et la Charité, ont été maintenus, par lettres-patentes, dans le droit d'adopter les orphelins qui sont reçus dans ces maisons; mais ce droit n'est qu'un moyen d'acquérir, l'adoption n'a lieu que jusqu'à la majorité des enfans, et l'hôpital succède à ceux qui meurent avant vingt-cinq ans. Ainsi, cet exemple n'offre que l'abus, ou plutôt le renversement le plus absurde d'une loi bienfaisante, puisque le père adoptif dépouille éventuellement l'enfant qu'il adopte, et renonce au titre de père en perdant l'espérance du gain. L'adoption a été totalement bannie de France par la barbarie des coutumes et les réserves coutumières; la nouvelle constitution, en annullant cette multitude de petites lois locales, ôte le seul obstacle qui pouvoit empêcher peut-être le rétablissement de l'adoption.

Je n'entreprendrai point d'entrer dans les détails des réglemens relatifs à l'adoption; j'ai cru devoir offrir l'idée

superficielle d'un projet qui me paroît utile ; mais je laisse à des esprits plus éclairés le soin d'indiquer les moyens et de tracer le plan. Je me bornerai à présenter, sur cet intéressant sujet, quelques réflexions qui termineront ce mémoire.

Un décret solennel vient de détruire la noblesse, d'anéantir des titres fastueux et des distinctions à la fois injustes, puériles et ridicules (*).

L'organe auguste et sacré de la religion, de la raison et de l'humanité,

(*) Sur ce sujet, ainsi que sur tous les autres, je n'ai point changé de façon de penser. Le préjugé de la naissance m'a toujours paru le plus déraisonnable de tous les préjugés, c'est ce que j'ai répété dans tous mes ouvrages dix ans avant la révolution ; et comme j'ai toujours écrit ce que je pensois, et non de vaines déclamations, j'ai dû applaudir au décret qui abolissoit des distinctions qui me sembloient si ridicules : je parlois en moraliste et non en *politique*.

cette voix que l'orgueil refuse en vain d'écouter et qu'il ne peut méconnoître, la vérité, a répété dans tous les siècles : « Tous les hommes sont frères ; il » n'existe qu'une seule inégalité parmi » eux, celle que peuvent établir les » dons de la nature et les bienfaits de » l'éducation. Les distinctions et les » hommages ne sont dus qu'aux vertus » et aux talens ; il est servile de les » accorder sans les droits qui les justi- » fient; il est stupide d'en jouir avec » orgueil, sans avoir fait des actions » éclatantes ou du moins utiles (*) ».

(*) Il me semble que ces principes sont incontestables, mais on les a dénaturés en France en leur donnant une extension extravagante. *Les décorations*, *les titres*, *les distinctions*, ne sont *injustes* et *puériles* que lorsqu'on les rend héréditaires; car les distinctions *personnelles* sont non-seulement utiles, mais nécessaires. L'abolition totale des honneurs et des titres ne produiroit d'autre effet que celui d'exalter la cupidité; des hommes certains de n'être

Ces principes éternels, puisés dans la nature, n'ont jamais été contestés, mais on les admettoit sans les suivre. Enfin une loi, la plus équitable que la sagesse humaine ait jamais établie, vient de prescrire ce que la religion et la véritable philosophie ont inutilement enseigné depuis tant de siècles dans les

---

jamais récompensés que par de l'argent et des pensions, formeroient bientôt la plus vile nation de l'univers. Je sais que mes opinions, en politique surtout, n'ont aucun poids; mais comme je ne veux pas que l'on m'attribue des idées que je n'ai point, je dois dire ici qu'en désapprouvant les distinctions héréditaires, je n'en infère nullement que la royauté ne dût pas l'être, car l'étude de l'histoire a servi à me convaincre que le pire de tous les gouvernemens est la royauté élective. Dans le temps où j'écrivois ces discours, la France avoit juré de maintenir la monarchie héréditaire, et de respecter l'ordre naturel de succession, à moins de certains cas prévus, et qui me parurent détaillés avec sagesse. J'aimois sincèrement cette première révolution; ainsi mes opinions s'accordoient avec tout ce qui en formoit les prin-

temples et dans les écoles ! La raison applaudit, son vœu le plus cher est exaucé ; mais la vanité murmure et se plaindra long-temps encore en se soumettant à l'extérieur. Il y a beaucoup de gens qui ne croiront pas facilement qu'*un homme du peuple*, un homme *dont les aïeux sont inconnus*, puisse

---

cipales bases, et elles sont toujours les mêmes ; mais cependant, comme je crois que tout gouvernement qui n'est pas despotique peut être bon, je désire vivement que la France puisse rester en république, puisqu'elle l'a voulu, puisqu'elle a tant souffert pour l'établir, et que si elle y renonçoit, elle se dégraderoit aux yeux de l'univers entier, en montrant une si étrange versatilité de sentimens. D'ailleurs la monarchie ne pourroit lui être rendue que par une nouvelle révolution ; et après tout ce qui s'est passé depuis six ans, quel ami de l'humanité ne frémit pas à la seule idée d'une révolution subite ! C'est aux siècles à les produire par degrés et insensiblement ; toutes celles qui se feront avec promptitude seront convulsives et sanglantes, et manqueront de solidité.

être leur égal. Pour guérir d'un préjugé et pour faire perdre une ancienne et longue habitude, il faut un esprit supérieur ou des exemples multipliés, capables de frapper l'imagination et d'affoiblir l'idée qui la domine; l'adoption, dans ce cas, auroit cet avantage. Ceux des anciens nobles qui révèrent et chérissent la nouvelle constitution, s'ils vouloient adopter des enfans, les choisiroient certainement *sans égard à la classe*. Un citoyen portant un nom jadis illustre, pourroit le donner au fils d'un artiste ou d'un négociant, s'il avoit du mérite; ces exemples auroient une extrême influence sur l'opinion: le décret de l'Assemblée nationale n'obtiendra que l'obéissance; la loi de l'adoption détruiroit le préjugé. Ces nouvelles alliances avec le peuple formeroient des liens touchans et sacrés, qui réuniroient et confondroient véritablement tous les états; effet précieux, inestimable, et que n'a jamais produit

le mariage, malgré la sainteté de ses engagemens, parce qu'il n'étoit, dans ce cas, du moins en général, que le fruit des calculs odieux de l'orgueil et de la cupidité ; qu'un triste marché qui, des deux côtés, imposoit de pénibles sacrifices, sans laisser espérer le doux tribut de la reconnoissance, et qui entraînoit à sa suite le dégoût et les regrets qui doivent naître du bizarre assemblage de l'avarice et de la vanité. Enfin le grand seigneur qui se décidoit à prendre une épouse dans la classe plébéienne, s'adressoit à la plus riche ; celui qui voudroit y trouver un fils ne seroit certainement déterminé dans son choix que par le mérite personnel.

Après avoir développé rapidement une partie des avantages qui naîtroient du rétablissement de cette loi, je présenterai quelques idées relatives à ses réglemens.

1°. Il paroît juste et nécessaire qu'un homme marié ne puisse adopter un en-

fant qu'avec le consentement de sa femme.

2°. On croit qu'il ne doit être permis d'adopter un enfant en lui assurant tout son bien, ou du moins la plus grande partie de sa fortune, que dans le cas où l'on n'auroit ni enfans ni petits-enfans; il ne faut pas qu'une loi puisse donner les moyens de sacrifier la nature à la vanité, et qu'un homme ait la possibilité de perpétuer son nom en déshéritant ses filles (1), à moins cependant que la conduite de ses filles ne fût déshonorante, ou qu'elles ne fussent convaincues de mauvais procédés et d'ingratitude à son égard. Dans ce cas, la loi puniroit les coupables, consoleroit l'infortuné, et seroit un frein redoutable pour tous les enfans mal nés, qui ont besoin d'exemples frappans et de leçons pour suivre leurs devoirs.

(1) Car l'extinction de la noblesse ne déracinera pas cette espèce de vanité, puisqu'on l'a toujours vue dans tous les états.

3°. On croit encore qu'il doit être permis, quelque nombre d'enfans que l'on puisse avoir, d'adopter une fille de plus (1), en ne lui assurant qu'une pension viagère. On pourra fixer la valeur de cette pension; quelque modique qu'elle fût, ce seroit toujours un bienfait inappréciable pour celle qui la recevroit sous cette forme. Quel bonheur pour une âme sensible, de pouvoir, sans nuire à la fortune de ses enfans, en acquérir un de plus! de donner à la fois à une jeune personne intéressante et malheureuse, une famille et une éducation maternelle, et une existence agréable dans la société! de la soustraire ainsi pour jamais à tous les dangers qui entourent l'innocence sans appui, et la jeunesse et la beauté

(1) Je dis une fille, parce que, surtout depuis la suppression des couvens, le sort d'une jeune orpheline sans fortune est mille fois plus intéressant et plus à plaindre que celui d'un jeune homme dans la même situation.

dans l'indigence, de l'unir à tout ce qu'on aime, de lui assurer, par un contrat sacré, la tendresse et la protection des objets qu'on chérit le plus; enfin, de lui offrir, par la nature du don même, le souvenir continuel de tout ce qu'on a fait pour elle, puisqu'on ne pourroit prononcer son nom sans lui rappeler le plus touchant de tous les bienfaits, et sans se retracer à soi-même une action également vertueuse et satisfaisante! Pourroit-on limiter et circonscrire une loi qui présente des résultats si utiles, si bienfaisans, et qui peut procurer des jouissances si douces et si pures (1)?

(1) On n'imagine pas combien cette loi seroit utile dans la classe des marchands. Elle réformeroit et perfectionneroit les mœurs des jeunes gens qui pourroient avoir l'espoir d'être adoptés par leurs maîtres; d'ailleurs il est très-commun de voir une veuve de marchand se remarier à cinquante et même soixante ans au premier garçon de boutique, uniquement

» 4°. Suivant les lois romaines, un tuteur ne pouvoit adopter son pupille avant sa majorité, afin que l'adoption ne le dispensât pas du compte de tutelle. Ce réglement paroît très-sage; il y en a beaucoup d'autres à faire dans ce genre, pour éviter que le père adoptif, usurpateur de ce titre auguste, ne puisse, contre l'esprit de la loi, substituer les calculs d'un intérêt sordide aux vues utiles et nobles d'une bienfaisance éclairée.

5°. Enfin on pense que la seule condition que l'on doive imposer à l'adopté, est celle de prouver juridiquement sa naissance, c'est-à-dire, qu'il est issu de parens unis par des nœuds légitimes;

---

parce qu'il entend le négoce, et qu'elle n'a pas d'autre moyen de l'attacher à ses intérêts d'une manière intime; ce qui produit des mariages aussi malheureux que mal assortis : au lieu que l'adoption assureroit du même zèle, et d'une reconnoissance infiniment plus tendre et beaucoup mieux fondée.

on sent assez combien ce réglement est nécessaire pour prévenir des abus et des désordres qui seroient également funestes à la société et aux mœurs (*).

Maintenant je n'ajouterai plus qu'une seule remarque ; c'est qu'il semble que le rétablissement de l'adoption doive être un des fruits et le résultat nécessaire de la liberté qui nous est rendue : il seroit étrange que nous fussions privés d'un droit que le despotisme le plus absolu n'a pas cru devoir interdire à des esclaves ; puisque l'adoption est établie en Turquie ; et il seroit assurément contradictoire d'avoir la possibilité de disposer à son gré de sa fortune, et de ne pouvoir donner son nom, c'est-à-dire la seule chose de tout ce qu'on possède qui n'ait eu jadis qu'une valeur idéale,

(*) Je ne prévoyois pas alors les lois qui ont été faites depuis sur les bâtards, sans en excepter les bâtards adultérins, lois de la plus étrange immoralité.

et qui n'en ait plus aucune aujourd'hui : l'orgueil inspiré par le rang et la naissance pourroit seul s'opposer au rétablissement de l'adoption ; mais comment le craindre à cette époque mémorable, où l'homme réintégré dans ses droits et reprenant toute sa dignité, ne voit plus autour de lui que ses égaux (*) ?

(*) Il est inutile de dire ici que le mot *égalité* n'a jamais eu pour moi la signification ridicule qu'on a voulu lui donner depuis, puisque dans ce même discours je dis qu'il existe parmi les hommes une *inégalité* qui n'est point de convention : *celle que peuvent établir les dons de la nature et les bienfaits de l'éducation ;* ainsi donc un crocheteur ne me paroît pas l'égal d'un homme instruit et éclairé. Un magistrat, *un chef* (quel que soit son titre) ne sont point *les égaux* de ceux qu'ils gouvernent et qu'ils commandent ; où le respect est dû, l'expression du respect est un devoir, les inférieurs doivent donc par leur langage, leurs déférences, exprimer ce sentiment pour leurs supérieurs : de-là les préséances, les formules cérémonieuses, l'étiquette enfin. On en peut changer les

formes, mais on ne peut l'abolir. L'*égalité républicaine* de Robespierre et de Marat ne peut exister que dans une république de castors, où en effet tous les individus sont parfaitement *égaux* par leurs talens, leurs travaux et leurs goûts. Vouloir établir cette espèce d'égalité parmi les hommes, seroit une idée aussi monstrueuse que puérile. Une grande ville où régnerait cette absurde égalité, ne seroit plus qu'une vaste taverne; la folie et la grossièreté y confondroient les traits de tous les personnages; on n'y verroit que des gens ivres ou feignant de l'être, les uns oubliant ce qui leur est dû, et les autres s'arrogeant insolemment des droits imaginaires.

III.

DISCOURS

Sur la suppression des couvens de religieuses, et sur l'éducation publique des femmes.

On a, dans tous les temps, négligé l'éducation des filles. L'on n'a d'attention que pour les hommes ; et comme si les femmes étoient une espèce à part, on les abandonne à elles-mêmes, sans secours, sans penser qu'elles composent la moitié du monde ; qu'on est uni à elles nécessairement par les alliances ; qu'elles font le bonheur ou le malheur des hommes, qui toujours sentent le besoin de les avoir raisonnables ; que c'est par elles que les maisons s'élèvent ou se détruisent ; que l'éducation leur est confiée dans la première jeunesse, temps où les impressions se font plus vives et plus profondes. — *Avis d'une mère à sa fille*, par madame la marquise de Lambert.

Si certains hommes ne vont pas dans le bien jusqu'où ils pourroient aller, c'est par le vice de leur première instruction. — La Bruyère.

AVERTISSEMENT.

Voila encore un discours sur l'éducation : si l'on prend la peine d'en parler dans le Mercure, je désire que cet extrait soit dans le genre de celui qu'on y a déjà vu de mon *Discours sur l'éducation de M. le Dauphin ;* car l'auteur de cet extrait n'a pu faire une longue critique, qu'en disant une infinité de choses étrangères à l'ouvrage, qu'en attaquant ma personne et mon caractère, et qu'en se permettant d'altérer sans cesse la vérité. Si l'on pouvoit combattre par la raison, on n'employeroit certainement pas de tels moyens. M. de la Harpe (dans cet extrait) me fait dire continuellement ce que je n'ai pas dit, et ne me cite jamais que d'une manière infidelle, en supprimant des mots nécessaires au sens, et dont la suppression change entièrement la signification de

la phrase; c'est ainsi qu'il me fait dire que je propose un *projet que j'annonce moi-même impraticable;* et qu'il supprime ces mots, *qui pourroit au premier coup d'œil paroître impraticable :* c'est ainsi qu'il se récrie sur la dureté de ma définition des devoirs d'un instituteur, qui doit *gouverner despotiquement*, et qu'il supprime ces mots, *et faire chérir son empire.* C'est avec cette bonne foi qu'il me critique d'un bout à l'autre de l'extrait, comme on peut s'en convaincre en confrontant sa critique avec l'ouvrage dont il rend compte. Je ne relèverai point une foule d'autres infidélités de ce genre, parce que tout le monde en peut juger; je me bornerai à me disculper d'une accusation très-bizarre. M. de la Harpe dit que je parle de J. J. Rousseau *avec mépris.* Il est peu vraisemblable qu'une personne qui a depuis plus de vingt ans consacré tous les instans de sa vie à remplir les devoirs de mère et d'institutrice, puisse

parler de l'auteur d'Emile *avec mépris:* c'est à peu près comme si l'on accusoit M. de la Harpe de parler du grand Corneille *avec mépris* (*). Au reste, je n'ai pas prononcé le nom de J. J. dans le discours sur l'éducation de M. le Dauphin ; ainsi cette imputation est d'autant plus extraordinaire, qu'elle étoit étrangère à l'objet dont il rendoit compte; mais comme elle pourroit faire quelqu'impression sur l'esprit de ceux qui n'ont pas lu mes autres ouvrages, je dois déclarer ici que je n'ai jamais parlé de J. J. Rousseau qu'avec le sentiment et l'expression de la plus vive admiration : comme mère et comme institutrice, j'ai dû le critiquer, parce qu'il s'est égaré souvent, et que ses écrits contiennent plusieurs principes

(*) On pourroit l'accuser d'en avoir parlé avec injustice. Il a écrit que M. de Voltaire, dans ses commentaires sur Corneille, avoit été *trop indulgent:* le public n'a pas été de cet avis.

dangereux; mais en même temps personne n'a mieux senti que moi combien l'enfance et les instituteurs lui doivent de reconnoissance. Mille fois, dans mes ouvrages, j'ai fait l'éloge de ses talens sublimes. Je ne citerai point ces éloges qui n'étoient mêlés d'aucune censure; je ne rapporterai ici qu'un jugement critique sur ses écrits et sur sa personne, qui contient tout ce que j'ai dit contre lui, et l'on verra si, même en le combattant, j'ai parlé de lui *avec mépris*. Je vais copier fidèlement ce morceau tout entier, je n'en retrancherai même pas les petites notes qui en dépendent. Je commence par citer le jugement de l'auteur de l'*Esprit des philosophes religieux*, sur J. J. Rousseau; on y dit que ce sublime morceau si connu, *la majesté des écritures m'étonne*, etc, doit être regardé comme un hommage échappé à la conviction intime qu'il avoit de l'excellence et de la beauté de la religion. C'est d'après ceci

que commence ma critique, que je vais transcrire toute entière en la marquant avec des guillemets (1).

« Ce n'est pas seulement dans un seul » morceau que Rousseau a rendu cet » hommage à la religion; j'ai cité de » lui une infinité de passages du même » genre; ces éternelles vérités étoient » au fond de son cœur, on le sent à la » manière forte et touchante dont il les » exprime. Mais pourquoi, d'un autre » côté, les a-t-il si formellement démen- » ties et combattues? Pourquoi sou- » tient-il si souvent le *pour* et le *contre*? » Il fut égaré par un orgueil excessif;

(1) Voyez l'ouvrage qui a pour titre : *La Religion considérée comme l'unique base du bonheur*, etc. note 8, à la fin du volume. Je dois ajouter qu'il y a eu jusqu'ici quatre éditions différentes de cet ouvrage, que j'ai fait aux dernières quelques augmentations, mais que dans aucune je n'ai touché à cet article, qui se trouve, dans toutes les éditions, exactement conforme à la copie que j'insère ici.

» il méconnut aussi la véritable gloire;
» il voulut ne ressembler à personne;
» il sacrifia la raison, la vérité et sa
» propre conviction au désir d'obtenir
» promptement une célébrité brillante.
» Trop fier et trop grand pour se plier
» aux souplesses et au manége de l'in-
» trigue; trop avide de succès pour se
» livrer franchement à la bonne cause,
» et pour rejeter tous les artifices qui
» peuvent attirer des partisans; trop
» sensible enfin, pour adopter entière-
» ment tout le système philosophique,
» il prit des partis mitoyens; il parut
» flotter entre l'erreur et la vérité,
» disposition qui, naturellement, plaît
» à notre foiblesse les traits d'une mo-
» rale admirable lui gagnèrent tous les
» gens de bien; quels que soient ses
» égaremens, qui pourroit mépriser ou
» haïr celui qui a parlé tant de fois de
» la vertu d'une manière si persuasive,
» si attrayante et si sublime! Des pein-
» tures licencieuses, des principes cor-

» gereux, mais cependant voilés avec
» art, montrés avec une adresse sé-
» duisante, devoient plaire généraleme-
» ment, et ne pouvoient produire dans
» l'esprit des personnes les plus sévères,
» ce dégoût et cette vive indignation
» qu'ont excités les contes de Voltaire,
» de Diderot, etc. Les ecclésiastiques
» et les dévots lui ont tous pardonné,
» au fond de l'âme, ce qu'il a écrit con-
» tre la religion, en faveur des hom-
» mages si répétés qu'il a rendus à l'é-
» vangile : les femmes, comme je l'ai
» remarqué ailleurs (1), lui ont aussi
» pardonné d'avoir parlé d'elles avec
» mépris, parce qu'il en parle toujours
» *avec le ton de la passion*. En un mot,
» il a su ménager tout le monde, en se
» conservant le privilége de tout dire,
» et précisément parce qu'il n'avoit
» point d'opinion fixe et des principes
» invariables ; car il se contredit telle-

(1) Dans *Adèle et Théodore*.

3
102570

» ment, que depuis les *athées* jusqu'aux
» *saints*, chacun peut trouver dans ses
» ouvrages des idées et des principes
» analogues à sa croyance et à ses sen-
» timens. Mais, dira-t-on peut-être, il
» n'a pas ménagé les philosophes; avec
» quel mépris ne les a-t-il pas traités
» dans ses ouvrages? Oui, mais il a écrit
» aussi contre la révélation, contre les
» *peines éternelles;* et c'étoit entrer
» dans le système général des philoso-
» phes; d'ailleurs il a ménagé *la secte*
» d'une manière plus marquée encore
» dans sa nouvelle Héloïse, en peignant
» un *athée* comme le modèle accompli
» de la sagesse et de la vertu. Ce carac-
» tère est si peu dans la nature, il est
» si chimérique, qu'il auroit suffi seul
» pour gâter l'ouvrage le mieux conçu.
» Aussi les partisans les plus enthou-
» siastes de Rousseau ont-ils également
» blâmé, et l'idée (dont les résultats
» sont si pernicieux), et le personnage
» si froid, si insipide et si peu naturel.

» Rousseau ne croyoit certainement
» pas qu'un athée pût être le plus pur,
» le plus honnête, le plus sage et le plus
» heureux de tous les hommes ; mais il
» n'ignoroit pas combien les philoso-
» phes lui sauroient gré de cette suppo-
» sition, et que cette *condescendance*
» les engageroit tous infailliblement à
» rendre justice aux beautés de détail
» que l'impartialité trouvera toujours
» dans ce dangereux roman (1). Rous-
» seau avoit autant d'adresse que de gé-
» nie, son esprit étoit aussi fin qu'élevé ;
» il connut mille fois mieux les hommes
» et le monde que les autres philoso-
» phes, qui ne voyoient en lui qu'un

(1) Aussi M. de Voltaire fut-il seul injuste pour Rousseau : mais cette injustice ne venoit point de la différence des opinions, on sait quel en fut le motif ; avec l'adresse qu'avoit Rousseau, avec le scepticisme dont il fit profession, il ne pouvoit s'exposer à la haine qu'en excitant l'envie par son génie, ses talens et ses succès.

» sauvage et un misanthrope; il eut l'air
» de dédaigner l'art et les ménagemens;
» il répète toujours qu'il n'écrit point
» pour se faire des partisans, qu'il sait
» bien que ses ouvrages *déplairont*, etc.
» Mais il avoit profondément calculé
» les moyens d'obtenir des applaudis-
» semens universels et une réputation
» brillante; il rejeta ceux qui peuvent
» avilir, mais il employa tous les au-
» tres. Tout le monde se récrie sur l'ex-
» cès de son inconséquence, qui seroit
» en effet absolument inconcevable si
» elle eût été involontaire; mais peut-
» on penser qu'un homme né avec tant
» de raison, d'esprit, de lumières et de
» génie, ait continuellement soutenu
» le pour et le contre sans s'en aper-
» cevoir? Dans son système de ména-
» gemens adroits, avec cette fureur de
» se distinguer, de briller, de plaire à
» tout le monde, Rousseau pouvoit-il
» être conséquent? Il sentoit bien qu'en
» voulant exercer son éloquence sur

» toutes sortes de sujets, il seroit né-
» cessairement le plus inconséquent de
» tous les hommes. Il s'y décida, cer-
» tain de paroître du moins le plus bril-
» lant et le plus *original* (1). Quand
» Rousseau prétend qu'on ne doit éle-
» ver les enfans dans aucune religion,
» mais simplement *les mettre en état*
» *de choisir celle où le meilleur usage*
» *de la raison doit les conduire;* et que
» dans le même volume il dit: *Que c'est*
» *une inexcusable présomption de*
» *professer une autre religion que*
» *celle où l'on est né* (2); lorsqu'il re-
» connoît expressément l'idée du bien et
» du mal, qu'il ajoute: *Jetez les yeux*
» *sur toutes les nations du monde....*

---

(1) *Original.* Quoiqu'il se soit approprié sans scrupule les idées des autres, particulièrement du sage Locke, qu'il eut l'injustice de critiquer avec mépris, de Sénèque, de Montaigne, de Richardson et de bien d'autres qu'il ne cite jamais.

(2) Emile, tome II.

» *partout vous trouverez les mêmes*
» *idées de justice et d'honnêteté ,*
» *partout les mêmes notions du bien*
» *et du mal ;* et que , dans le même vo-
» lume encore , il dit : *Toute la mora-*
» *lité de nos actions est dans le juge-*
» *ment que nous en portons nous-mê-*
» *mes* (1) ; lorsqu'il dit : *Tant qu'il*
» *reste quelque bonne croyance par-*
» *mi les hommes , il ne faut point*
» *troubler les âmes paisibles, ni alar-*
» *mer la foi des simples par des dif-*
» *ficultés qu'ils ne peuvent résoudre,*
» *et qui les inquiètent sans les éclai-*
» *rer.... Ces dogmes* (*la loi , l'im-*
» *mortalité , les récompenses , les*
» *châtimens du siècle futur*) *sont*
» *ceux qu'il importe d'enseigner à*
» *la jeunesse et de persuader à tous*
» *les citoyens ; quiconque les combat*
» *mérite châtiment sans doute : il est*
» *le perturbateur de l'ordre et l'en-*

(1) Emile , tom. III , pag. 92 et 99.

» *nemi de la société* (1). Et quand il
» attaque la révélation, qu'il nie le pé-
» ché originel, la loi naturelle, etc. ;
» lorsqu'enfin il s'explique ainsi : *Com-*
» *ment peut-on être sceptique par*
» *principe? Et de bonne foi, je ne*
» *saurois le comprendre. Ces philo-*
» *sophes, ou n'existent pas, ou sont*
» *les plus malheureux des hom-*
» *mes, etc.* ; et lorsqu'il assure, tou-
» jours dans le même ouvrage, que *son*
» *scepticisme n'est nullement péni-*
» *ble*. Lorsque Rousseau se permet des
» contradictions si frappantes, si gros-
» sières, et qu'on en trouve de sembla-
» bles presqu'à chaque page de ses ou-
» vrages, peut-on croire qu'il n'ait pas
» remarqué lui-même ces étranges in-
» conséquences ? Il est certain qu'on ne
» sauroit être parfaitement conséquent
» que lorsque l'on suit avec fidélité les
» principes invariables et sacrés que

(1) Emile.

» nos grands moralistes ont puisés dans
» l'évangile. Mais l'excès de l'inconsé-
» quence de Rousseau, cet homme
» qui avoit autant d'art, autant de pé-
» nétration et de lumières, ne pouvoit
» être qu'un défaut réfléchi, qu'un
» abandon volontaire de la raison. Il ne
» cherche jamais à pallier son inconsé-
» quence; on voit clairement qu'il a
» pris son parti à cet égard; il a répondu
» à plusieurs critiques de ses ouvrages,
» en passant toujours sous silence les
» reproches de contradictions, et ne les
» corrigeant ou ne les déguisant dans
» aucune des éditions qu'il a faites de-
» puis ces critiques.

» Un auteur qui sacrifie tout au désir
» d'étonner, de plaire et de séduire,
» quels que soient ses talens, ne peut
» faire des ouvrages véritablement uti-
» les : aussi ceux de Rousseau ont-ils
» produit les plus grands désordres; il
» n'existe certainement pas de roman
» plus dangereux que celui de la Nou-

» *velle Héloïse.* L'*héroïne* qu'on veut
» nous y présenter comme une per-
» sonne qui joint à de grands principes
» une raison supérieure, une âme no-
» ble, élevée, les sentimens les plus
» vertueux; cette héroïne, manquant
» à ce qu'elle doit à son père, à sa fa-
» mille, à l'opinion publique, se livre
» à la plus violente passion pour un
» aventurier: enfin elle se déshonore et
» achève de s'avilir en ne renonçant à
» son amant que pour en épouser un
» autre. Le *héros* est un vil séducteur
» qui, profitant de la confiance d'une
» famille respectable, viole les droits
» les plus sacrés de l'hospitalité, trahit
» tous les devoirs de la reconnoissance,
» et corrompt une jeune personne in-
» nocente qu'il ne pouvoit avoir l'es-
» poir d'épouser, puisque l'inégalité de
» naissance et de fortune mettoit entre
» eux des barrières insurmontables; et
» on nous peint ce personnage sous les
» traits d'un jeune homme rempli de

» droiture, de délicatesse et de vertus!
» Enfin le *sage*, l'homme parfait qu'on
» nous y présente comme un mortel
» accompli, est un *athée*. Voilà les éga-
» remens et les vices que l'auteur s'ef-
» force de parer de tous les charmes de
» la vertu; voilà les personnages qu'il
» veut rendre si intéressans et si subli-
» mes (1). Combien ce livre n'a-t-il pas
» dû pervertir de jeunes gens de l'état
» de Saint-Preux! Combien n'en est-il
» pas qui ont dû perdre, par la seule
» lecture de cet ouvrage, l'horreur et
» le mépris qu'inspirent naturellement
» l'infamie et l'extravagante déprava-

(1) Ce projet de rendre le vice *intéressant* et *sublime*, est encore plus marqué et plus révoltant dans les *Confessions de J. J. Rousseau*; le héros s'y accuse d'avoir *calomnié*, *volé*, manqué à la reconnoissance, changé de religion par des vues d'intérêt, etc. L'*héroïne* est la plus vile, la plus abjecte de toutes les femmes, et on lui prodigue les épithètes de *créature angélique*, d'*âme pure*, d'*âme céleste*, etc.

» tion d'un instituteur ou d'un maître
» qui cherche à corrompre une éco-
» lière d'un rang au-dessus du sien !
» Quels ravages ne doivent pas pro-
» duire des ouvrages agréables, bril-
» lans, qui renversent ainsi tous les
» principes reçus, toutes les idées mo-
» rales que le seul bon sens et la raison
» inspirent à tous les hommes !

» Emile, le plus bel ouvrage de Rous-
» seau, est aussi le plus estimable aux
» yeux de la raison. L'auteur s'est ap-
» proprié beaucoup d'idées qui ne lui
» appartiennent pas; il répète tout ce
» que Locke a dit de mieux; il ne pro-
» nonce le nom de cet écrivain que pour
» le critiquer d'une manière aussi mé-
» prisante qu'injuste; mais en traduis-
» sant Locke il l'embellit. Qui pouvoit
» mieux que Rousseau donner des char-
» mes à la raison ? D'ailleurs, on trouve
» dans Emile une infinité d'idées et
» d'observations véritablement neuves;
» cet ouvrage contient des principes dange-

» reux, des erreurs condamnables, des
» inconséquences étranges, des conseils
» impraticables; mais il renferme aussi
» des réflexions si profondes, si justes,
» si raisonnables, des remarques si lu-
» mineuses, qu'il sera toujours néces-
» saire à tous ceux qui voudront élever
» des enfans. Cet ouvrage, malgré ces
» imperfections et ce qu'il offre de ré-
» préhensible, assure à son auteur de
» justes droits à la reconnoissance pu-
» blique; on lui doit (et on ne doit
» qu'à lui) cette opinion générale au-
» jourd'hui, que l'obligation la plus im-
» portante, la plus sacrée qu'on puisse
» remplir, est de bien élever ses enfans.
» La manière pleine de charmes dont
» il parle des enfans, prouve qu'il les
» avoit étudiés et qu'il les aimoit; et
» c'est encore un sentiment qu'il a su
» inspirer par des détails et des tableaux
» aussi vrais, aussi ingénieux que tou-
» chans. Enfin on lui doit une foule de
» préceptes relatifs à l'éducation

» par des peintures délicieuses de la
» vie champêtre, a contribué à rap-
» procher les gens du monde de la na-
» ture. Au reste, Emile n'a pas été aussi
» utile qu'il pouvoit l'être relativement
» à l'éducation, parce que beaucoup de
» gens se sont égarés, comme son au-
» teur, en adoptant tous ses principes,
» et que d'autres, faute de le compren-
» dre, ont fait tout le contraire de ce
» qu'il conseille. Par exemple, j'ai vu
» des enfans entièrement livrés à eux-
» mêmes, n'apprenant rien, ne sachant
» lire à douze ans, n'ayant d'idée de
» rien, et montrant d'ailleurs une gros-
» sièreté rustique, une indocilité et une
» ineptie qui me causoient un véritable
» étonnement; et ce qui ne m'en cau-
» soit pas moins, étoit d'entendre dire
» qu'on les élevoit d'*après les princi-*
» *pes de Rousseau*. Il est vrai que
» Rousseau a dit qu'il étoit ridicule
» d'apprendre aux enfans le latin et la
» géométrie, et je crois qu'en général

» il a eu raison ; il ajoute qu'il ne faut
» point leur donner de maîtres ; il pros-
» crit toute espèce de leçons et d'occu-
» pations réglées : je suis très-éloignée
» d'adopter cette idée ; mais si Rous-
» seau accorde à son élève autant d'in-
» dépendance, il ne prétend pas pour
» cela que l'instituteur soit oisif, et
» laisse l'enfant à lui-même ; au con-
» traire, il veut que l'instituteur l'ins-
» truise dans tous les momens et par
» l'exemple et par la conversation, et
» surtout qu'il ne le perde jamais un
» seul instant de vue. Voilà ce qu'en
» général on n'a pas compris, parce
» qu'il étoit plus commode de simplifier
» ce système et de le réduire à ceci : *Ne*
» *point payer de maîtres, ne point*
» *enseigner de catéchisme, ne point*
» *contrarier les enfans, ne point*
» *s'occuper d'eux, voilà tous les*
» *principes de J. J. Rousseau, et la*
» *meilleure éducation qu'on puisse*
» *donner.* Il a résulté de cet extra-

» d'Emile, des éducations qui ne doi-
» vent pas encourager à suivre cette
» méthode, mais qu'on auroit grand
» tort d'attribuer entièrement aux prin-
» cipes de Rousseau ».

Voilà une critique, et je la donne pour telle ; mais je demande si elle est faite avec le ton et l'expression du mépris? Je demande même si elle ne renferme pas tous les éloges qui sont dus à ce grand écrivain? Comment M. de la Harpe a-t-il donc pu dire que je parle de J. J. Rousseau avec *mépris ?* J'aurois pu réfuter cette calomnie et les autres infidélités de son extrait d'une manière plus vive et plus piquante ; mais du moins cette critique n'est pas anonyme, comme toutes celles qu'on a faites jusqu'ici contre moi. M. de la Harpe m'attaque avec injustice, mais sans lâcheté, et je lui réponds sans ressentiment et sans aigreur ; je lui dirai seulement que pour l'intérêt de sa propre réputation, il ne faut pas manquer de droiture et

de bonne foi, se permettre des personnalités, des citations infidelles, et des imputations évidemment calomnieuses ; qu'il est maladroit de montrer une animosité qui perce à chaque ligne, et d'attaquer sans ménagement et sans égard la personne même que dans un autre temps on a louée avec excès. Je terminerai cette réponse par une réflexion fort judicieuse d'un académicien célèbre.... « Je remarque (dit Duclos) » qu'on ne déprise avec affectation que » par le chagrin de ne pouvoir mépriser, et qu'on estime fortement ceux » contre qui on déclame. C'est le langage de la haine et de l'estime voilées » par l'orgueil ; car la haine prouve » souvent plus de motifs d'estime que » l'aveu même d'une estime sincère ». *Considérations sur les mœurs*, ch. 14.

DISCOURS (*).

J'ai pu voir sans regret la suppression absolue des couvens de religieuses ; je ne suis point suspecte à cet égard, j'ai moi-même élevé mes filles ; et l'histoire de *Cécile* (dans Adèle et Théodore), ainsi que la petite comédie des *Religieuses* (dans le Théâtre d'éducation), peuvent prouver à quel point j'ai toujours été vivement frappée des véritables abus de ces institutions ; mais l'observation et l'expérience m'ont fait connoître que les gens du monde ont des idées très-fausses sur les couvens des femmes. Ils regardent toutes les religieuses comme des *victimes consu-*

(*) On trouvera dans ce discours la franchise qui [illegible] ose le dire, caractérise tous mes écrits. J'étois bien sûre de déplaire aux législateurs français en faisant l'éloge des couvens, mais j'ai toujours sacrifié sans effort, à la vérité, tous les ménagemens de vanité et d'intérêt.

mées de regrets, ou livrées au désespoir, et ils pensent que les cloîtres sont continuellement agités par les passions et par l'intrigue. Il est vrai qu'en général les monastères gouvernés par des abbesses ont pu souvent faire naître ou confirmer ces opinions. Une abbesse est une espèce de reine; et qu'est-ce qu'une souveraine absolue qui, après avoir fait à la face des autels les vœux d'obéissance, d'humilité, de pauvreté, vit avec faste dans une représentation continuelle, en gouvernant despotiquement ses sœurs et ses égales?.... La Bruyère a dit : *Celle qui délibère sur le choix d'une abbaye ou d'un simple monastère, pour s'y renfermer, agite l'ancienne question de l'état populaire et du despotique.* Suivant cette définition, on doit trouver la vertu dans les simples monastères, et l'on ne peut guère espérer de la rencontrer pure et sans mélange dans les abbayes. En effet, à l'exception des mœurs que

la religion y conserve irréprochables, les abbayes offrent tous les vices qu'on remarque dans les cours (1), l'ambition, la flatterie, la vanité, la jalousie, l'envie, etc. C'est l'abbesse qui dispense les dignités et les grâces; il est important de lui plaire : on étudie son caractère, ses foiblesses, et la souplesse et l'intrigue obtiennent toutes les préférences. Lorsqu'on ne peut s'élever qu'en gagnant l'estime de la multitude, ou d'un grand nombre de personnes, on a besoin d'une excellente réputation, et l'on est forcé par l'ambition même, de recourir à la vertu, qui seule peut la procurer. Mais lorsqu'il ne s'agit, pour réussir, que de gagner une seule personne, on ne songe point à *mériter*, on ne s'occupe communément que des moyens de *séduire*. Beaucoup de ré-

(1) Je ne parle qu'en général, il seroit sans doute injuste de ne point admettre d'exception à cet égard.

flexions peuvent naître de celle-ci. C'est donc, je le répète, dans les simples couvens gouvernés par des prieures triennales, élues à la pluralité des voix et soumises à des règles austères, que la vertu la plus parfaite doit se trouver, et c'est là qu'elle existe en effet. Les femmes seules peuvent connoître ces espèces de monastères; les hommes qui sont reçus dans les abbayes (1) ne pénètrent jamais dans ceux-ci; et s'ils avoient à ceté gard plus de lumières et des idées plus justes, je suis persuadée qu'on se seroit borné à supprimer les abbayes, et à défendre que les vœux fussent prononcés dans la jeunesse, ce

(1) Les abbesses passent une partie de leurs journées à recevoir des visites. Je les ai vues, en province, donner à dîner à des hommes dans l'intérieur de leur appartement, et en outre sortir assez fréquemment, accompagnées des *religieuses favorites*, tandis que les autres sont forcées d'observer la règle et de rester dans leurs cellules.

qui n'eût été que le rétablissement d'une loi très-sage, imposée jadis par un grand homme et un saint, le pape saint Léon, qui prescrivit aux religieuses de ne faire leurs vœux qu'à l'âge de quarante ans.

J'ai passé une partie de ma première jeunesse dans des couvens, je suis depuis onze ans dans un monastère conduit par une prieure triennale (1), et je puis dire, avec vérité, que je n'ai rien vu pendant ce long espace de temps qui n'ait dû me pénétrer du plus profond respect et de la plus tendre vénération. Les meilleurs esprits de ce siècle, gâtés par *une fausse délicatesse et par une fausse philosophie*, en croyant s'élever au-dessus de tous les préjugés, se livrent à une infinité de préventions injustes et puériles ; ils jugent superficiellement, parce qu'ils jugent d'après des systêmes, et non d'a-

(1) Le couvent de Belle-Chasse.

près une observation réfléchie. Tout ce qui ne s'accorde pas parfaitement avec leur goût et leurs opinions, est condamné par eux sans restriction comme sans examen. Ils parlent souvent de la vertu, mais ils ne peuvent l'admirer que sous de certaines formes; il faut, pour les frapper, qu'elle ait une certaine élégance de convention, une écorce légère, sans laquelle la perfection même seroit aujourd'hui méconnue et dédaignée. Les choses les plus frivoles font, à cet égard, varier l'opinion; une différence d'habit ou de nom peut seule produire cet effet. Les mots de *vestales*, de *prytanides*, offrent à l'imagination les douces idées de pureté, d'innocence, de vertu: le mot *religieuse* ne produit aucune de ces impressions. On admire dans des livres les austérités et les épreuves extraordinaires auxquelles se soumettoient les disciples de Pythagore, et les austérités et les épreuves soutenues par les religieux de la Trappe

n'inspirent qu'une pitié méprisante. L'hospitalité, l'humanité sublime de ces mêmes religieux n'est célébrée que par les infortunés qui l'éprouvent, et l'on vante avec éloquence l'hospitalité des anciens et celle des Turcs et des Arabes (1). On a fait de pompeux éloges

(1) Ces religieux sont au nombre de cent vingt; ils n'ont que 30,000 livres de rente, et avec ce revenu ils achètent tous les ans pour plus de mille écus de blé qu'ils distribuent aux pauvres de la campagne. En outre, ils entretiennent des familles entières dans les villages voisins, et ils reçoivent plus de quatre mille hôtes par an, qu'ils nourrissent sur le reste de leur revenu. Si, parmi ces voyageurs, il y en a de malades, on les garde et on les soigne tout le temps de leur maladie, et souvent on donne de l'argent à ceux qui n'en ont pas assez pour continuer leur route. Comment, avec un tel revenu, une maison de cent vingt personnes peut-elle faire ces immenses charités? C'est que ces cent vingt personnes cultivent elles-mêmes leurs terres, leur bois et leur jardin, ne mangent que des légumes à l'eau,

de la *bienfaisance*, et cette même vertu perd tout son éclat lorsqu'elle se montre sous le nom de *charité chrétienne*. On trouve encore de l'intérêt et de la grandeur dans les sentimens religieux; l'athée même avoue qu'il est touché, lorsqu'il voit la pitié invo-

---

ne boivent point de vin, n'ont pour chaussure ordinaire que des sabots, pour vêtemens que des robes de laine qui durent quatre ans, pour meuble qu'une paillasse, etc. La règle de la Trappe (ainsi que celle de Sept-Fonds) ne prescrit que les privations économiques qui peuvent assurer la possibilité de donner davantage aux pauvres. Le fondateur a formellement défendu toutes les autres mortifications, telles que les cilices, les chemises de crin, etc. On a dit et même écrit que ces respectables religieux couchoient dans leur bière; qu'ils étoient obligés de creuser leurs tombes, et beaucoup de choses de ce genre, qui ne sont que des fables destituées de tout fondement. Ils ne font que des travaux utiles; ils ne renoncent à toutes les jouissances de la vie que pour soulager l'humanité souffrante. Ils n'ont point

quant l'Être *suprême*, mais il la tourne en ridicule lorsqu'elle implore *Jésus-Christ!* Ce n'est pas seulement l'impiété qui produit ces inconséquences et ces puérilités, c'est surtout, je le répète, cette fausse délicatesse qui attache un ridicule imaginaire à un cer-

---

fait vœu de clôture, afin de travailler dans les champs, dans les bois, et d'aller eux-mêmes chercher, soulager les infortunés, porter des secours à l'indigent, et soigner les malades. Leurs mains laborieuses et bienfaisantes sont également exercées à labourer la terre et à panser les plaies du pauvre. J'ai passé deux jours à la Trappe avec mes élèves; et comme on ne pouvoit me séparer de mademoiselle d'Orléans, qui avoit le droit d'entrer dans l'intérieur de la maison, on a daigné m'y admettre. J'ai vu tout ce que je décris, et je regrette vivement que l'Assemblée nationale, en détruisant les couvens, n'ait pas fait une exception en faveur de la Trappe et du Sept-Fonds, et n'ait pas conservé ces deux monastères comme les monumens qui honorent le plus la religion et l'humanité.

tain nombre de mots et d'expressions, et qui fait penser que des synonymes usés et répétés continuellement depuis cinquante ans par les bons et les mauvais écrivains, ont beaucoup plus d'élégance que les noms primitifs qu'ils représentent, quoique ces noms primitifs n'aient par eux-mêmes rien d'ignoble et de bas (1). Quelle étrange

(1) Cette prétention à l'*élégance* se trouve aujourd'hui dans tous les écrits, de quelque genre qu'ils soient. J'ai lu, il y a deux ans, un testament qui commençoit par une *invocation à l'Être suprême*, et qui finissoit par une *hymne à l'amitié*. Le testateur, dans le cours de l'ouvrage, avoit eu le soin de substituer toujours au mot *église* celui de *temple*, et de rendre les mots *enterremens*, *curés*, *cierges*, etc. par des périphrases extrêmement poétiques. Le journal de Paris, rendant compte de la cérémonie funèbre du Champ-de-Mars, dit : *A l'entour de l'autel étoient placés des lévites vêtus de lin, et les ministres de l'Eternel*, etc. Ici l'élégance et *le goût antique* nuisent un peu à la vérité ; on croiroit qu'il s'agit d'une cérémonie

frivolité !... Montesquieu demande pourquoi nous ne regardons pas les nègres comme nos semblables, et il répond que la raison en est bien simple : *Eh quoi ! ils ont la peau noire, le nez écrasé, et ils ne portent point de haut-de-chausses !* Je demande pourquoi les hommes qui n'ont jamais pénétré dans les couvens austères, méprisent les religieuses ? *Eh quoi ! on les appelle des*

---

des anciens Juifs ; mais la beauté de ce passage consiste dans la transformation des enfans de chœur en *lévites*, et des surplis de toile de chanvre en *vêtemens de lin*. Ceci rappelle une des savantes de Molière, disant au notaire qui va dresser un contrat de mariage :

Veuillez au lieu d'écus, de livres et de francs,
Nous exprimer la dot en mines et talens,
Et dater par les mots d'ides et de calendes.

Il me semble que le bon goût doit faire éviter toute espèce d'affectation ; qu'il consiste surtout dans le discernement et l'observation des convenances, et qu'un journal ou un acte religieux ou public ne doivent pas être écrits comme un poëme.

béguines, et elles portent des guimpes!... Je suis très-persuadée que si les religieuses avoient adopté un costume plus élégant et plus noble, elles auroient infiniment plus de considération. Une guimpe de toile, une ceinture de corde, un habit de laine noire, ne peuvent inspirer les idées que feroient naître des couronnes de fleurs, des tuniques ornées de franges, et des manteaux de pourpre. Les écrivains répètent à l'envi les uns des autres, et surtout depuis quelques mois, que toutes les religieuses sont des *imbécilles*. Qu'en savent-ils, puisqu'ils n'ont jamais eu avec elles la moindre communication?..... Ce jugement n'est donc qu'une supposition, fondée apparemment sur le genre de vie qu'elles ont choisi; mais il me semble que les véritables causes qui peuvent corrompre le goût et gâter l'esprit, se trouveroient plutôt dans la dissipation continuelle qui prive de toute réflexion, et dans les vices qui dégradent l'âme,

tandis qu'au contraire la solitude et le silence, l'exercice constant et l'habitude de toutes les vertus, le mépris du faste et des grandeurs humaines, l'amour de la retraite, de la méditation, de la frugalité, de la paix et d'une sainte égalité, doivent naturellement élever l'âme et perfectionner la raison. On se récrie beaucoup sur la profonde ignorance des religieuses; cependant il n'y a point de couvent où il n'y ait une bibliothèque. Les gens du monde qui n'ont jamais étudié l'écriture sainte, savent du moins combien le style et les pensées en sont sublimes. Les religieuses lisent d'ailleurs continuellement les ouvrages immortels de Bossuet, de Fénélon, de Pascal, de Nicole, de Bourdaloue, de Massillon, etc.; et je crois qu'une personne qui, dans la retraite et dans la méditation, nourrit sans cesse son esprit par de telles lectures, a bien autant d'idées morales et d'instruction que la plupart des gens du monde, qui n'ont lu que

des romans licencieux, des feuilles éphémères et des éloges académiques. Mais, dira-t-on, pourquoi l'éducation des couvens a-t-elle toujours été si mauvaise?... 1°. Parce que les gens riches choisissoient de préférence les abbayes, et 2°. parce qu'en général les simples monastères, où l'éducation seroit infiniment meilleure que dans les *abbayes*, n'ont point de classes. Les pensionnaires y sont dans des chambres particulières et sous la conduite des gouvernantes qu'on leur donne, et les religieuses ne se mêlent en aucune sorte de leur éducation. Cette espèce d'éducation que j'ai eu l'occasion d'étudier particulièrement, est sans contredit la pire de toutes. Les parens les moins tendres donnent pour gouverneur à leur fils, des hommes qui ont fait des études et qui ont de l'instruction : mais qui donne-t-on pour gouvernante à sa fille ? une femme de chambre, c'est-à-dire une personne qui non-seulement n'a pas la

moindre notion de littérature, d'histoire, etc. mais qui ne sait ni sa langue ni l'orthographe. Comment veut-on qu'une jeune personne, livrée dans un couvent à l'autorité d'un tel Mentor, puisse acquérir des connoissances solides et des idées justes ? Que diroit-on d'un homme riche et raisonnable qui feroit de son laquais l'instituteur de son fils ? C'est cependant la conduite de toutes les mères qui envoient leurs filles dans les couvens qui n'ont pas de classes. Une femme de chambre sert depuis quinze ans ; elle commence à vieillir : elle n'est plus leste ; elle a de la peine à se tenir debout tout le temps d'une toilette ; son service est moins prompt, moins agréable : qu'en fera-t-on ? une gouvernante. Il est étrange qu'on n'ait jamais été frappé de cette horrible disproportion qui se trouve depuis si long-temps entre l'éducation des hommes et des femmes. Quelle en est la cause ? Je rougis de le dire, c'est qu'on

veut bien assurer un sort honnête au gouverneur de son fils, et qu'on ne veut donner que cinq ou six francs à la gouvernante de ses filles. Il a résulté de cette coutume barbare, que le titre de *gouvernante d'enfans* est avili (du moins parmi nous, car il est très-honorable chez les étrangers); mais qu'on rende l'état d'une gouvernante semblable à celui d'un instituteur, et les personnes dignes d'occuper une telle place ne rougiront plus de l'accepter (1). Une mère tendre, qui ne peut elle-même élever sa fille, doit regarder comme l'amie la plus chère celle qui la remplace à cet égard, puisqu'elle lui confie le plus grand, le plus touchant de tous les in-

(1) N'est-il pas odieux et ridicule que dans la même famille *la gouvernante des filles* ne soit pas traitée comme *le gouverneur des fils*? L'un vit comme l'égal et l'ami des parens, l'autre n'a pour société que des domestiques; l'un est à la table des maîtres de la maison, l'autre ne mange qu'à l'office, etc.

térêts, et que le bonheur de sa vie dépendra du succès de l'éducation. Combien il doit être doux et nécessaire d'entretenir, de questionner sans cesse celle qu'on a chargée d'un tel dépôt ! celle dont les soins, les travaux et les veilles sont uniquement consacrés à l'objet de nos plus tendres sentimens et de nos plus chères espérances !... Mais comment pourroit-on vivre dans cette intimité avec une personne bornée, sans éducation, sans connoissance du monde, et qui est également incapable d'observer et de réfléchir ?... Telles sont cependant les *institutrices* auxquelles on confie les jeunes personnes élevées dans les couvens !... Il n'est pas étonnant que celles qui ont reçu une semblable éducation, apportent dans le monde beaucoup d'ignorance, de préjugés et d'idées fausses ; mais ce n'est pas la faute des religieuses, puisqu'elles n'ont, comme on l'a dit, aucune relation avec les pensionnaires qui sont sous l'autorité des gouvernantes

particulières. Quant aux couvens qui ont des classes, ils sont en petit nombre (en n'y comprenant point les abbayes); et j'ose assurer que dans ceux-là l'éducation est en général beaucoup meilleure que celle qu'on reçoit communément chez des parens qui ne font pas leur principale affaire du devoir sacré d'élever leurs enfans. Les personnes qui connoissent le plan d'éducation suivi aux filles Sainte-Marie et aux Ursulines, et l'intérieur de ces respectables maisons, ne me démentiront certainement pas. Cependant je suis loin de prétendre que cette éducation soit aussi bonne qu'elle pourroit l'être; mais celle des colléges est-elle excellente dans son genre? Et quelle est l'éducation publique que l'on pourroit proposer comme modèle? Celle qu'on reçoit à l'université d'Oxford, et qui a tant de réputation, est très-défectueuse sous beaucoup de rapports; on y suit aveuglément une vieille routine établie sur un

plan qui pouvoit être bon dans des siècles moins éclairés, mais qui ne sauroit l'être aujourd'hui, par cette raison même qu'un respect superstitieux la conserve depuis son origine sans oser y faire de changement. L'on imagine naturellement, par exemple, qu'on s'applique, surtout à Oxford, à former de bons orateurs, dans une nation où la facilité de bien parler de tête est un talent qui conduit à la fortune et donne tant de gloire; et cependant on n'exerce point les écoliers à composer, à parler en public, ou du moins on ne leur fait faire que ces sortes d'amplifications qu'on fait dans tous les colléges du monde, et encore cette espèce d'exercice est-il extrêmement rare et peu usité à Oxford. Nos ancêtres avoient la coutume d'infliger à leurs enfans des châtimens corporels, et cet usage subsiste à Oxford dans toute sa rigueur; on y fouette impitoyablement les enfans, et jusqu'à l'âge de seize ans. Il est vrai que si cette punition go-

thique est vicieuse, il faut convenir aussi qu'on en tire à cette université un parti très-ingénieux. Ce n'est point à Oxford une ignominie ; au contraire, on ne corrige ainsi que ceux qui annoncent des talens, et dont on attend beaucoup ; cette correction est pour eux ce qu'étoit l'ostracisme chez les Grecs, et elle produit de l'honneur, de la réputation et de la gloire quand on s'y soumet de bonne grâce, et qu'on la supporte avec courage (*). L'avantage réel de cette

(*) J'ai su que des membres respectables de l'université d'Oxford se sont plaints de ce passage, et ont dit que la coutume dont je parle n'existoit plus à Oxford : j'avois été (dans mon premier voyage en Angleterre) voir cette université, mais je séjournai peu de temps à Oxford, et tout ce que je rapporte de cette université m'a été dit par une personne que je vis beaucoup à ce premier voyage (M. Burke) : comme il me dit toutes ces choses sans aucun mystère, et en présence de plusieurs témoins, je crois qu'il m'est permis de le citer. Je reste par respect pour les critiques qui ont dû le...

université sur nos colléges, c'est qu'on y reste jusqu'à vingt-deux ans, et c'est le seul moyen d'apprendre avec un grand fruit deux choses importantes sans doute, quand on les sait bien, le grec et le latin. J'offrirai ici une réflexion qui me paroît digne de quelqu'attention. Il est incontestable que l'étude approfondie des auteurs anciens est très-utile, parce qu'on y peut puiser une grande connoissance du cœur humain; ces auteurs étoient, en général, et de grands écrivains et de grands hommes d'état. Les ouvrages de Démosthène, de Cicéron, de Marc-Aurèle, etc. ne sont pas le fruit de vaines spéculations; mais ils sont les résultats instructifs des méditations du génie, fondées sur des faits et sur une longue expérience des hom-

---

prouvé ce jugement, j'aurois supprimé ce passage dans cette nouvelle édition, si je n'avois pas pris l'engagement de ne pas faire le moindre changement au texte de ce discours.

mes et des affaires. Dans une éducation prolongée au moins jusqu'à vingt ans, cette étude peut être d'une extrême importance; mais quand on quitte ses instituteurs, comme parmi nous, à seize ou dix-sept ans, cette même étude est communément à peu près inutile. Tant qu'on ne possède pas parfaitement une langue, on lit sans intérêt; l'application se porte sur les *mots*, non sur les *choses*. L'on ne sent point les beautés d'un ouvrage que l'on traduit avec fatigue. Cette lecture laborieuse ne laisse rien dans la mémoire, parce qu'elle n'a été qu'un travail purement mécanique. Enfin, la personne même qui sait le mieux une langue qui n'est pas la sienne, ne pourra jamais, qu'à une seconde lecture, sentir tout le mérite d'un ouvrage écrit dans cette langue. Il me paroît donc que si l'étude des langues savantes n'est pas approfondie, elle n'est pas seulement superflue, elle est essentiellement nuisible, en ce qu'elle n'aura laissé que le

mots dans la tête, et le dégoût des ouvrages qui mériteroient le mieux d'être lus et médités. Il auroit mieux valu se borner à lire de bonnes traductions, et à diriger ses études sur d'autres objets (1). Pour revenir aux couvens de religieuses, relativement à l'éducation des femmes, j'en regrette surtout la clôture. Une jeune personne remise en des mains étrangères, ne peut être, avec

(1) Malgré ces réflexions, et quoique je susse que mes élèves entreroient dans le monde à dix-sept ans, ils ont appris le grec et le latin. J'étois bien tentée de me borner à leur faire apprendre des langues vivantes, l'allemand, l'anglais et l'italien qu'ils savent parfaitement, mais j'ai sacrifié mon opinion particulière à l'opinion générale. J'espère que je ne m'en repentirai point, parce qu'ils savent du moins que leur éducation ne sera pas finie quand ils me quitteront, et que je leur vois le plus grand désir et une ferme résolution de continuer leurs études et d'achever eux-mêmes leur propre éducation, que je n'aurai pu perfectionner.

une exacte bienséance, que dans un asyle où nul homme ne sauroit pénétrer. Il faut que non-seulement elle soit irréprochable, mais qu'elle soit à l'abri de toute calomnie. Une mère forcée de se séparer de sa fille, la place avec sécurité dans un couvent, et ne la dépose qu'avec inquiétude dans une maison, quelque décente qu'elle puisse être, où les hommes peuvent entrer. L'Angleterre est la preuve de cette vérité : il y a beaucoup d'écoles où l'on élève des jeunes filles, mais toutes ces écoles sont subalternes; les gens riches n'y mettent point leurs filles, et aiment mieux les envoyer en France, dans des couvens. Puisque les nôtres vont s'éteindre, j'imagine un moyen très-simple de les remplacer de la seule manière qui puisse être véritablement utile; c'est de former des *écoles cloîtrées*. Les maîtresses de classe et les institutrices auroient une entière liberté de sortir à toute heure; mais elles ne pourroient jamais, [illegible]

aucun prétexte, faire entrer des hommes dans l'intérieur de la maison, ou bien emmener avec elles les pensionnaires hors de l'enceinte de l'école, à moins d'une permission expresse et particulière des parens. Enfin les visites et les leçons des maîtres se recevroient dans des parloirs grillés, et l'on suivroit, à cet égard, tous les usages qui s'observent dans les couvens. Au lieu de détruire les monastères qui vont se trouver vacans, on y formeroit ces premières *écoles cloîtrées*, dirigées par des personnes libres; et j'ose assurer que nulle espèce d'école pour les jeunes filles n'obtiendra la confiance universelle. Il seroit à désirer que la nation établît promptement une ou deux écoles de ce genre qui pussent servir de modèles aux autres. On trouveroit, à Paris, d'excellentes institutrices, en les cherchant dans les écoles ou pensions particulières. Ces choix faits, on donnerait à ces maîtresses *un plan d'édu-*

cation qu'elles s'engageroient à suivre avec la plus scrupuleuse exactitude, et l'on feroit imprimer ce plan d'éducation. A l'égard de ce plan, il est fait en grande partie, et par la plus célèbre de toutes les institutrices (l'auguste fondatrice de Saint-Cyr). Je sais qu'en général on a beaucoup de prévention contre l'éducation de Saint-Cyr. J'ai été dans ce monastère, j'ai vu toutes les classes et suivi tous les exercices avec le plus grand intérêt, et je crois qu'il n'existe dans aucun pays une institution de ce genre mieux combinée et plus parfaite.

La meilleure éducation est sans doute celle qui peut le mieux développer et perfectionner les qualités et les talens qui, dans l'usage de la vie, doivent être les plus nécessaires à l'élève; ainsi le plan d'éducation doit varier suivant le sexe et l'état. Il seroit absurde d'élever le fils d'un roi comme un particulier, et de donner à une femme l'éducation qui pourroit convenir à un homme. Il [illegible]

donc d'abord considérer, 1°. quel rang l'élève aura nécessairement dans la société; 2°. quel rang des événemens incertains, mais possibles, pourroient lui donner; et 3°. quelles sont les vertus et les talens qu'on doit le plus lui désirer pour son bonheur et l'avantage de la société. Une femme a besoin d'appui; elle ne peut être estimée que par des vertus paisibles et domestiques, et une réputation sans tache: par conséquent la douceur, la modestie, la prudence, sont les qualités qui doivent la caractériser. Elle ne sauroit jouer un rôle éclatant dans les affaires publiques, qu'en se livrant à l'intrigue; il faut donc s'attacher à détruire en elle toute ambition personnelle; mais il est à désirer qu'elle soit susceptible d'une noble ambition pour son mari, pour ses enfans. Ainsi l'on doit cultiver en elle cette sensibilité vive et délicate qui anéantit l'égoïsme, et qui ne fait trouver les jouissances de l'orgueil que dans les succès

de ce qu'on aime. Elle doit vraisemblablement devenir épouse et mère ; il est indispensable de lui donner l'instruction et les lumières qui pourront un jour la mettre en état de bien élever ses filles, et de conduire avec une sage économie l'intérieur de la maison, soit à la ville, soit à la campagne. Enfin elle peut devenir veuve, et se trouver chargée de la tutelle et de l'éducation de ses fils. Dans ce cas, une femme inepte ou spirituelle, instruite ou non, quitte le rang modeste où la nature et les lois l'avoient placée, pour s'élever au rang des hommes; elle hérite des droits de son mari; et remplacer un citoyen, c'est devenir citoyen soi-même. Il est donc bien important que les femmes connoissent les lois et la constitution de leur pays, et que leur éducation les rende capables de présider à celle de leur fils. L'éducation de Saint-Cyr n'embrasse pas ce plan dans toute son étendue, mais elle le suit en grande partie;

on acquiert à Saint-Cyr une connoissance approfondie de la religion (1).

(1) Etude qui doit être approfondie en effet, puisqu'elle comprend la morale. Je hasarderai une réflexion à ce sujet, que je soumettrai à ceux même qui n'ont pas de religion. On conviendra que si toutes les leçons, tous les préceptes de morale propres à tous les états et à toutes les situations de la vie, se trouvoient dans les livres saints, il seroit infiniment plus utile à l'enfance et à la jeunesse de les puiser dans cette source, que de les trouver dans les auteurs profanes. La religion donneroit plus de poids aux préceptes; et lorsqu'on verroit par la suite ces préceptes admirés de tous les hommes, on conserveroit pour la religion qui les enseigne, un respect que rien ne pourroit affoiblir. J. J. Rousseau a dit que l'évangile rendoit *absolument inutiles* tous les livres de morale. J'ajouterai qu'indépendamment de ce livre divin, l'écriture sainte en offre encore trois autres (la Sagesse, les Proverbes et l'Ecclésiastique), qui renferment tout ce que la véritable philosophie a jamais dit de plus utile aux hommes, et beaucoup de maximes et de leçons sublimes, que les plus grands

A l'égard de l'histoire profane, de la géographie et de la mythologie, on n'en apprend que les élémens. On s'y instruit avec le plus grand détail, de toutes les choses relatives à l'administration intérieure d'une maison. Les pensionnaires distinguées par leur intelligence et leur application, sont chargées tour à tour de la direction de la lingerie, des cuisines, des basses-cours, de la pharmacie, etc. En ordonnant, elles agissent sous les yeux des institutrices qui leur apprennent à commander, et dont l'expérience les dirige. Ce sont les seules religieuses de Saint-Cyr qui lisent et pré-

moralistes (Bossuet, Fénélon, Pascal, Massillon) n'ont enseignées qu'en les tirant de ces livres sacrés. Ceux qui douteront de cette vérité, n'auront jamais lu ces ouvrages, qui ne renferment cependant que trois petits volumes; qu'ils les lisent sans prévention, et s'ils sont pères, je suis sûre que ces trois ouvrages passeront bientôt de leurs mains dans celles de leurs enfans.

parent toutes les drogues de leur pharmacie, qui est la plus considérable et la plus complète que j'aie vue dans aucune maison religieuse. Les pensionnaires apprennent d'elles cet art qui demande quelques notions de chimie, et qui peut être d'une grande utilité, surtout à de jeunes personnes qui doivent devenir mères de famille. On n'a point la dangereuse prétention de les instruire relativement à l'usage et à l'emploi des médicamens, parce que les demi-connoissances en ce genre sont pernicieuses. On se contente de leur enseigner parfaitement la composition et la préparation des drogues, à les bien connoître à la vue, à l'odorat, et à distinguer celles qui sont fraîches de celles que le temps a gâtées ou rendues moins bonnes (1).

(1) Beaucoup de drogues perdent leur vertu en vieillissant, ce qui se connoît à la couleur; d'autres deviennent, avec le temps, de véritables poisons, telles que le *castoreum*, etc. Il

Ces jeunes personnes sont accoutumées, dès leur enfance, à ne dédaigner aucune espèce de soin domestique; elles mettent tout leur amour-propre à se rendre utiles dans l'intérieur de la maison. On fortifie en elles, autant qu'il est possible, cette sorte d'ambition, la seule louable

---

y a plusieurs drogues qui se ressemblent et de noms et d'aspects, et qui ont des propriétés absolument contraires. La *crême de tartre* est un doux purgatif; le sel de tartre, à la même dose, est un poison violent. Ces deux substances sont en poudre blanche, et se ressemblent parfaitement. Il est donc bon de savoir que le sel de tartre se dissout totalement dans l'eau, et se vend toujours dans des fioles de verre, parce qu'il mouille le papier, tandis que la crême de tartre se conserve dans le papier et dépose dans l'eau. Mais si l'on ignore ces choses, et que par erreur on reçoive du sel de tartre dans une fiole, comme il a toute l'apparence de la crême de tartre, on pourroit facilement devenir la victime de cette erreur. Il y a quelques années que l'on fut au moment de s'empoisonner par cette même mé-

dans leur sexe, et qui puisse un jour assurer leur bonheur. Il est certain qu'une femme ne peut être parfaitement heureuse dans son intérieur, que lorsqu'elle est en état d'élever elle-même ses filles et de conduire sa maison. Les charmes extérieurs et des talens agréa-

---

pourroit citer mille exemples de ce genre. Il faut observer que, pour une infinité de petits maux, on envoie sans cesse chercher des drogues sans ordonnance de médecin: dans ce cas, une commission mal faite, ou un nom mal écrit, peuvent occasionner des quiproquos funestes. Il n'arrive même que trop souvent, que les apothicaires eux-mêmes fassent des méprises dangereuses, d'après les ordonnances écrites de la main des médecins; mais aucune de ces méprises n'auroit lieu, si la maîtresse de la maison, si la mère de famille avoit une parfaite connoissance des drogues et des simples desséchés employés en médecine. Elle examineroit toutes les drogues qui entreroient chez elle; et devant être pour son mari et pour ses enfans la garde-malade la plus assidue, elle en seroit encore la plus utile.

bles réunis, même à la vertu, ne lui procureront que des succès frivoles et une estime stérile. Ce n'est qu'en se rendant utile à son mari, à ses enfans, en se chargeant seule des affaires et des soins domestiques, qu'elle peut obtenir une véritable considération. Son devoir est de gouverner sa maison, sa gloire est d'y commander. Elle y est sans dignité, elle y est à charge, quand elle n'y règne pas. Les Anglaises, en général, sont parfaitement instruites de cette vérité, et elles éprouvent que les femmes ne peuvent conserver et étendre leurs droits qu'en suivant tous leurs devoirs à cet égard. Etant en Angleterre, j'admirois l'intérieur d'une maison de campagne, l'ordre étonnant, l'étendue immense de la ferme et de ses dépendances; le maître du château me dit : C'est ma femme qui a créé tout cela, *c'est son empire;* il est naturel qu'elle s'occupe du soin de l'embellir et de l'étendre. Pour revenir à l'éducation de Saint-Cyr, on y enseigne

encore la musique vocale et à dessiner des fleurs, talent agréable, nécessaire à une femme pour tous les ouvrages de broderie que l'on apprend à Saint-Cyr. Cette occupation, trop négligée dans la plupart des études particulières, me paroît très-utile sous beaucoup de rapports. Les anciens, qui avoient des idées si ingénieuses et si justes, ont presque toujours attribué aux hommes vertueux le goût qui rapproche le plus de la nature, celui de l'agriculture; et aux femmes irréprochables, le goût sédentaire qui fixe auprès de son foyer, celui de travailler à des ouvrages faits pour occuper agréablement, sans exiger une application qui puisse distraire des devoirs domestiques, ou inspirer un orgueil qui en fasse mépriser la simplicité. Les anciens nous présentent leurs sages cultivant leurs jardins et leurs champs, et les femmes dignes d'être proposées pour modèles, passant la plus grande partie de leur vie à broder ou à faire

des ouvrages de ce genre (1). D'après ces idées, les anciens pensoient qu'une

(1) Un des traits du beau portrait de la *femme forte* de Salomon, est un éloge de son goût pour le travail ; *elle a filé la laine et le lin avec des mains sages et ingénieuses.* C'est ainsi que la fable nous dépeint Pénélope, et que l'histoire nous montre Lucrèce travaillant tout le jour avec ses femmes. L'estime des anciens pour les femmes qui consacroient leurs loisirs à ces occupations innocentes, étoit telle, que les poètes nous disent qu'Agamemnon ne préféroit Chryséïs à Clytemnestre, que parce qu'elle excelloit à travailler à la toile. Ce fut par le même sentiment qu'Énée voulant faire un présent considérable à *Segeste*, lui donna une esclave crétoise, nommée *Pholoé*, parce qu'elle étoit une habile brodeuse. Les Grecs instituèrent même des cérémonies religieuses, dont le but étoit d'exciter l'émulation pour ce genre d'occupation. Les *canéphories* étoient des fêtes en l'honneur de Diane et de Minerve, dans lesquelles les jeunes filles offroient solennellement à ces déesses, la veille de leurs noces, des paniers remplis de petits ouvrages à l'aiguille faits par elles.

femme ne pouvoit avoir le mérite qui doit la caractériser, si elle ne possédoit pas ces espèces de talens auxquels ils attachoient un si grand prix, qu'ils croyoient que la sagesse elle même avoit inventé ces arts que nous dédaignons et que nous trouvons frivoles. Mais c'est une des erreurs de la dépravation, de confondre sans cesse une simplicité vertueuse avec une méprisable frivolité. La véritable frivolité est d'aimer ce qui n'est utile sous aucun rapport, et ce qui est en même temps dangereux et condamnable à beaucoup d'égards, comme le jeu et la plupart de nos amusemens. L'illustre fondatrice de Saint-Cyr, qui joignoit à tant de vertus une raison supérieure, a voulu que non-seulement les pensionnaires de Saint-Cyr excellassent dans l'art de la broderie, mais qu'elles ne dédaignassent aucun des ouvrages qu'une femme économe peut désirer de savoir faire; et c'est ainsi que ces jeunes personnes font

elles-mêmes tout ce qui sert à les habiller (1). Enfin, comme elles sont destinées à devenir un jour mères de famille, on leur apprend l'art si difficile d'enseigner et de conduire des enfans. Ces jeunes institutrices sont guidées dans ces honorables fonctions par les religieuses qu'elles remplacent. Elles achèvent de se perfectionner dans ce qu'elles ont appris, en l'enseignant à leur tour. On voit avec certitude jusqu'à quel point elles ont profité des leçons qu'elles ont reçues, par la manière dont elles instruisent les autres. Elles s'accoutument à la patience, à la vigilance; on leur apprend à connoître les ruses et le caractère des enfans, à savoir employer à propos l'indulgence, la douceur et la sévérité. Elles s'attachent, avec passion, aux enfans qui répondent à leurs soins; et c'est ainsi qu'une ingénieuse et sage

(1) A l'exception seulement de leurs corps baleinés et de leurs souliers.

institution prépare, pour le bonheur de la société, des femmes éclairées et vertueuses, et d'excellentes mères (1). Telle

(1) Avant de connoître Saint-Cyr, j'avois proposé, il y a neuf ans, dans *Adèle* et *Théodore*, un moyen de ce genre applicable aux éducations particulières : cette idée fut très-critiquée dans le temps par des gens de lettres, qui trouvèrent cette invention *bizarre et impraticable*. L'expérience m'a prouvé que leurs jugemens ne sont pas toujours des oracles. J'avois donné dès ce temps une élève à ma fille. Cette enfant qui n'avoit que très-peu d'années de moins que son institutrice, a seize ans aujourd'hui. Elle justifie sous tous les rapports cette invention qu'on a tant désapprouvée (*). Enfin, dans ce moment, deux jeunes personnes qui sont entre mes mains, élèvent sous mes yeux deux enfans, et je me confirme chaque jour davantage dans l'opinion que cette invention est le moyen le plus efficace et le plus sûr qu'on puisse employer pour former et perfectionner l'esprit, la raison et le cœur d'une jeune personne.

(*) Et depuis, cette même jeune personne, pendant le règne de Robespierre, a contribué par une

est l'éducation que l'on reçoit à Saint-Cyr. J'avoue que je suis étonnée que, loin de lui rendre la justice qu'elle mérite, on répète sans cesse que cette éducation *est absurde*, et donne à ses élèves *la plus ridicule vanité*. On a vu par ce détail que cette institution, au contraire, doit surtout corriger un tel vice, puisqu'elle s'attache particulièrement à rendre honorables les soins et les occupations qu'un amour-propre mal entendu pourroit dédaigner. J'ai souvent entendu dire aussi que les personnes élevées à Saint-Cyr *avoient une excessive hauteur:* il y a des critiques qui valent quelquefois des éloges. En général, les femmes distinguées par la modestie, la dignité et la décence qui doivent les caractériser, sont plus exposées que les autres à l'injustice d'être faussement

---

conduite remplie de sentiment, de courage et d'intelligence, à sauver la vie de ma fille. J'ai su tous ces détails, dans le temps, par des Français arrivant de Paris, que j'ai vus à Hambourg.

accusées de dédain et de pruderie. J'ai vu en province beaucoup de femmes élevées à Saint-Cyr, et toutes m'ont donné l'idée la plus avantageuse de l'éducation qu'elles avoient reçue. Au reste, quand ces reproches relatifs à la fierté déplacée, à l'orgueil, auroient été fondés quelquefois, on ne pourroit raisonnablement attribuer ces défauts qu'aux *preuves de noblesse* qu'on exigeoit à Saint-Cyr, ce qui est absolument étranger au plan d'éducation. Maintenant je vais détailler ce qui me paroît manquer à l'éducation de Saint-Cyr. Comme les femmes peuvent, par la mort de leurs maris, devenir tutrices de leurs enfans, il me semble qu'il est indispensable de leur donner une connoissance au moins élémentaire des lois et de la constitution de leur pays. Un *cours de droit* étoit une grande entreprise, il y a un an : cette importante étude, simplifiée aujourd'hui par la sagesse et la raison, devroit désormais moins longue,

plus facile, et doit nécessairement entrer dans l'éducation des femmes. Enfin, je trouve qu'à Saint-Cyr et dans toutes les éducations publiques d'hommes et de femmes, on néglige entièrement d'employer les moyens qui peuvent développer et augmenter les forces physiques. A voir l'indifférence des instituteurs à cet égard, on seroit presque tenté de croire qu'il est à peu près égal d'avoir une bonne ou une mauvaise santé, d'être foible ou valétudinaire, ou de jouir d'une constitution saine et robuste. On ne s'occupe nullement du régime et du choix si important des alimens, et les exercices du corps sont ou négligés ou mal employés. Il seroit facile d'exercer les enfans des deux sexes à sauter, à courir, à porter et à soulever des fardeaux dont on augmenteroit la pesanteur suivant l'accroissement de leurs forces (1). Il est facile d'imaginer

(1) L'aîné de mes élèves, qui a dix-sept ans, est ainsi parvenu, par gradation, à porter sans

beaucoup d'autres exercices de ce genre d'une aussi grande utilité (1). On devroit de plus apprendre aux hommes à grimper aux arbres, à monter avec le seul secours d'une corde, au haut d'un plafond, etc. exercices qui donnent à la fois de la souplesse, de l'agilité, de la force, de la hardiesse, et qui peuvent, dans des voyages et dans mille circonstances de la vie, soustraire à beaucoup de dangers. On doit, dans la gymnastique comme dans toutes les autres parties de l'éducation, avoir toujours en vue de donner à l'élève toutes les facultés qui lui seront indispensablement né-

effort, à présent, deux cent douze livres dans une hotte attachée sur le dos, montant et descendant un escalier avec cette charge.

(1) J'en ai moi-même inventé plusieurs, et j'en ai renouvelé un que Galien prescrivoit à ses malades convalescens; et qui donne beaucoup de force et de souplesse; j'en ai trouvé la description dans l'Encyclopédie, au mot *Haltères*.

cessaires, et même celles qui vraisemblablement pourront lui être utiles. Avant de s'embarquer pour faire un voyage dangereux, on réfléchit long-temps d'avance aux moyens d'éviter les périls qu'on envisage, on se munit de toutes les choses dont la crainte et la raison font prévoir le besoin. Quels préparatifs n'exige donc pas la course entière de la vie? La plus parfaite éducation est celle dont le plan est formé d'après les calculs et les combinaisons de la prévoyance la plus étendue. L'avenir d'un jeune homme offre à l'imagination une multitude de dangers, de travaux inévitables. Sa vie, son honneur même, pourra dépendre du développement complet de ses forces physiques. Il faut donc éloigner de lui tout ce qui peut ressembler à la mollesse. Dans cet âge où les habitudes, ainsi que les impressions, se prennent avec tant de promptitude et de facilité, et se conservent toujours, on pourra l'accoutumer, sans

effort et sans qu'il en souffre, à la fatigue; à se contenter d'une nourriture saine, et par conséquent grossière, et à se passer de toutes les inventions du luxe et de la mollesse. J'ai examiné avec attention l'intérieur de nos plus fameux colléges, et j'y ai vu partout l'éducation physique infiniment vicieuse; on n'y a même pas l'idée du régime qui convient à l'enfance et à la première jeunesse (1). On y donne la nourriture la plus mal saine (2); on fait coucher les enfans dans des lits entourés de rideaux et chargés de matelas de laine, et même de lits de plume; on les prive d'air, on les étouffe,

(1) Tout instituteur devroit cependant avoir cette connoissance, qu'il pourroit acquérir facilement en lisant seulement les ouvrages de M. Tissot, qui a traité cette matière avec le plus grand détail.

(2) Par exemple, beaucoup de ragoûts, beaucoup de pâtisseries, etc. alimens que M. Tissot et tous les bons médecins interdisent absolument à l'enfance, ainsi qu'une infinité d'autres.

on les amollit, on leur procure ainsi une transpiration violente qui les épuise. Un seul matelas de crin seroit plus que suffisant; et, ce qui vaudroit mieux encore, ce seroit une planche, un simple lit de bois. Mes élèves, depuis quatre ans et demi, n'ont point d'autre lit, et n'ont jamais joui d'un plus doux sommeil et d'une meilleure santé que depuis qu'ils ont pris cette habitude qui convient si bien à des hommes (1)! C'est avec raison qu'un excellent écrivain fait l'éloge de cette coutume. « Pendant que » des jeunes gens, dit-il, lassés de leurs

(1) Quand je dis *un lit de bois*, ce n'est point une exagération : on met sur ce lit, formé de planches avec un rebord des deux côtés, un tapis très-mince, et sur ce tapis les draps et les couvertures; ils ont seulement un oreiller de crin pour poser leur tête. Au reste, je dois dire que ces lits sont de leur invention, et que d'eux-mêmes ils ont voulu coucher ainsi. Avant cette époque, ils couchoient sur un matelas de crin.

» plaisirs, dorment laborieusement dans » le duvet, pensez-vous, si on les ré- » veille en sursaut pour repousser l'en- » nemi qui escalade nos murailles, qu'ils » trouveront en eux les forces et le » courage de ces anciens Athéniens ac- » coutumés à coucher sur la dure à » côté de leurs armes, et à mépriser » les plaisirs des sens (1) » ?

Dans un collége justement célèbre (2) par les talens et le mérite de ses profes- seurs, et par les élèves distingués qui en sont sortis, j'ai vu avec étonnement les écoliers rester tout le temps de leur ré- création dans une cour pavée, de sorte qu'il leur est absolument impossible d'y courir ou d'y sauter; et c'est ainsi qu'ils passent leurs récréations dans l'inac- tion, l'indolence et l'ennui, et que l'on perd un temps, si précieux lorsqu'il est

(1) Entretiens de Phocion, par l'abbé de Mably.

(2) Juilly.

bien employé. Ce collége possède cependant un beau jardin, et il est situé au milieu d'une campagne agréable. Mais il est très-facile de surveiller une troupe d'enfans tristement renfermés dans l'étroite enceinte d'une cour, où l'on ne peut faire aucun exercice violent, et il faut plus d'instituteurs, plus de soins, plus d'attention, pour les suivre et les conduire dans un parc ou dans les champs. On a encore établi dans ce collége et dans beaucoup d'autres, une coutume très-préjudiciable à la santé, celle de fixer invariablement pour tous les temps de l'année, les heures destinées aux études, récréations et promenades, au lieu de les changer suivant les saisons. Quand j'ai demandé la raison de cet usage, on m'a répondu que *cet arrangement étoit plus commode;* il est vrai que ce ne sont pas les écoliers qui m'ont fait cette réponse. Il faut l'avouer au risque de déplaire à beaucoup de gens, dans ces institutions publi-

ques on ne s'occupe point assez de ce qui peut être agréable et utile aux élèves, et tout paroît ingénieusement combiné pour épargner de la peine et des soins aux instituteurs. Cependant le renversement de cet ordre de choses pourroit seul produire un bon plan d'éducation, car le meilleur sera toujours celui qui imposera aux instituteurs le plus de travaux et d'assujettissement. C'est à l'Assemblée nationale à donner ce plan avec tous ses détails. La patrie attend d'elle ce nouveau bienfait, sans lequel ses longs travaux deviendroient peut-être inutiles, ou du moins seroient imparfaits. Un excellent plan d'éducation nationale ne peut être fait que par des législateurs, parce qu'il faut nécessairement que des lois, bien loin de mettre obstacle à la bonté de ce plan, concourent à sa perfection. Par exemple, il seroit à désirer que les lois rendissent les pères responsables de l'éducation de leurs en-

fans (*). On a détruit l'injuste préjugé qui couvroit d'opprobre une famille entière par le crime d'un seul individu. Sans doute, les frères, les sœurs, les parens peuvent être purs aux yeux de la raison; mais le père d'un scélérat peut-il être irréprochable ? Examinez la vie des hommes pervers, vous trouverez toujours dans leur enfance ou leur première jeunesse, quelque germe affreux de corruption. Néron eut Burrhus pour précepteur; mais Agrippine fut sa mère... Celui qu'une éducation vigilante et vertueuse a guidé depuis le berceau jusqu'à l'âge de vingt ans, ne deviendra jamais un monstre; il ne sera jamais un voleur, un assassin ou un empoisonneur. Ce seroit donc une loi sévère, mais une loi équitable et infiniment utile

(*) Chez les Péruviens, dit Raynal, une institution très-sage ordonnoit qu'un jeune homme qui commettroit une faute seroit légèrement puni, mais que son père en seroit responsable. (*Hist philos. des deux Indes.*)

sous tous les rapports, que celle qui feroit rejaillir le déshonneur de l'enfant criminel sur le père et la mère qui, dans ce cas, sont au moins coupables de négligence. Alors on s'occuperoit moins, peut-être, de la fortune de ses enfans; mais on s'occuperoit davantage du devoir sacré de leur inspirer l'amour de la vertu; alors, afin de prolonger, c'est-à-dire d'achever leur éducation, on ne se presseroit pas de les marier avant qu'ils eussent atteint l'âge de la raison (1).

(1) On avoit le droit de s'étonner que les lois permissent de prononcer des vœux religieux à seize ans; mais on devroit s'étonner aussi que les lois aient permis le mariage à douze et quatorze ans. Qu'est-ce qu'un serment fait dans l'âge où l'on n'a pas même l'idée des engagemens que l'on contracte? D'ailleurs les vœux religieux prononcés sans vocation, ne font le malheur que de quelques êtres isolés et séparés de la société; ce malheur, du moins, ne cause point de désordres publics, tandis que les mariages mal assortis troublent l'ordre de la société, et sont la cause la plus réelle de la dépravation des mœurs.

Il est vrai que cette espèce de responsabilité des pères et mères ne pourroit être équitablement établie que dans le cas où les lois assureroient en même temps une grande autorité sur leurs enfans ; autorité jugée nécessaire par un homme de génie, qui fut à la fois un célèbre jurisconsulte et un excellent écrivain. « Quelques législateurs, dit Montes-» quieu, ont eu une attention qui mar-» que beaucoup de sagesse ; c'est qu'ils » ont donné aux pères une grande au-» torité sur leurs enfans. Rien ne sou-» lage plus les magistrats, rien ne dé-» garnit plus les tribunaux, rien enfin » ne répand plus de tranquillité dans » un état où les mœurs font toujours » de meilleurs citoyens que les lois. » C'est, de toutes les puissances, celle » dont on abuse le moins ; c'est la plus » sacrée de toutes les magistratures ; » c'est la seule qui ne dépend pas des » conventions, et qui les a même pré-» cédées. On remarque dans les pays où

» l'on met dans les mains paternelles
» plus de récompenses et de punitions,
» que les familles sont mieux réglées. Les
» pères sont l'image du créateur de l'u-
» nivers qui, quoiqu'il puisse conduire
» les hommes par son amour, ne laisse
» pas de se les attacher encore par les mo-
» tifs de l'espérance et de la crainte (1) ».

Le rétablissement de l'adoption seroit encore, comme j'ai tâché de le prouver dans un autre discours, la loi la plus utile, relativement aux mœurs et à l'éducation. Enfin, on doit espérer que désormais il ne sera plus nécessaire, pour s'avancer dans la carrière militaire, d'entrer au service à quatorze ou quinze ans; nécessité qui rendroit inutiles les meilleurs plans d'éducation; car on ne sauroit trop le répéter, nulle éducation pour un homme, ne peut être parfaite, si on la termine avant l'âge de vingt ans; et quand l'institution publique sera

(1) Lettres persanes.

conduite jusqu'à ce terme, elle aura véritablement l'influence la plus marquée sur les mœurs, ou, pour mieux dire, elle formera ce *caractère national* qu'on remarque dans tous les pays libres, où l'enseignement public a la durée qu'il doit raisonnablement avoir, comme en Hollande et en Angleterre. L'éducation qu'on reçoit à Oxford et à Cambridge, est prolongée jusqu'à l'âge de vingt-un ans; aussi a-t-elle cette influence : il ne faut que savoir réfléchir pour en être frappé. On n'apprend à ces universités que les mathématiques, le grec et le latin. Les méthodes, de l'aveu de tous les Anglais instruits, sont vicieuses à beaucoup d'égards; mais on enseigne pendant une longue suite d'années : ceux qui ont quelques dispositions apprennent et n'oublient jamais. Je remarque d'abord que les Anglais, en général, sont instruits, et que leur nation a produit, dans tous les temps, de grands géomètres. Ils ont lu, à vingt-deux ans,

tous les auteurs classiques grecs et latins, et cette lecture, faite avec fruit, c'est-à-dire dans l'âge où l'on peut véritablement comparer et juger, a la plus grande influence, pour la suite de toute leur vie, sur leur caractère et leurs mœurs. Ils puisent dans Homère, dans Hérodote, dans Diodore de Sicile, etc. le goût des voyages qu'ils ont tous; celui des harangues, des discours publics, des courses, des combats du peuple (1). L'étude de Démosthène et des anciens orateurs excite en eux l'amour et l'enthousiasme de la liberté, et cette énergie de caractère, cette élévation de pensées qui résultent toujours de ce grand sentiment. Dans la littérature, ils s'attachent particulièrement à imiter les Grecs; je ne veux pas dire qu'ils aient le goût pur et délicat qui distinguoit cette nation; mais il est certain que les Anglais ont très-

(1) Je parle des combats qui sont des spectacles, et qui ont une très-grande conformité avec ceux des athlètes.

peu profité des lumières que les auteurs du siècle de Louis XIV ont répandues sur les lettres, parce que leur plan d'étude n'embrasse que la littérature ancienne, et que ces études prolongées très-tard, déterminent et fixent à jamais leurs opinions. J'ai comparé très-attentivement le théâtre anglais avec les traductions des ouvrages grecs et latins du même genre, et j'ai vu que les tragédies et les comédies anglaises ne sont, quant à la forme, au plan et aux mœurs, que des imitations du théâtre grec, qui n'offre cette simplicité qu'on a tant vantée, que dans un très-petit nombre de pièces de Sophocle et d'Euripide (1). J'ose dire

(1) On reproche aux auteurs tragiques anglais de ne pas donner à leurs personnages des caractères assez héroïques et assez vertueux. On leur reproche encore de représenter des actions et de peindre des sentimens d'une atrocité révoltante ; de s'attacher moins à inspirer l'admiration qu'à exciter la terreur ; de ne point suivre la règle des *trois unités*, et d'offrir

que cette digression n'est point déplacée dans cet ouvrage ; elle offre un résultat

---

souvent des idées et des scènes bizarres et extravagantes. Il me semble qu'on peut faire ces mêmes reproches aux auteurs grecs ; il paroît qu'ils ne s'assujettissoient point à suivre des règles fixes et invariables ; les héros de leurs pièces sont presque toujours avilis par des foiblesses, ou souillés par des forfaits, et leurs ouvrages ne présentent souvent qu'un tissu d'extravagances et de crimes atroces. Est-il rien de plus atroce que la scène II du ve acte de l'Electre de Sophocle, dans laquelle Oreste assassine sa mère implorant sa pitié, tandis qu'Electre lui crie de *frapper encore*, *de redoubler, s'il est possible ?* On trouve la même férocité dans les Coëphores d'Eschyle ; on y voit Clytemnestre demander en vain la vie à son fils. Dans l'*Alceste* d'Euripide, Admète reproche à Phérès, son père, de n'avoir pas donné sa vie pour lui ; il le renonce, ainsi que l'*indigne épouse de Phérès ;* c'est ainsi qu'Admète appelle sa mère. Dans l'*Oreste* d'Euripide, Electre conseille d'exécuter contre Hélène et Hermione un complot rempli de cruautés et de trahisons, et ce projet excite

très-important, car elle prouve à quel point une *éducation prolongée* jusqu'à

---

tellement l'admiration d'Oreste, qu'il dit à Pylade, en parlant d'Electre : *Quelle épouse vous perdez !..* Dans l'*Hécube* d'Euripide, les femmes d'Hécube égorgent les deux enfans de Polymnestor aux yeux de leur père, et ensuite lui crèvent les yeux. Les *Bacchantes* d'Euripide présentent un spectacle qui surpasse en horreur tout ce que le théâtre anglais peut offrir de plus révoltant. Agavé arrive sur le théâtre en portant la tête de son fils qu'elle vient d'égorger ; elle croit tenir la tête d'un lion ; elle se livre à la joie, invite les bacchantes au festin où l'on doit manger ce prétendu lion. Cette affreuse scène est très-longue. Enfin, quoi de plus extravagant pour le plan et pour les détails, que la tragédie de *Prométhée* d'Eschyle, que celle d'*Hélène* d'Euripide, et celle qui a pour titre *Ion*, du même ! etc. Les bornes d'une note me forcent de supprimer une infinité de citations de ce genre. Quant aux comédies des anciens, elles sont, comme les comédies anglaises, ou bizarres, ou romanesques, ou licencieuses et satiriques. Dans la *Paix* d'Aristophane, on voit un homme à cheval sur un

l'âge de vingt ans peut avoir d'influence sur le reste de la vie. Je terminerai ce mémoire par quelques réflexions sur les écoles cloîtrées que j'ai proposées. Il me semble qu'il faudroit les diviser en deux espèces, les *écoles à classes*, et les écoles où l'on ne recevroit que des pensionnaires en chambre. Les écoles où ces deux genres d'éducation seront mêlés (l'éducation publique et l'éducation particulière), ne seront jamais bonnes; les liaisons formées entre les pensionnaires des classes et les pensionnaires en chambre, nuiront toujours à l'éducation. Ainsi, il faudroit établir les écoles qui

---

escarbot monstrueux. Les Oiseaux, les Guêpes, les Grenouilles, du même, ne sont pas moins extravagantes; et la licence de ces pièces est extrême, ainsi que dans les pièces de Plaute et de Térence. L'*Hécyre* ou la *Belle-mère* de ce dernier, est un véritable *drame*, et un des plus monstrueux et des plus mauvais qui existe, du moins quant au plan. L'*Heureux Naufrage* de Plaute est encore un drame, etc.

n'auront point de classes, dans les villes, afin que les pensionnaires pussent avoir tous les maîtres que leurs parens voudront leur donner, et fixer au contraire les autres écoles dans les campagnes, loin des villes. On dira peut-être qu'il seroit fâcheux que ces dernières écoles fussent privées des maîtres qu'on ne peut trouver qu'à Paris; mais ces maîtres leur seroient absolument inutiles. Le but principal, l'objet essentiel de toute éducation est de donner l'instruction et les qualités morales et physiques que la société, pour son avantage, doit désirer le plus dans les individus qui la composent. Les talens agréables, quelque brillans qu'ils soient, ne peuvent tenir lieu de ce fonds solide et nécessaire. Les grâces embellissent la vertu, mais ne sauroient y suppléer. Une éducation particulière peut, sans doute, procurer ces divers avantages; une institution publique doit suivre un plan moins composé: elle doit rejeter les petits dé-

tails et tout ce qui paroît frivole aux yeux d'une raison sévère. Il faut que les élèves d'une nombreuse école soient tous assujettis aux mêmes instructions; l'émulation ne peut naître et s'entretenir que parmi ceux qui parcourent une même carrière. Si les travaux étoient différens, les talens de pur agrément paroîtroient peut-être plus désirables que la science et la sagesse. Il faut, pour un grand nombre d'élèves, une culture uniforme et simple. Une plante chérie, unique objet des soins les plus assidus, cultivée solitairement par une main habile, peut devenir un des phénomènes brillans qui font connoître toute l'étendue, tout l'éclat du plus noble privilége que l'homme ait reçu de la nature, celui d'embellir et de perfectionner l'ouvrage même de son créateur. Mais les jeunes arbustes, cultivés ensemble dans l'enclos d'une vaste pépinière, ne peuvent recevoir ces soins délicats et variés, cette culture dispendieuse et difficile. De

même, dans l'éducation publique, il est dangereux de se livrer à des espérances trop ambitieuses; tout doit se rapporter uniquement à l'utilité. Il faut savoir renoncer à ce qui n'est que brillant, afin de ne rien négliger de ce qui est véritablement solide. Il me paroît donc que dans les écoles de femmes, on ne doit admettre en études d'agrément que celles qui prennent peu de temps, et qui peuvent se faire en commun, comme la broderie et le dessin, borné seulement aux fleurs. On pourroit y joindre la musique vocale, qui s'apprend parfaitement en quatre ou cinq ans, en ne prenant chaque jour qu'une leçon de demi-heure ou de trois quarts d'heure. On trouve, dans toutes les provinces, d'excellens maîtres de musique, quand on ne veut apprendre qu'à *déchiffrer*; et lorsqu'on sait lire la musique *à livre ouvert*, on apprend facilement en six mois le goût du chant, dont on pourroit prendre des leçons à Paris en sortant de

ces écoles, si l'on désiroit acquérir ce talent. A l'égard des instrumens, ils doivent être bannis des *écoles à classes*; les bons maîtres, en ce genre, sont très-rares, et ne se trouvent jamais en province; et cette espèce de talent demande au moins trois heures d'étude par jour (1). Je vais finir ce mémoire par la

(1) Comme je n'ai jamais fait de réflexions et d'études qui eussent quelque rapport à l'éducation, j'ai examiné avec un soin particulier toutes les méthodes d'enseignement dont j'ai pu juger, et j'ai trouvé ces méthodes excessivement défectueuses, surtout par un défaut essentiel, celui de multiplier les peines et les leçons, ce qui cause une énorme perte de temps. Cependant, dans les beaux-arts, on peut dire qu'il y a d'excellentes méthodes établies depuis long-temps, par exemple, celles que suivent les grands maîtres pour former des peintres, des sculpteurs et des architectes; mais, pour la musique, il n'y a de bonne méthode reçue que celle qui apprend à déchiffrer la musique vocale, parce qu'elle forme un ouvrage gravé qui est entre les mains de tout le monde. Le goût du chant est très-perfectionné;

récapitulation des articles qui me paroissent les plus importans relativement à l'éducation publique des femmes.

---

mais il y a, à cet égard, une convention tacite entre tous les maîtres, pour n'enseigner qu'en trois ou quatre ans ce qu'on pourroit facilement apprendre en six mois, quand on sait bien la musique. A l'égard des instrumens, c'est encore pis; on emploie dix ou douze ans à montrer ce qu'on apprendroit parfaitement en dix-huit mois ou deux ans. Ceci n'est point une exagération, et beaucoup de gens de l'art pourroient rendre le témoignage que j'ai prouvé tout ce que j'avance ici (*). On cite plusieurs peintres, entr'autres Michel-Ange et Raphaël, qui ont été à la fois peintres su-

(*) J'ai imaginé une méthode pour enseigner à jouer des instrumens dont je sais jouer, par laquelle on apprend tout ce qu'on peut savoir en un an, et même en six mois, quand on a de l'intelligence et qu'on sait la musique; c'est de cette manière que j'ai seule enseigné à jouer de la harpe à plusieurs de mes élèves qui y ont excellé, entr'autres à mademoiselle d'Orléans, qui, de l'avis des plus grands connoisseurs, en joue infiniment mieux qu'aucun professeur connu. Ma méthode, tout à fait neuve, est si simple et si claire, qu'on peut la donner par écrit, et ceux qui savent la musique pourroient, en l'étudiant, se

1°. Le rétablissement des *écoles cloîtrées*, dirigées par des institutrices séculières, qui auront toute liberté de sortir, mais qui suivront, dans l'intérieur des écoles, toutes les règles de clôture établies dans les couvens.

---

blimes, grands sculpteurs et excellens architectes. Ces talens demandent cependant du génie, et un mécanisme différent dans la pratique; et l'on n'a jamais cité un seul musicien qui ait joué supérieurement de trois instrumens, c'est-à-dire, qui en ait joué de la première force. Pourquoi? c'est que dans les trois premiers arts, les méthodes sont excellentes, et que dans l'autre elles sont très-mauvaises. Si l'on examine les arts mécaniques, on trouvera le même vice; toujours le même manque d'économie de la chose la plus précieuse, *le temps*. L'ignorance et souvent la mauvaise foi des maîtres prolongent les apprentissages d'une manière absurde. Il n'y a point d'apprentissage que l'on ne pût raisonnablement réduire au moins à la moitié du temps que l'usage actuel y consacre.

passer entièrement de maître : je compte la donner au public quand je me trouverai à portée d'un graveur.

2°. La division des écoles *en écoles de pensionnaires en chambres* et *écoles à classes:* les premières écoles fixées dans les villes, les autres dans les campagnes. Il est inutile d'observer que dans *les écoles de pensionnaires en chambres*, les personnes qui gouverneront la maison ne doivent pas être choisies dans la classe des institutrices, puisque tous leurs devoirs se borneront à maintenir, dans la maison, l'ordre, la décence et l'exacte clôture. Dans ces écoles, les parens pourront faire sortir leurs filles aussi souvent qu'ils le jugeront à propos, puisqu'elles ne seront élevées que d'après leur propre plan; ce qui ne pourroit avoir lieu dans les *écoles à classes*, où l'on doit établir, comme dans les colléges, un temps de vacances, passé lequel les pensionnaires ne sortiront plus.

3°. L'on n'établira les écoles à classes que dans les lieux où l'on trouvera réu-

nies les trois choses suivantes : un air salubre, de bonnes eaux et de grands jardins. Cette dernière condition est aussi nécessaire que les deux autres, puisque les pensionnaires ne pourront sortir et s'aller promener dans les champs, du moins sans une permission particulière de leurs parens.

4°. Il me semble qu'il seroit à désirer que dans toutes ces maisons d'éducation on plaçât (à l'imitation des anciens), soit dans les jardins, soit dans les classes, des espèces d'autels ou de petites colonnes de pierre, sur lesquelles seroient gravées les lois fondamentales et les principaux articles de notre constitution. Les anciens écrivoient sur des colonnes et sur des tables les lois religieuses et les ordonnances civiles : toute l'histoire, toutes les révolutions de la Grèce étoient gravées sur des pierres ou des colonnes (1). Ces

(1) Plusieurs de ces monumens sont parve-

peuples se plaisoient à multiplier autour d'eux ces monumens instructifs, qu'il seroit surtout si utile de placer sous les yeux de la jeunesse et des habitans des campagnes. Les bonnes lois sont le seul gage solide d'une liberté durable. Je voudrois voir les nôtres gravées, non-seulement dans toutes les écoles publiques, mais dans toutes les églises; car, aimer et suivre les lois avec une inviolable fidélité, c'est exécuter ce que la religion commande: enfin, je voudrois les retrouver encore dans les villages et sur les pierres itinéraires qui marquent les routes, et qui, rendues alors doublement utiles, instruiroient à la fois l'habitant des champs et le voyageur.

5°. Il me semble que le meilleur plan

---

nus jusqu'à nous: les tables Isiaques, les marbres d'Arundel, etc. L'histoire nous apprend qu'Annibal dédia un autel sur lequel il fit graver, en langues punique et grecque, un long détail de ses exploits.

d'études pour les écoles publiques, est celui de Saint-Cyr, en y ajoutant quelques études de plus. Ainsi, l'on donnera aux pensionnaires une connoissance approfondie de la religion, et par conséquent de la morale; on leur enseignera les élémens de l'histoire, de la mythologie et de la géographie; on joindra à ces études celle des lois et de notre constitution actuelle. On les instruira, avec détail, de tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour pouvoir conduire et gouverner parfaitement l'intérieur d'une maison ou d'une ferme; espèces de connoissances qui ne peuvent s'acquérir qu'à la campagne, et raison qui, seule, devroit empêcher d'établir ces écoles dans les villes. On apprendra encore aux pensionnaires, non les principes de la médecine, non l'application des drogues, mais à les connoître et à les préparer, ainsi qu'à savoir employer et choisir les différens contrepoisons et les remèdes qui peuvent prévenir les suites funestes

des accidens causés par l'arsenic, le vert de gris, le plomb, etc. et les médicamens pris à trop forte dose. Il ne seroit pas moins important de leur apprendre aussi à mettre le premier appareil sur une plaie et sur une contusion, deux pansemens différens, faciles à faire, mais qui demandent cependant de l'adresse et de l'habitude. Que d'avantages inestimables résulteroient de ces études bienfaisantes ! On accoutumeroit ainsi ces jeunes personnes à vaincre tous les dégoûts et toutes les délicatesses que l'humanité réprouve : en exerçant leurs mains innocentes et pures à s'acquitter de ces saintes fonctions, on leur feroit connoître toute l'importance d'un devoir aussi doux que sacré, celui de chercher et de saisir tous les moyens de se rendre utile aux autres, et on les mettroit en état de pouvoir un jour offrir les secours les plus efficaces et les plus nécessaires dans tous ces accidens imprévus, qui sont malheureusement si

communs. Que de personnes, que d'enfans surtout, ont péri, soit en voyage, soit à la campagne, faute de ces premiers secours! La femme capable de les donner, peut-être un jour sauvera la vie de son enfant! Quand elle n'auroit l'occasion de rendre un tel service qu'aux derniers de ses domestiques, n'en seroit-ce pas assez pour bénir à jamais une telle éducation?

6°. Les pensionnaires, comme à Saint-Cyr, feront de leurs propres mains tout ce qui sert à leur habillement; et lorsqu'elles auront acquis l'instruction nécessaire, les institutrices leur feront exercer les fonctions de *maîtresses de classes*, afin de leur apprendre à connoître, à conduire les enfans, et l'art si difficile d'enseigner.

7°. En études d'agrément, on ne leur enseignera que le dessin, borné seulement aux fleurs; la broderie et la musique vocale.

8°. Il seroit indispensable de composer, pour ces écoles, deux petits traités très-importans par leur objet; l'un relativement au *régime alimentaire* qui convient à l'enfance et à la jeunesse; et l'autre, sur la *gymnastique*, applicable à l'éducation des femmes. Il faudroit que ces deux traités, faits par ordre de l'Assemblée nationale, et approuvés par elle, fussent imprimés et adoptés dans toutes les écoles.

9°. Il semble que l'Assemblée nationale doive se déterminer promptement à charger un de ses comités du soin de composer et de diriger *le plan d'éducation* dans tous ses détails, et qu'ensuite ce plan fût rendu public.

10°. Il seroit encore à désirer que l'Assemblée nationale formât incessamment une ou deux écoles cloîtrées qui pussent servir de modèles à toutes celles qui s'établiroient dans la suite. On pour-

roit commencer par en établir une à *Maubuisson*, que les religieuses viennent d'abandonner; la maison est belle, ses jardins sont grands. Ce couvent, qui n'est qu'à sept lieues de Paris, est dans une situation très agréable, et près d'une rivière. Il faudroit faire des réglemens particuliers pour l'ameublement de ces maisons d'éducation; car on ne doit les meubler qu'en toile, et il est essentiel d'en bannir à jamais les lits et rideaux de laine et de soie, les matelas de duvet et de laine, les ustensiles de cuisine en cuivre, etc. La bibliothèque, peu nombreuse et bien choisie, seroit formée d'après le plan de lecture indiqué dans le plan général d'éducation. A l'égard des institutrices, il semble qu'elles seroient chargées de fonctions assez importantes pour qu'on ne dût pas les juger indignes de prononcer le *serment civique*, ou du moins une promesse juridique et solennelle de

suivre avec une scrupuleuse exactitude le plan dont on leur confieroit l'exécution.

I.

DISCOURS

SUR

LA BOTANIQUE.

ANCIEN AVIS DE L'ÉDITEUR.

Ce petit discours de madame de Genlis, sur la Botanique, a été imprimé il y a quatre ans, mais il n'a paru qu'à la tête d'un Herbier gravé, *in-folio*; et comme il ne se trouve point dans les œuvres de madame de Genlis, et qu'il est relatif à l'éducation, on l'a joint aux autres discours sur le même objet.

DISCOURS.

De la Botanique considérée relativement à l'éducation.

..... L'étude des sciences, en général, ne paroît pas convenir aux gens du monde : on peut devenir poète et moraliste profond au milieu de la dissipation et des plaisirs; mais on ne devient savant que dans le silence et le recueillement de la solitude. L'homme du monde doit acquérir quelques notions générales à cet égard, non pour en faire parade (car on parle toujours mal de ce qu'on sait superficiellement), mais afin d'entendre avec fruit ceux qui ont approfondi ces matières abstraites, et surtout afin de perdre une infinité de petits préjugés populaires souvent très-nuisibles, et que l'ignorance adopte si facilement.

Les études suivies et les occupations habituelles des gens du monde ne sau-

roient contribuer à leur bonheur que lorsqu'elles peuvent devenir utiles ou agréables à la société. Une personne sans littérature, sans goût pour les arts, sans connoissance du cœur humain, portera dans le grand monde une extrême incapacité, éprouvera et inspirera beaucoup d'ennui, et ne cherchera que des plaisirs ruineux ou avilissans, qui corrompent l'âme sans pouvoir la remplir et la satisfaire.

L'étude des belles-lettres et de la morale est donc celle qui convient particulièrement aux gens du monde; ils peuvent la suivre sans se séparer de la société. Le grand monde est un vaste théâtre où l'observateur éclairé recueille une infinité de traits et de résultats instructifs qu'il chercheroit en vain dans les livres. Non-seulement il est inutile à la société qu'un magistrat, un militaire, un financier, soient astronomes, chimistes, physiciens, etc.; mais il est évident que s'ils ont approfondi ces sciences,

ils ont négligé les devoirs de leur état. Cependant, ne peut-on pas faire dans les sciences des découvertes utiles au genre humain? Cette gloire est réservée à un si petit nombre d'hommes, qu'on ne doit pas raisonnablement se flatter d'en jouir. D'ailleurs les génies transcendans sont entraînés par une impulsion irrésistible; on ne les dirige point; en vain voudroit-on leur tracer une route: indépendans, inflexibles, l'éducation ne sauroit affoiblir leur inclination dominante, et l'attrait qu'ils y trouvent, l'habitude, l'exemple, l'intérêt, tout ce qui gouverne le commun des hommes, n'a sur eux nul empire; on peut les retarder dans leur course, mais ils atteignent tôt ou tard le but vers lequel ils s'élancent. On ne sauroit trop le répéter, le goût ou la manie des sciences ne peuvent donner à l'homme du monde que des torts ou des ridicules. Quoi de plus risible que la pédanterie de ceux qui parlent avec le ton de l'en-

thousiasme, des choses qu'ils entendent le moins ! Quoi de plus condamnable qu'un militaire ou un magistrat qui passe sa vie dans un laboratoire, ou à faire des expériences sur l'électricité !

Mais cependant il est une science qui n'a rien d'abstrait, qui ne demande point des études sédentaires, que l'on peut approfondir en voyageant, en se promenant, et sans y consacrer un temps particulier ; elle convient également aux gens du monde, aux solitaires ; elle peut être l'amusement favori de l'enfance, et le plus doux délassement de l'âge mûr et de la vieillesse ; et cette science, la seule qui réunisse ces divers avantages, c'est la Botanique. Je voudrois que tous les instituteurs en inspirassent le goût à leurs élèves, goût salutaire qui rapproche de la nature, en rendant la campagne et la promenade plus agréables et plus intéressantes..... Voulez-vous procurer à votre élève des récréations instructives ? voulez-vous que l'ennui ne

le suive jamais dans ses promenades, et qu'au contraire il y porte une gaîté constante, une infatigable activité?..... Enseignez-lui la botanique, ou pour mieux dire, faites-vous un amusement de l'étudier avec lui... Je vois plusieurs enfans élevés ensemble faire habituellement des promenades de ce genre: il n'est pas nécessaire de les engager à courir, à gravir les rochers, les montagnes, à franchir les fossés; la vue d'une plante nouvelle, le désir de l'examiner de près, l'ambition de s'en emparer (car la gloire de la découverte est accordée à celui qui la cueille); tous ces motifs, en excitant l'émulation et la gaîté, hâtent la marche, et multiplient et les sauts et les courses; on s'enfonce dans les taillis à travers des buissons de ronces et d'épines; on se fraye un chemin avec autant de satisfaction que d'intrépidité; (il est si doux à tout âge de quitter, sans s'égarer, la route ordinaire et commune!), on marche, sans se plaindre, sur les

souches tranchantes des arbres nouvellement coupés; on ne craint ni les branches épineuses de l'églantier sauvage, ni les piqûres brûlantes de l'ortie. Si l'on traverse un marais, on ne s'aperçoit ni du froid ni de l'humidité; c'est là qu'on doit trouver des plantes aquatiques: on court légèrement dans la vase et dans l'eau pour acquérir un roseau, un jonc fleuri, et l'on monte, avec plaisir, jusqu'au faîte d'un arbre élevé, afin d'en détacher un lichen qu'on croit apercevoir pour la première fois. C'est ainsi qu'avec un but et l'attrait du plaisir, on peut, sans exhortation, sans sermons, aguerrir l'enfance, l'endurcir à la fatigue, conserver sa santé, augmenter ses forces, son activité, l'instruire en l'amusant, lui donner un goût salutaire qui fait aimer la campagne, l'agriculture, et qui fournit, dans tous les temps de la vie, des occupations également douces, innocentes et même utiles (1).

(1) Observons, en passant, qu'un exercice

J. J. Rousseau ne s'étoit livré que fort tard à la botanique, et dans un âge où la mémoire est communément affoiblie. Aussi ne connoissoit-il que les plantes indigènes. *Il suffit*, disoit-il, *de bien connoître sa botte de foin :* il ne vouloit même pas que l'on étudiât les propriétés des plantes ; il me semble que c'est retrancher de cette science tout ce qu'elle a d'utile et de véritablement intéressant. Il n'y a guère d'étude plus atta-

---

qui oblige à se baisser jusqu'à terre et à se relever rapidement, met tous les muscles en action, et par-là même est extrêmement salutaire, surtout dans l'enfance et la première jeunesse. Les anciens avoient un exercice qu'ils nommoient les *haltères*, et qui consistoit à se baisser et à se relever. Galien a guéri plusieurs malades en leur prescrivant cet exercice ; il est vrai que l'on ajoutoit des poids qu'il falloit poser et enlever ; mais cet exercice étoit surtout utile par l'espèce de mouvement qu'il donnoit au corps, mouvement que l'on fait à chaque instant en herborisant, en examinant et cueillant les plantes.

chante que celle des propriétés des plantes considérées comme poisons, comme antidotes et remèdes, et comme alimens; elles sont et seront toujours d'un usage continuel en médecine. Cependant il paroît qu'on a trop négligé de nos jours cette importante partie de la botanique, et que les anciens la connoissoient infiniment mieux que nous; par exemple, ils l'appliquoient fréquemment à la chirurgie; nous voyons par les écrits qui nous restent d'eux, qu'ils guérissoient avec des simples les plaies et les blessures les plus dangereuses. On retrouve encore, parmi des nations sauvages, des exemples de ces cures merveilleuses; et parmi nous, presque tous les empyriques qui ont eu de la réputation, n'ont dû leur succès qu'à des secrets particuliers et des recettes de ce genre. Malheureusement pour les progrès de l'esprit humain, on attache plus de prix aux connoissances nouvelles qu'à celles qu'on possède depuis long-temps; on aime

rien acquérir que conserver. De-là tant de secrets perdus dans les arts et dans les sciences (1), et c'est ainsi que la masse des connoissances ne s'augmente jamais en proportion des découvertes et des plus heureux efforts de l'étude et du génie. On a fort étendu la nomenclature des plantes, et même beaucoup trop, car souvent une plante a dix ou douze noms différens, et jamais les propriétés n'ont été moins étudiées et moins connues. Mais si, par la suite, on juge (comme je le crois) que l'étude de la botanique doive entrer dans le plan d'une éducation soignée, on sentira qu'il est aussi facile qu'utile de donner aux enfans une connoissance au moins générale des propriétés des plantes; et rien n'est plus aisé, puisqu'il suffit, pour remplir cet objet, d'avoir l'attention, en cueillant chaque plante, d'expliquer en peu de

(1) Notamment dans la peinture, la verrerie, etc.

mots les vertus principales de ses fleurs, de ses feuilles et de ses racines. Dans un âge où la mémoire est si flexible, ces courtes définitions se graveront ineffaçablement dans la tête. D'ailleurs il y a, dans la plupart des espèces de plantes, des caractères faciles à saisir, qui servent à en faire connoître les propriétés; c'est ainsi que toutes les crucifères sont antiscorbutiques, que tous les *solanum* sont des poisons, que la plupart des plantes laiteuses sont corrosives ou suspectes, etc.

Il est extrêmement important pour la conservation de la santé, de connoître les qualités de nos alimens les plus communs, tels que les farineux, les racines, les légumes, et les vertus des plantes employées en médecine (1); avec cette connoissance, on sera en état de suivre

(1) On devroit même joindre à cette connoissance celle de toutes les drogues d'une pharmacie bien composée; quand on n'y gagneroit que d'en redouter l'usage, ce seroit beaucoup.

un bon régime; on pourra se préserver des méprises si fréquentes des apothicaires et des herboristes, et l'on ne sera ni la dupe, ni la victime de la charlatanerie ou de l'ignorance des empyriques. La botanique ne sera pas seulement utile aux enfans durant le printemps, l'été, l'automne, mais elle le sera encore dans leurs récréations d'hiver, et quand le mauvais temps ne leur permettra pas de sortir. Si, pendant l'hiver, les champs et les bois sont dépouillés de verdure et de fleurs, ils offrent encore aux botanistes des mousses et des lichens dont les espèces sont extrêmement variées. Ainsi, même dans cette triste saison, la nature présente encore une multitude d'objets intéressans. On peut, durant les jours de pluie et d'orage, amuser les enfans en parcourant avec eux des recueils de plantes gravées, et en leur faisant dessiner ou dessécher les plantes, etc. J'imaginerois même, pour les jeunes personnes, un genre

d'ouvrage qui, en leur apprenant la botanique, exerceroit leur adresse de la manière la plus agréable! On est parvenu à imiter parfaitement les fleurs cultivées; il seroit facile d'appliquer cette invention à la botanique; en imitant, d'après nature, les fleurs des champs, on formeroit ainsi un herbier bien supérieur à tous ceux qu'on a faits jusqu'ici (1); et

(1) On a fait un essai dans ce genre, qui a parfaitement réussi, et qui prouve que cette entreprise n'est ni dispendieuse, ni difficile à exécuter (*).

(*) Pendant les cinq dernières années que j'ai passées à Belle-Chasse, j'avois fait, en fleurs artificielles, environ sept cents plantes exotiques faites d'après nature; ces fleurs, d'une fraîcheur, d'une exactitude et d'une illusion parfaite, formoient un cabinet de botanique très-curieux. J'ai su que, depuis mon départ, il avoit été vendu. Et ayant tout fait moi-même, il ne m'avoit coûté (compte fait avec justesse) que treize louis moins quelques livres. Et cette collection contenoit plusieurs arbustes entiers de grandeur naturelle. On imagine bien que je ne parle que de la seule dépense des fleurs, et que je n'y comprends pas celle des vases et des caisses qui renfermoient les fleurs, et des verres qui les recouvroient

trouvoit cette entreprise trop considérable, une jeune personne pourroit se borner à n'employer ce genre d'ouvrage qu'à sa parure. Il y a une multitude innombrable de plantes indigènes et exotiques, infiniment plus belles que les fleurs du commerce; on auroit le plaisir de porter toujours des ornemens nouveaux, et le plaisir plus rare encore de s'instruire en s'occupant du soin frivole de sa parure.

---

pour les garantir, et que l'on pouvoit ôter à volonté, lorsqu'on vouloit montrer ce cabinet dans toute son illusion.

V.

DISCOURS

SUR

L'ÉDUCATION PUBLIQUE

DU PEUPLE.

DISCOURS.

Les despotes doivent désirer que les nations qu'ils gouvernent soient plongées dans une profonde ignorance : pour empêcher le peuple de connoître ses droits et sa force, il faut l'abrutir, il faut l'entretenir dans une superstition aussi opposée à la piété véritable qu'absurde aux yeux de la raison ; il faut l'avilir jusque dans les amusemens qu'on lui procure ; pour le subjuguer, il faut enfin le dégrader et le corrompre. Mais le chef heureux d'une nation libre et généreuse ne peut avoir cette odieuse politique ; plus le peuple est éclairé, plus il sait respecter les lois sages et un pouvoir légitime. Eclairer un peuple, c'est lui apprendre à mépriser des préjugés ridicules, c'est lui donner des idées justes, le goût des mœurs, de la décence, la connoissance de la dignité de son être et de ses devoirs ; c'est enfin le rendre

ami de l'ordre, de la paix et de l'équité. Les véritables lumières conduisent sûrement à la vertu, en la faisant voir dans tout son éclat, en découvrant que l'intérêt personnel, bien entendu, devroit seul engager à la suivre, en anéantissant tous les vains fantômes que la stupidité prend pour elle. L'instruction qui ne rend pas meilleur, n'est qu'une fausse lueur, qu'une pernicieuse illusion de l'orgueil; un peuple qui s'affranchit de l'esclavage fait un premier pas vers la vertu; il s'en ouvre la noble carrière; mais s'il conserve les vices de la servitude, il n'est pas digne de sa conquête, il la perdra bientôt; il est aveugle, il est méprisable, il n'est fait que pour ramper. Le peuple ne lit point: quand son éducation sera plus soignée, il pourra lire davantage, mais jamais la lecture ne sera pour lui une véritable source d'instruction. L'éducation même ne seroit, à cet égard, qu'un moyen insuffisant, si les lois et les usages en con-

trarioient les principes. La véritable instruction pour le peuple, la seule qui pûisse lui donner des idées justes et former ses mœurs, c'est un bon code de lois, c'est le parfait accord de la religion, de la morale et des lois. Le peuple aura de la piété, quand des prêtres vertueux, lui donnant l'exemple du mépris du faste et de l'orgueil, lui prêcheront l'évangile; il croira qu'il est généreux de pardonner les injures, quand il verra les duellistes flétris par des peines infamantes. Il ne croira point que la vertu soit une chimère, quand les lois ne lui prescriront plus d'honorer tel homme vicieux parce qu'il est décoré d'un ruban, ou parce qu'il porte un certain nom; et lorsqu'au contraire elles lui diront que les distinctions, les respects et les hommages ne sont dus qu'au mérite et aux talens. Enfin le peuple prendra des sentimens élevés, quand on n'exigera plus de lui des actes avilissans de servitude; et il aura de la douceur et de l'humanité, quand il

ne sera plus aigri par des vexations révoltantes (1). Il est bien facile, maintenant, de tracer un bon plan d'éducation pour le peuple : l'Assemblée nationale en a posé les fondemens; ses lois, puisées dans la nature, et par conséquent d'accord avec la vertu et la morale, offrent aux instituteurs de toutes les classes, le gage éternel de la solidité de leurs travaux, et les grands principes qui doivent les diriger. C'est une idée assez généralement reçue, *qu'il est impossible de faire un plan d'éducation pour le peuple, parce que les apprentissages de métiers obligent de terminer l'éducation long-temps avant le terme où elle peut être finie.* Il est certain que l'éducation qui embrasse à la fois la morale et les sciences, doit être prolongée jusqu'à l'âge de vingt ans : celle-là, terminée plutôt, sera toujours imparfaite; mais l'éducation dont

(1) Les droits de chasse, capitaineries, etc. etc. etc.

on retranchera l'étude des langues et de l'histoire, peut être, sans inconvénient, abrégée de trois ou quatre années. Ainsi, dans les écoles publiques formées pour le peuple, les élèves auront acquis à seize ou dix-sept ans toute l'instruction qu'il est nécessaire de leur donner. Mais il est, dit-on, des métiers dont l'apprentissage exige cinq ou six ans, et dans ce cas il faudroit terminer l'éducation à douze ou treize ans. Ce ne seroit pas la peine d'établir des écoles, car une éducation qui n'est qu'ébauchée est à peu près inutile. Voilà l'objection la plus forte qu'on puisse opposer au projet d'éclairer et d'instruire le peuple. Je l'ai vue souvent répétée dans de bons ouvrages (1), et jamais on n'y a répondu, parce qu'on adopte généralement l'erreur de fait sur laquelle on la fonde. J'ai déjà relevé cette erreur, il y a quelques

(1) Entr'autres dans l'ouvrage de M. Necker, qui a pour titre : *De l'importance des opinions religieuses.*

mois, dans mon discours sur l'*éducation publique des femmes*, et je dois le rappeler ici avec tous les détails qui peuvent démontrer une vérité très-importante, relativement au sujet que je traite. J'ait fait faire à mes élèves un cours complet de toutes les manufactures qui existent en France : ce cours a duré plus de quatre ans. L'intérêt particulier que je mets à tout ce qui tient à l'éducation, m'a fait entrer avec soin dans tous les détails qui ont rapport aux apprentissages; en outre, mes élèves ont appris sous mes yeux, dans leurs récréations d'hiver, tous les métiers qui ne demandent pas un grand appareil; enfin, depuis vingt ans, j'ai placé ou fait placer en apprentissage une quinzaine d'enfans, dont j'ai suivi les progrès : ainsi je dois avoir à cet égard quelques lumières, et j'ose assurer qu'il n'existe pas un seul métier dont on ne puisse raisonnablement abréger l'apprentissage au moins de moitié, et il y en a une

très-grande quantité que l'on pourroit abréger infiniment davantage (1).

Le défaut de méthode, la négligence, l'ignorance et la charlatanerie des maîtres prolongent tellement ce genre d'études, qu'il absorbe une partie de l'enfance et toute la première jeunesse des élèves. Mais en réformant ces abus, on pourra ne mettre les élèves en apprentissage qu'à seize ou dix-sept ans, âge

(1) Par exemple, pour enseigner à raccommoder la dentelle, on demande cinq ou six ans, ce qui peut très-facilement s'apprendre en un an ou dix-huit mois. Les apprentissages de couturière et de marchande de modes sont dans le même cas. Le métier de *gaînier*, c'est-à-dire, l'art de faire des porte-feuilles de maroquin, demande, dit-on, un apprentissage de plusieurs années, et trois jeunes personnes que j'élève l'ont appris parfaitement en dix mois, en n'y travaillant que deux fois la semaine. J'ai vu la même chose pour une infinité d'autres métiers appris sous mes yeux ; celui de tourneur, de menuisier, de vannier, l'art de faire des fleurs artificielles, etc. etc.

où leur éducation sera finie, et où ils seront susceptibles d'apprendre mieux et plus promptement. Car un enfant de douze ou treize ans n'a pas assez d'intelligence pour profiter, autant qu'il est possible, des secours du maître; aussi les garçons de boutique de cet âge, pendant les premières années, n'ont-ils d'autre emploi que celui de faire les commissions de la maison; et c'est ainsi que l'on passe un apprentissage de cinq ans, pendant lequel l'apprenti n'a pas reçu deux ans d'instruction. La première chose à faire, avant d'établir des écoles d'éducation pour le peuple, est donc de nommer des commissaires chargés d'examiner si l'abus que je dénonce existe ou non, et ensuite, sur leur rapport, de fixer ou du moins d'évaluer la durée des apprentissages.

A l'égard du plan d'éducation pour le peuple, il faut d'abord considérer quelles sont les vertus et les qualités morales et physiques qui seront les plus

utiles aux élèves, relativement à leur bonheur et à la société dont ils sont membres. J'entends dire que les principes moraux doivent être absolument les mêmes dans toutes les institutions; il est certain que les plus essentiels sont communs à tous les hommes, et que l'instituteur doit présenter à son élève (quel qu'il soit), dans le cours de son éducation, la suite entière et complète de toutes les idées morales; mais il doit insister davantage sur celles qui peuvent le mieux graver dans son cœur l'amour de ses devoirs particuliers. C'est ainsi, par exemple, que je m'attacherois à rendre libéral et généreux l'enfant héritier d'une grande fortune, qualité qui sera beaucoup moins nécessaire à celui qui ne pourra s'assurer une médiocre subsistance qu'avec la plus sévère économie. En même temps j'inspirerois au riche et au pauvre une égale horreur pour la flatterie, afin de préserver l'un de la plus dangereuse séduction, et d'empê-

cher l'autre de s'avilir en l'employant. Mais la différence des situations en établit une extrême dans les leçons. J'affecterois un grand mépris pour le riche qui paroîtroit goûter un éloge outré; j'aurois, à cet égard, moins de sévérité pour le pauvre; mais je punirois rigoureusement ce dernier, s'il se permettoit la plus légère flatterie. La probité est, sans doute, une qualité indispensable dans tous les hommes; cependant les moyens de l'inspirer solidement ne sont pas les mêmes dans toutes les positions: si mon élève riche me dérobe une pomme, je ne le punirai que d'une gourmandise; si mon élève pauvre fait la même chose, je le punirai, non d'un vol (car je ne veux pas lui ôter sa propre estime), mais d'une action criminelle en elle-même, et que son âge seul peut excuser; j'attacherai à cette bagatelle la plus grande importance; et la même conduite à l'égard du premier élève, seroit aussi puérile qu'elle est

nécessaire avec l'autre. Ces exemples, que l'on pourroit multiplier à l'infini, prouvent assez que les principes d'éducation doivent se modifier suivant les individus : chaque état demanderoit un plan particulier. Au reste, l'abolition de la noblesse a retranché la difficulté la plus décourageante que les bons instituteurs eussent à vaincre.

Examinons maintenant quelles sont les vertus les plus nécessaires au peuple. Je commencerai par celles que tous les citoyens doivent avoir au même degré, le respect pour la religion, l'amour de la patrie, de l'ordre et de la justice, l'attachement pour le roi, la probité, le courage (*). Outre ces vertus, on doit

(*) Quand je recommandois le respect pour la religion et l'attachement pour le roi, je savois bien que je déplairois à beaucoup de gens; mais je croyois encore que la majorité de l'Assemblée et la plus grande partie de la nation vouloient conserver sa religion et la forme de son gouvernement. Si j'eusse supposé le

inspirer encore, avec un soin particulier, aux enfans de cette classe, le goût du travail et une extrême sobriété.

On demande s'il est facile, et même s'il est possible d'*inspirer un goût*. C'est une question que l'on ne peut faire que lorsqu'on n'a jamais élevé d'enfans; l'instituteur, s'il est maître absolu de son élève, a le pouvoir de disposer à son gré de ses goûts; ce grand art consiste surtout dans l'usage adroit et dans le choix raisonné des punitions et des récompenses. J'oserai dire qu'on n'a point assez réfléchi sur ces puissans moyens, et que, faute d'être bien employés, ils sont, en général, dans les éducations ordinaires, une véritable source de corruption. Quelle pénitence impose-t-on à l'écolier paresseux? Un surcroît de travail? c'est augmenter son

---

projet absurde de détruire la religion, j'aurois dès lors méprisé les législateurs et leur ouvrage.

dégoût et son aversion pour la chose qu'on veut lui faire aimer: si une jeune personne annonce de la coquetterie, on la prive de toute parure, on la *condamne à la simplicité*. N'est-ce pas lui dire que c'est une humiliation, que c'est un malheur de n'avoir pas un joli chapeau ou une belle robe? On la confirme ainsi dans la frivolité qu'on veut détruire en elle. Veut-on récompenser les enfans dont on est content? on leur accorde un jour entier de congé; c'est leur déclarer que le suprême bonheur est dans l'oisiveté, et consiste à passer son temps de manière à ne rien faire de profitable pour soi, ou d'utile aux autres. Que dire de ces pénitences grotesques qui ne peuvent qu'avilir le caractère et ravir tout sentiment d'honneur, telles que les cornes qu'on établit sur la tête des enfans menteurs, ou ces écriteaux ignominieux qu'on leur attache sur le dos, et qui proclament leurs défauts et leurs vices à la face d'une

classe entière ? J'ai vu, dans une école publique, une étrange punition pour les jeunes gens de quinze ou seize ans : on enfermoit le coupable dans une petite chambre obscure, et on le laissoit là trois ou quatre heures tout seul, livré sans distraction à son imagination et à ses pensées (*). J'ai vu bien d'autres choses de ce genre, aussi ridicules et plus pernicieuses encore. Il me paroît donc très-important d'interdire à jamais, dans les écoles publiques, toutes ces pénitences absurdes, et d'en créer de nouvelles, conformes au but qu'on se propose. Par exemple, si l'on veut inspirer le goût du travail, il faut que les enfans n'entendent jamais dire qu'*il y a des travaux ignobles et vils ;* il faut, au contraire, qu'ils soient de bonne heure pénétrés de cette grande vérité, *que tous les travaux utiles sont honorables ;* que tout homme laborieux

(*) A l'école militaire.

a des droits à l'estime et à la reconnoissance de ses concitoyens, et qu'enfin, être chargé d'un travail utile, c'est être traité avec distinction et avec honneur. Les anciens Egyptiens punissoient la paresse et d'autres vices, en imposant un travail fatigant et inutile durant un nombre fixé de jours ou d'heures, car ils ne vouloient point que les travaux les plus pénibles ou les plus fâcheux présentassent aucune idée de punition. Les punitions, chez les prêtres de Memphis, consistoient à rouler de gros cylindres, à verser de l'eau dans des cuves percées, etc. (1); loi admirable, et qui suppose dans le législateur une profonde connoissance du cœur humain, et une grande étendue de vues. Voilà le

(1) C'est d'après cette coutume des Egyptiens que les poètes imaginèrent les punitions imposées aux criminels précipités dans le Tartare, le rocher roulant de Sysiphe, les tonneaux des Danaïdes, etc.

genre de pénitence que l'on doit établir dans les écoles d'éducation publique ; et en donnant aux enfans des idées saines et justes, on y joindroit l'avantage d'exercer et d'augmenter leurs forces physiques.

Quant aux études, voici ce qu'il me paroît utile et indispensable d'apprendre aux élèves : la religion, à lire, à écrire, l'orthographe, les lois de leur pays, l'arithmétique, les élémens de la géométrie appliqués surtout à la mécanique, un peu de géographie et d'histoire de France, et le dessin borné aux têtes et à ce qu'on appelle l'*ornement*, chose absolument ncessaire dansé la plupart des arts mécaniques. Il faut observer qu'il n'y a jamais eu de livres classiques pour le peuple, et que même, depuis la révolution, il en reste très - peu de ceux qu'on lisoit en français, qui puissent désormais être employés utilement pour les autres classes de citoyens. Si l'on veut former de bonnes écoles, il

faut charger quelques gens de lettres, distingués par leur patriotisme et leurs talens, de faire les ouvrages qui manquent. 1°. Un ouvrage sur la nouvelle constitution, avec des réflexions sur l'ancien régime et les droits féodaux; 2°. un abrégé de l'histoire de France; 3°. une compilation qui formeroit un recueil des plus beaux vers de nos meilleurs auteurs sur l'amour de la patrie, la liberté, la vertu et la vie champêtre: les élèves apprendroient ces vers par cœur; on pourroit aussi leur lire quelques pièces de théâtre patriotiques et nationales. La journée d'un enfant est de quatorze heures: toutes les études désignées ci-dessus doivent prendre à peu près six heures, en comptant deux heures et demie pour les exercices de la religion et le dîner et le souper; il restera cinq heures et demie que l'on doit consacrer aux exercices du corps, qu'on appellera *récréations*. Il faut tâcher de rendre cette gymnastique utile

de toutes les manières possibles. Quand on ne pourra sortir, on fera travailler les enfans au tour, à la menuiserie, etc.; dans les beaux jours, on les exercera à la course, on leur fera faire des évolutions militaires; on leur permettra d'aider les jardiniers dans leurs travaux, plaisir que tous les enfans préfèrent à celui de cultiver un petit jardin qu'on leur abandonne en toute propriété, car à cet âge heureux, le désir d'obliger et de se rendre utile aux personnes d'un âge mûr, est un sentiment constant et invariable; il prend sa source dans le cœur et dans l'amour-propre. Les enfans ont, en général, peu d'obligeance entr'eux, mais ils en ont une sans bornes pour les gens d'un âge raisonnable, parce qu'en leur devenant utiles, ils perdent l'idée de leur foiblesse et de leur dépendance (1).

(1) Je donnerai incessamment mes idées détaillées sur la gymnastique, relativement à

Je ne parlerai point ici de l'ordre qu'on doit établir dans la maison, et du régime qui convient aux enfans ; je ne pourrois que répéter ce que j'ai déjà dit à cet égard dans mon discours sur l'*éducation publique des femmes ;* mais je dois insister sur cet objet très-important, la nécessité de combiner le plan d'éducation gratuite pour le peuple, de manière qu'il puisse être excellent pour le grand nombre, c'est-à-dire, les esprits médiocres, et en même temps qu'il puisse servir à faire distinguer,

---

l'éducation. J'ai fait, dans ce genre, beaucoup d'essais et de tentatives nouvelles, surtout depuis douze ans, et sur dix individus : j'ai suivi, dans cet espace de temps, la progression des forces, résultat des exercices ; j'ai écrit à mesure, de manière que je puis présenter une longue suite d'expériences qui n'ont jamais été recueillies (*).

(*) Environ deux mois après la publication de ce discours, je donnai mon *Journal d'Education*, ou *Leçons d'une Gouvernante*, etc. dans lequel se trouvent tous ces détails relatifs à la gymnastique.

dans cette foule d'enfans, ceux que la nature aura véritablement privilégiés. Il est étonnant que, dans toutes les fondations de ce genre, on n'ait jamais eu d'autre vue que celle d'assurer une subsistance aux élèves, et qu'on ait constamment désespéré de trouver dans cette classe le germe du génie et des grands talens, ou qu'on ait négligé de le développer. Je ne connois qu'un seul exemple d'une institution de cette espèce, formée par une bienfaisance plus éclairée et plus ingénieuse. On voit en Angleterre, près d'Abergavenny (ville dans le Montmouthshire), un collége considérable, nouvellement fondé par une femme. L'instruction y est gratuite; on n'y reçoit point d'enfans au-dessous de l'âge de douze ou treize ans, mais un jeune homme n'y est admis qu'après avoir subi un examen qui puisse prouver qu'il a une disposition particulière à un genre d'étude quelconque, ou bien une intelligence et une mémoire supé-

rieures. S'il remplit une de ces conditions, on le reçoit, quels que soient son état et sa naissance, pourvu que la pauvreté de ses parens soit bien constatée. Cette institution si utile pourroit être facilement imitée, en suivant le plan d'éducation que j'ai proposé pour le peuple; il faudroit nommer des commissaires qui, à des époques fixées, feroient la visite des écoles gratuites, questionneroient d'abord les maîtres et professeurs sur les élèves de douze ou treize ans; ensuite ils examineroient ceux qui leur seroient cités comme supérieurs à leurs compagnons, et après ce premier examen, ils interrogeroient encore les autres enfans de même âge. Les élèves qui annonceroient véritablement de grandes dispositions, seroient tirés de l'école et placés d'une manière qui pût faciliter l'entier développement de leurs talens. Les études que j'ai indiquées pour les élèves seront utiles à ceux même qui n'auront aucune apti-

tude pour les sciences et les arts (1) ; une seule, peut-être, n'est point indispensable, celle qui consiste à apprendre des vers par cœur ; cependant elle laissera de belles idées et de grandes maximes ineffaçablement gravées dans la tête. L'artisan le plus borné, qui aura reçu cette éducation, n'aura pas un goût exclusif pour des amusemens grossiers, il pourra préférer (du moins quelquefois) les *Horaces* et *Cinna*, à *Jeannot* et à *Jérôme pointu*. D'ailleurs cette étude ne demande qu'une demi-heure par jour ; c'est un temps trop court pour en regretter l'usage, et il est suffisant pour remplir le but principal

(1) Même le dessin, comme je l'ai déjà dit. Afin de parvenir à dessiner purement l'ornement, il faut commencer pas dessiner des têtes. On ne consacrera à cette étude qu'une heure par jour ; et au bout de trois ou quatre ans, un artiste habile distinguera facilement, parmi ces élèves, ceux qui seront doués de dispositions supérieures.

qu'on doit se proposer. Un enfant de douze ans, qui apprend des vers depuis l'âge de sept ou huit, peut montrer à ceux qui l'examinent, s'il a de la mémoire, de l'intelligence, et le sentiment de la mesure et de l'harmonie, s'il est né poète enfin. Mais eût-il le génie de Racine, rien ne pourra déceler en lui le germe de ces talens sublimes, s'il n'a jamais appris de vers. Les objets qui frappent nos sens, la figure des corps qui nous environnent, la contemplation des cieux et de l'univers, peuvent, sans le secours des maîtres et des livres, ouvrir à un esprit attentif et vaste, la carrière de gloire que Pascal et Tycho-Brahé parcoururent avec tant d'éclat (1). Il est possible d'acquérir seul les sciences dont tous les élémens exis-

(1) On sait que Pascal étoit géomètre à douze ans, sans avoir appris la géométrie, et que Tycho-Brahé, pour obéir à ses parens, paroissoit n'étudier que la jurisprudence, et devint astronome en faisant son cours de droit.

tent dans la nature : ce n'est pas créer, ce n'est pas même deviner, c'est pénétrer, à force de combiner, de comparer; c'est découvrir. Dans les sciences exactes, on arrive aux mêmes résultats par mille routes différentes; le génie fait imaginer des méthodes nouvelles ; il ne sauroit deviner de pures conventions. La nature, sans doute, fait les poètes, elle donne les dispositions, mais elle ne peut enseigner les principes que l'art seul a formés et fixés.

On voit, par ces réflexions, que le manque d'éducation a dû nous faire perdre beaucoup moins de savans que de poètes, de littérateurs et d'artistes. Newton, élevé dans une école de village, eût toujours été un grand homme. Corneille et le Poussin, élevés de même, seroient morts dans l'obscurité. En suivant le plan que je propose, aucun talent supérieur ne seroit perdu, et ces examens publics, fixés à de certaines époques, et faits par des commissaires

étrangers aux écoles, donneroient aux instituteurs tout le zèle et toute la vigilance qui peuvent rendre ces établissemens véritablement utiles. Mais il faudroit bien se garder d'employer cette idée comme un moyen d'émulation pour les élèves, car alors elle deviendroit pernicieuse. N'établissez jamais l'émulation qu'entre ceux dont les forces sont à peu près égales, et qui peuvent arriver au même but; la rivalité n'est généreuse qu'avec une parfaite compensation d'avantages et de succès; les esprits supérieurs sont en petit nombre; l'ambition qui porte aux grandes choses ne produit, dans les hommes vulgaires, que des ridicules et des égaremens; il n'y a rien de pis, en éducation, que d'exalter la tête d'un sot, et c'est à quoi tendent toutes nos institutions publiques, où l'on ne songe qu'à exciter un désir ardent de se distinguer par les talens et les sciences, genre d'émulation très-funeste dans une classe nombreuse.

Voulez-vous bannir des colléges, l'envie, la haine, les prétentions mal fondées, l'arrogance et l'orgueil ? n'attachez la gloire qu'à la vertu, et non aux talens : ce n'est pas l'écolier le plus spirituel et le plus savant qu'il faut couronner, c'est le plus laborieux et le plus persévérant dans ses études. Cultivez, avec soin, des dispositions brillantes et les dons heureux de la nature, mais ne louez et ne récompensez que les travaux et l'application.

D'après ce principe, on mettra la plus grande simplicité dans les examens publics ; les élèves qu'on destinera à des études plus approfondies, seront tirés de l'école sans pompe, sans éclat, sans louanges ; on dira seulement qu'ils annoncent une vocation qui exige un genre différent d'instruction. Quant aux écoles gratuites pour les femmes, comme on doit avoir en vue de former dans les élèves de bonnes mères de famille, il faut leur inspirer principalement le goût

du travail, la patience, la prudence et la sobriété. Pour les études, il suffira de leur enseigner la religion, à lire, à écrire, l'arithmétique, et à dessiner des fleurs, talent agréable par lui-même, et sans lequel une ouvrière ne brode jamais parfaitement (1). On exercera leur mémoire en leur faisant apprendre par cœur quelques maximes chrétiennes et morales; enfin on leur apprendra à coudre et à travailler en linge. Il est à désirer qu'on établisse toujours dans ces écoles, outre la grande classe des jeunes filles, dont les moins âgées auront sept ou huit ans, une classe moins considérable de petites filles, dont les

(1) Aucune brodeuse n'apprend le dessin; il en résulte que cet apprentissage est un des plus longs, et que ce genre d'ouvrage n'est presque jamais correct, quant à la partie du relief et des ombres. Mais une personne qui sait coudre et qui sait dessiner des fleurs, apprend facilement à broder et à nuer en deux ou trois mois.

plus âgées auront quatre ou cinq ans. Cette classe d'enfans seroit soignée par la grande, sous la direction des institutrices; et c'est ainsi seulement qu'on formera de tendres mères, de bonnes gardes-malades et d'excellentes gouvernantes d'enfans. Je recommande encore ici ce que j'ai dit ailleurs avec détail (1), d'enseigner aux jeunes filles tout ce qu'il est nécessaire de savoir, soit en pharmacie, soit en chirurgie, pour pouvoir donner, à des enfans et à des malades, des secours efficaces dans les cas d'accidens : ainsi, on leur apprendra quels sont les antidotes que l'on doit employer suivant la nature des différens poisons, et les remèdes prescrits contre les vapeurs narcotiques du charbon; on donnera la connoissance, non de l'application des médicamens et des drogues, mais du danger des doses trop

(1) Discours sur l'éducation publique des femmes.

fortes, et on les accoutumera à discerner, au seul aspect, si les drogues sont anciennes ou fraîches, c'est-à-dire bonnes ou mauvaises; on leur donnera la même instruction relativement aux plantes usuelles desséchées ; enfin on leur apprendra à mettre le premier appareil sur une blessure, et la manière de panser une contusion, d'arrêter une hémorrhagie violente et subite, et de traiter les coups à la tête, les brûlures, etc. On fera, dans ces écoles de jeunes filles, ce que j'ai proposé pour les écoles de garçons, des examens à des époques fixées: les élèves qui se seront distinguées par leur intelligence et leur mémoire, seront transférées dans une autre école, où elles apprendront l'histoire, la géographie et la mythologie, sans négliger les ouvrages à l'aiguille et les soins domestiques qui conviennent plus particulièrement à leur sexe. Ces élèves seront, par la suite, d'excellentes institutrices pour les écoles publiques, ou se char-

geront d'éducations particulières ; alors les femmes élevées chez leurs parens auront des principes et de l'instruction, et l'état de *gouvernante d'enfans* sera ce qu'il devroit être, aussi utile et aussi honorable que celui de précepteur.

Après avoir tracé rapidement mes principales idées sur l'éducation publique du peuple, je terminerai ce discours par quelques réflexions sur les fêtes civiques, qui me paroissent des moyens aussi puissans que l'éducation même, pour amener le peuple à ce point de lumières et d'instruction si désiré par tous les bons esprits. *Les fêtes d'un peuple libre*, dit J. J. Rousseau, *doivent avoir le caractère de la décence et de la gravité, et l'on ne doit offrir à son admiration que des objets dignes de son estime.* Il est donc important d'abolir à jamais toutes ces fêtes grotesques, superstitieuses et ridicules, qui ont été jusqu'ici les seuls amusemens du peuple. La révolution vient

déjà d'annuller ces *entrées d'évêques*, si scandaleuses par le faste et l'orgueil stupide qui les caractérisoient (1).

Il est vraisemblable que, dans les réjouissances publiques, on n'insultera plus le peuple par ces ignominieuses distributions d'argent jeté dans les rues, et sur lequel il se précipitoit comme un vil troupeau ; il faut accoutumer le peuple à ne voir que des outrages dans les dons offerts sous de telles formes (*);

(1) Entr'autres à Evreux, à Bayeux, à Lisieux, à Cahors, etc. où les évêques, le jour de leur entrée dans la ville, étoient portés en pompe par leurs vassaux *gentilshommes*, qui se trouvoient fort honorés de les servir ensuite à table, de s'agenouiller devant eux, d'attacher à leur chaussure des éperons d'argent, et de faire beaucoup d'autres extravagances aussi ridicules et aussi puériles.

(*) Lorsque les anciens empereurs chrétiens de Constantinople sortoient de la principale église, un sénateur jetoit au peuple ce qu'on appeloit des *épicombes;* c'étoient des bouquets qui renfermoient des pièces d'or, d'argent et

il est à désirer aussi qu'on ne rétablisse pas ces mascarades indécentes payées jadis par la police, dont les magistrats, suivant la politique du temps, n'avoient qu'un but, en paroissant s'occuper des plaisirs du peuple, celui de l'abrutir et de le corrompre. Mais il existe encore, dans beaucoup de provinces, une infinité d'usages, de fêtes et de réjouissances absurdes, qui blessent également la religion, la raison et les bonnes mœurs, telles que la *fête des flambars* à Dreux, celle des *pots cassés* à Dax, et tant d'autres. Les *possédés de Saint-Prix* (1)

---

de cuivre. Il y avoit ordinairement dix mille de ces bouquets; chaque bouquet, outre les petites monnoies, renfermoit au moins trois pièces d'or et trois pièces d'argent cachées sous les fleurs. Cette largesse si magnifique étoit distribuée sous une forme honnête.

(1) Dans la vallée de Montmorency, à cinq lieues de Paris (*).

(*) De prétendus possédés se rendoient dans ce village, et venoient de six lieues à la ronde pour

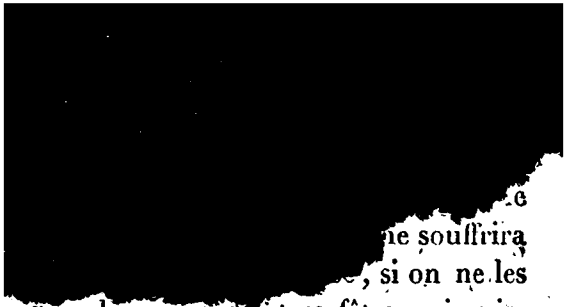

…ne souffrira …, si on ne les remplace par d'autres fêtes qui puissent, aux mêmes époques, l'occuper et l'amuser. En matière de gouvernement, on ne *détruit* avec sûreté qu'en *reconstruisant* à mesure; on ne *retranche*

---

invoquer saint Prix dans la nuit de la fête de ce saint. Pendant cette nuit entière, l'église étoit pleine de fanatiques imbécilles et d'imposteurs hypocrites, ayant ou feignant d'avoir des convulsions, poussant des cris affreux; on y voyoit des femmes et des jeunes filles, les unes presque nues, sous prétexte du chaud; les autres portées par des hommes, hurlant et récitant à haute voix des prières ridicules inspirées par leur enthousiasme: je n'ai jamais vu de spectacle plus révoltan? Cette folie existoit encore quand j'écrivois ce discours. Ce même peuple, si fanatique alors, deux ou trois ans après, non-seulement n'invoquoit plus saint Prix, mais ne croyoit plus en Dieu!

[redacted]
lui[redacted]
on ne fera[redacted]
indécente et g[redacted]
plaçant par une fête civique. Outre ces petites fêtes locales qui serviroient à faire oublier et à remplacer avec utilité des coutumes absurdes, il faudroit établir des *jeux civiques*, qui se célébreroient tous les deux ou trois ans au mois de juillet ou d'août dans les villes capitales. Chaque ville feroit bâtir un vaste théâtre en plein air, et assez grand pour contenir tout le peuple, comme chez les anciens; pendant la durée des jeux, on réciteroit, sur ce théâtre, des odes, des discours; on y joueroit des pièces patriotiques, composées pour les yeux; les comédiens seroient choisis au concours et dans les diverses trou-

pes ; et ces spectacles, qui attireroient une multitude d'étrangers, formeroient certainement les plus belles fêtes civiques que l'on puisse instituer. Presque tout le peuple pouvant se rassembler dans la salle, huit ou dix représentations équivaudroient à trente ou quarante sur nos petits théâtres. Ces fêtes si nobles et si dignes d'une nation libre, établiroient la plus utile émulation parmi les poètes lyriques et dramatiques et parmi les acteurs ; et quelle influence n'auroient-elles pas sur l'esprit et les mœurs du peuple (*) ! ... Je comptois donner beaucoup plus d'étendue à ce discours, et surtout aux détails relatifs aux *fêtes civiques ;* mais des circonstances particulières m'ôtent absolument la possibilité de me livrer à ce

(*) Si les discours, les odes et les chants patriotiques n'offroient que des leçons de générosité et d'humanité, je ne croirois pas alors que cette explication fût nécessaire.

travail. J'offre toujours au public cette esquisse imparfaite, parce qu'elle renferme quelques idées qui me paroissent neuves et que je crois utiles.

VI.

DISCOURS

SUR

LE LUXE ET SUR L'HOSPITALITÉ.

DISCOURS.

Nos premiers législateurs ont posé les bases et formé le plan et l'ensemble d'un grand ouvrage, mais ils n'ont pu s'occuper des détails; ils ont fait le plus difficile, et non le plus important, car la solidité de leurs travaux dépend uniquement des lois qui restent à faire. Un moment d'enthousiasme peut exciter un peuple à briser ses fers, il ne faut que du courage et de l'audace pour conquérir la liberté; mais, pour la conserver, il faut des vertus et des mœurs. On n'aime ni sa patrie, ni la liberté, ni l'égalité, lorsqu'on est avili par des mœurs corrompues, lorsqu'on cherche le plaisir dans le désordre et la licence, et qu'on place son amour-propre dans le vain étalage d'un faste extravagant.

Il faut donc réprimer le luxe; il le faut d'autant plus, que l'orgueil de la naissance n'étant plus qu'une passion

malheureuse, dénuée d'espoir et réduite au silence, se tournera vers des objets non moins frivoles et peut-être plus dangereux. Mais comment réprimer le luxe? Les lois somptuaires ont deux grands inconvéniens, celui d'attenter à la liberté, et celui d'être facilement éludées (1). D'ailleurs il ne s'agit

(1) Le respect pour les lois est la véritable preuve d'un bon gouvernement, et le seul gage réel d'une liberté solide. Une loi est donc mal conçue, et même essentiellement vicieuse, lorsqu'elle laisse des moyens faciles de se soustraire à ce qu'elle prescrit, ou lorsqu'en obéissant aux termes du décret, on peut agir impunément contre l'esprit de la loi; alors la loi est inutile et ridicule, et cela seul est à la fois un grand scandale et un grand malheur: presque toutes les lois somptuaires sont dans ce cas. Jules-César fixa, par une loi, la somme qu'on pouvoit employer à la construction d'un tombeau; on éluda bientôt cette loi; on bâtissoit un tombeau où l'on ne faisoit que la dépense permise par la loi, et du reste de l'argent qu'on y auroit consacré, on élevoit une co-

pas d'anéantir le faste et la magnificence, ce seroit une entreprise chimérique, à moins que toutes les nations policées ne la formassent ensemble et de concert, et ne renonçassent unanimement au commerce, aux manufactures, aux arts et aux sciences; car une seule nation qui exécuteroit un semblable projet, deviendroit bientôt la proie de ses voisins. On vante beaucoup

---

lonne, un obélisque à la mémoire du défunt. A Gênes, les femmes ne peuvent porter des habits de couleur et des diamans; mais elles en portent à la campagne, etc. etc. (*).

(*) D'après ces principes, que dira-t-on des lois contre les émigrés? de ces lois qui prescrivent à des épouses d'abandonner des époux malheureux, à des enfans d'oublier leurs parens, à des pères de laisser périr de misère leurs enfans? de ces lois qui outragent à la fois la raison et la nature, et qui ne peuvent être suivies que par les âmes les plus abjectes? Sans doute c'est un devoir sacré pour les émigrés d'ordonner à leurs parens, en France, de se conformer à ces lois abominables, ou, pour mieux dire, de leur cacher leurs besoins et leur malheur; mais cette nécessité même prouve l'atrocité de cette législation barbare.

la simplicité et les mœurs agricoles des anciens peuples, c'est comme si l'on s'émerveilloit qu'un homme indigent qui ne sauroit pas lire, ne fût ni pédant ni bel esprit, et n'eût pas des habits brodés d'or et de pierreries. Un peuple naissant et pauvre doit nécessairement être frugal; et il est impossible de bannir le luxe d'un état étendu, riche et puissant, sans attaquer la liberté individuelle, et sans anéantir l'émulation, l'industrie, le commerce et les arts. Ce n'est pas le luxe par lui-même qui corrompt les mœurs et détruit les empires, car il n'est pernicieux et destructeur que lorsqu'uni à la frivolité, il n'a pour motif que le caprice, la fantaisie et une vanité puérile. Alors, inutile aux talens et à l'humanité, il rétrécit l'esprit, il avilit l'âme, et il offre sans cesse l'exemple des folies les plus méprisables et les plus monstrueuses. Tel étoit le luxe de Cléopâtre, ou celui de ces nobles chevaliers qui parurent avec tant d'éclat, à Beau-

isse durer autant que moi. Compa-
ns ces frêles bâtimens aux anciens
âteaux construits par nos aïeux : les
ns, ouvrages légers de la mode et du ca-
rice, attestent l'égoïsme et la frivolité
leurs possesseurs ; dans les autres, on
it partout l'empreinte respectable
une main paternelle qui bâtissoit avec
enteur, afin de travailler avec solidité ;
alors les trésors n'étoient pas prodigués
aux seules jouissances personnelles, on
vouloit laisser après soi des monumens
durables ; le vieillard octogénaire te-
noit toujours à la vie, il avoit encore
un avenir ! Celui de ses enfans occupoit
seul sa pensée : parvenu au terme de
sa carrière, il commençoit des travaux
utiles dont il ne devoit jamais recueillir
le fruit ; il plantoit des arbres sans pou-
voir se flatter d'en voir naître les pre-
mières feuilles, mais il disoit :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage (1).

(1) Vers de La Fontaine.

Et sur le bord même de la tombe, il jouissoit encore du plaisir de former des projets et de nourrir de douces espérances. Dans ces habitations antiques, on conservoit avec soin les portraits de ses ancêtres, la reconnoissance en faisoit un devoir ; on étoit entouré des monumens de leur amour, on jouissoit de leurs bienfaits. Mais, hélas ! aujourd'hui des héritiers ingrats détruisent sans respect ces édifices vénérables faits pour durer encore des siècles ! Et sur les décombres de ces voûtes massives et de ces murs épais, on élève, à la hâte, des maisons légères qui subsisteront à peine autant que la main qui les construit. Nos jardins offrent le même genre de luxe ; partout une dépense excessive qui ne présente jamais rien de durable, une fausse magnificence qui ne paroît faite que pour tromper les yeux ; partout l'ardeur de jouir promptement et d'éblouir un moment, ne produisant que des prestiges, de brillantes baga-

telles et une ridicule économie, qui entraîne pour la suite des réparations continuelles, et nécessite des frais immenses. C'est ainsi qu'on voit dans nos jardins des temples et des obélisques de bois, qu'il faut renouveler si souvent; des tentes de toiles qu'une saison détruit, des rochers peints enfin des décorations de théâtre qu'on est obligé de réparer ou de refaire tous les ans. Je connois un jardin d'une médiocre étendue, et dont l'aspect n'a rien d'extraordinaire ou d'éclatant, et qui, en réparations et en changemens de fabriques délabrées ou détruites, a coûté depuis 23 ans à peu près 22,000,000..... (*). L'orgueil, joint à de la grandeur dans

(*) Je désignois là le jardin de Monceaux, appartenant à M. d'Orléans. Cette critique, assurément peu ménagée et faite sur la fin de l'année 1790, prouve assez la disposition où j'étois alors, et peut servir à confirmer les vérités détaillées dans mon ouvrage intitulé : *Précis de ma conduite.*

les idées, forme un sentiment qui sans doute n'est pas pur, mais dont il résulte du moins quelquefois des actions et des ouvrages utiles dans tous les genres; il inspire le désir de s'immortaliser; c'est lui qui a fait élever la colonnade du Louvre, et qui a formé l'établissement des Invalides. Mais l'amour-propre uni à l'égoïsme et à la frivolité, produit ce luxe extravagant et destructeur qui règne aujourd'hui parmi nous, et qui corrompt également le goût et les mœurs publiques. Il me paroît donc que, dans un vaste empire où l'on veut encourager les manufactures et faire fleurir les arts, on doit s'occuper, non de détruire le luxe, mais de le diriger vers des objets utiles, et de lui donner ce caractère de grandeur qui ajoute à la gloire d'une nation et qui fait concourir la vanité même aux desseins bienfaisans de la vertu. Ce genre de luxe fait prospérer les états et n'est jamais ruineux pour les particuliers; quand on ne peut

briller que par de grandes choses, on dédaigne naturellement tout ce qui est frivole et puéril; on est simple et sage, ou fastueux avec éclat et dignité. Si les arts sont véritablement en honneur, le goût dominant est pur, l'opinion générale est saine; elle attache du ridicule à tout ce qui porte l'empreinte d'une vanité futile; alors on ne loue, on n'admire que ce qui est utile ou ce qui est beau. Alors celui qui possède de grandes richesses ne s'amuse plus à refaire tous les mois de petites rivières factices; il détourne un fleuve, il creuse des canaux publics, il ne surcharge point ses jardins d'un million de fabriques mesquines qui s'y succèdent rapidement dans l'espace de quelques années; mais il y élève un superbe temple de marbre ou de majestueuses pyramides de granit ou de porphyre. Enfin il laisse à sa famille ou à sa patrie des monumens durables d'une magnificence noble et bienfaisante. Celui qui n'a

qu'un revenu modique ne peut concevoir l'idée d'exécuter de telles choses; il ne se ruine point en faisant ou achetant successivement des colifichets qui ne trouveroient point de sots admirateurs; ne pouvant lever dans son jardin des colonnades et des fabriques imposantes, la crainte du ridicule l'empêchera d'y placer de petits ponts sans rivières, des cascades à robinets et de vilaines buttes honorées du nom de montagnes; il plantera des pommiers et des cerisiers; son amour-propre lui donnera le goût de la simplicité et lui tiendra lieu de raison. Je le répète, le luxe, ainsi dirigé, élève le génie d'une nation, encourage et développe les grands talens, produit des découvertes utiles et des travaux immortels. Il fait faire aux gens riches un digne usage de leurs trésors, et préserve ceux qui n'ont qu'une fortune bornée, de la manie de briller par une fausse magnificence (1);

(1) Qu'on me permette d'insister sur cette

mais comment détruire cette frivolité qui se mêle à tous nos goûts, qui dénature tous nos jugemens et qui flétrit tous nos ouvrages ? Le faste, aujourd'hui, n'est plus qu'une vaine ostentation, l'or qu'il fait circuler est semblable à ces ruisseaux de lave qui ne

---

réflexion (que je crois neuve, et qui me paroît très-importante), *que ce n'est pas la vraie magnificence qui ruine les particuliers*, parce qu'elle ne peut convenir qu'aux gens très-riches, et qu'elle ne produit que des choses nobles ou utiles ; par exemple, une jeune femme qui n'a que 4,000 livres de pension, n'aura pas même la tentation d'acheter un diamant de 15,000 l. ; quand elle auroit la folie de vouloir le prendre à crédit, le marchand ne le lui donneroit pas : mais elle est tentée d'un collier de pierres fausses qui ne coûte que cinq ou six louis ; elle en achète un aujourd'hui, demain un autre, prend toutes ces bagatelles sans payer, et se trouve, au bout de quelque temps, des dettes qui absorbent plusieurs années de sa pension. On est effrayé d'une grande dépense qui se présente en masse, on ne l'est pas de faire la même dépense en petits achats succes-

brillent que d'un éclat funeste, et qui, dans leurs cours impétueux, ne laissent que des traces de destruction. Comment ennoblir ce luxe corrupteur, comment lui donner cette grandeur qui forme de la masse totale des richesses particulières, une source abondante qui se ré-

---

cifs. Et cette dernière manière est d'autant plus ruineuse, qu'il ne reste de ces petits achats que des objets de nulle valeur, au lieu qu'il reste au moins du premier genre de dépense, une chose d'un prix réel. D'ailleurs on ne se dégoûte point de ce qui est véritablement beau, mais l'inconstance accompagne toujours les goûts formés par le caprice; aussi les amateurs modernes passent leur vie à troquer, changer, détruire et refaire. La fantaisie n'a point de bornes; l'homme frivole veut surtout de promptes jouissances, il sacrifie tout à cette impatience, il se connoît, et n'ignore pas que ce qu'il désire avec passion ce matin, lui paroîtra peut-être insipide ce soir. Voilà les sentimens et la dépravation qui rendent le luxe véritablement corrupteur. Qu'on suive ces idées, les applications en sont infinies.

pand avec majesté sur les différentes parties de l'empire, et qui fertilise tout ce qu'elle arrose? Comment? par de grands exemples et de sages institutions. Des lois et des réglemens fondés sur la raison, changent et fixent bientôt l'opinion publique. Quand le gouvernement encouragera véritablement les talens supérieurs, quand la nation les récompensera dignement, quand la vertu et le génie recevront d'éclatans hommages, enfin quand tous les travaux glorieux et utiles seront accueillis avec enthousiasme et reconnoissance, le luxe se portera promptement vers de nouveaux objets, et s'épurant avec le goût, il n'offrira plus rien de pernicieux et de frivole. Les anciens législateurs ont parfaitement connu le grand art de faire servir à la félicité publique, et l'amour-propre et les divers talens des hommes. Ils ont senti que si le caractère national est léger et frivole, le peuple doit être sans énergie, les arts

sans émulation, la vertu sans encouragement; ils ont donc ouvert à tous les hommes une noble carrière, où cent routes différentes, conduisant au même but, offroient le même prix; ils n'ont pas établi, par leurs institutions, la distinction dangereuse de l'estime et de la gloire; ils ont sagement confondu, avec la gloire, tout ce qui est digne d'estime, tout ce qui peut être utile à la société: comme les vertus douces et paisibles sont d'un usage plus journalier que les vertus éclatantes, de même les esprits médiocres, formant la multitude, peuvent rendre plus de services à l'état, s'ils sont bien dirigés, que ces génies supérieurs qui paroissent si rarement et en si petit nombre. Aussi les anciens ont-ils décerné indistinctement les couronnes de la gloire aux ouvrages du génie et aux travaux seulement utiles, parce que si les uns répandent un éclat imposant sur une nation, les autres contribuent à sa félicité. C'est ainsi que

dans la Grèce, on voyoit à côté des monumens élevés en l'honneur des orateurs, des philosophes, des grands poètes et des peintres célèbres, les statues des artisans qui s'étoient distingués par quelque découverte utile (1).

---

(1) Dans l'île de Naxos, on érigea une statue à un artisan qui, le premier, donna la forme de tuile au marbre penthélicien, pour en couvrir les édifices. L'antiquité présente une foule de traits semblables : parmi les modernes, on n'en trouve guère que chez les Anglais ; cette nation doit la perfection de ses manufactures et la solidité de son caractère à ce grand principe en législation, d'*honorer avec éclat ce qui est utile*. Une médaille fut frappée et adjugée au duc de Bedford, avec cette inscription : *Pour avoir semé du gland*. Là, toute action de bienfaisance publique fait passer à la postérité le nom de son auteur. Aussi l'Angleterre est-elle remplie de monumens et d'établissemens (ouvrages de simples particuliers), de ponts, de canaux creusés, de chemins, entr'autres la plupart des grandes-routes de l'Ecosse, que

Parmi nous, on se contente de donner à l'artisan inventeur de la chose la plus utile, une petite somme d'argent une fois payée, bienfait obscur qui ne sauroit le tirer de la misère, s'il s'y trouve, ni lui donner, dans son art, la célébrité qui pourroit assurer sa fortune. Mais, dira-t-on, un ouvrier attachera-t-il un grand intérêt à ce que son nom soit gravé sur une colonne, ou même à ce que son buste soit placé sous un portique? Eh! quel cœur humain n'est pas flatté d'une grande distinction, surtout quand elle est due à la reconnoissance publique? N'avons-nous pas vu des hommes qui avoient lu, qui réfléchissoient, et qui cependant supportoient des fatigues inouïes, dévoroient

---

plusieurs gentilshommes ont faites à leurs frais. Presque tous les colléges d'Oxford et de Cambridge sont fondés par des particuliers, et en grande partie par des femmes, ainsi qu'une multitude d'hôpitaux et d'autres établissemens de charité.

un mortel ennui, et sacrifioient leurs temps et leur santé à l'espoir incertain d'obtenir, pour fruit unique de tant de travaux, une aune de ruban rouge ou bleu! D'ailleurs, donner tout à coup à l'artiste et à l'artisan une éclatante réputation, c'est leur donner à la fois la gloire et la fortune. C'est leur assurer, dans l'art qu'ils professent, la préférence sur tous leurs rivaux. Cette réflexion, si facile à faire, ne leur échappera pas; ainsi ce genre de récompense produira, dans l'âme la moins élevée, beaucoup plus d'émulation qu'une gratification passagère. L'histoire nous apprend que le peintre Polygnote représenta à Delphes la guerre de Troie dans un édifice public, et qu'en reconnoissance de cet ouvrage, qui retraçoit un événement glorieux à la nation, les Amphictyons lui firent des remercîmens solennels, et lui assignèrent pour le reste de sa vie des logemens aux dépens du public, dans toutes les villes de la Grèce. Pourquoi

n'imiterions-nous pas de tels exemples, si multipliés chez les anciens (1)? Les lois commandent, mais c'est l'opinion seule qui gouverne. Il faut donc que nos institutions nouvelles opèrent une révolution dans les mœurs, et qu'elles forment un esprit public absolument différent de celui qui existoit dans l'ancien ordre de choses; il y a plusieurs moyens de parvenir à ce grand but; il me semble que voici les principaux :

1°. De faire des lois sévères contre le jeu, de réprimer cette passion avilissante, source intarissable de la plus basse et de la plus honteuse dépravation.

(1) Il seroit à désirer qu'on fît venir des artistes d'Italie pour exécuter en mosaïques nos beaux tableaux modernes. Il est surprenant qu'on n'ait pas encore eu l'idée d'établir, en France, des ateliers d'un travail si précieux et si durable, et qui, en multipliant nos chefs-d'œuvres en peinture, les transmettroient à la postérité la plus reculée.

2°. De s'occuper, sans délai, de l'éducation publique, de ne pas regarder celle des femmes comme à peu près indifférente au bonheur d'un empire, de considérer, comme je l'ai déjà dit (comme on m'a fait l'honneur de le répéter depuis) (1), que les droits d'épouses et de mères exigent une instruction solide, sans laquelle il est im-

(1) Ainsi que beaucoup d'autres choses, particulièrement sur la gymnastique, sur l'étude de la pharmacie, sur l'éducation de M. le Dauphin, sur celle du peuple, etc. J'ai vu, avec plaisir, dans ces discours sur l'éducation, qui ont paru depuis les miens, qu'on ne dédaignoit pas d'adopter et de prendre mes idées; cependant j'en ai lu plusieurs dont toutes les idées appartiennent véritablement à leurs auteurs, et qui présentent d'excellentes vues, entr'autres celui de M. de Condorcet sur l'éducation du peuple (*).

(*) Cet éloge, de ma part, n'étoit pas suspect, car je n'avois pas alors d'ennemi plus ardent que M. de Condorcet. Mais je n'ai jamais partagé l'injustice et la partialité de mes ennemis, et c'est un avantage que je conserverai toujours sur eux.

possible qu'elles puissent remplir les devoirs importans que ces titres sacrés imposent (1). Une chose pressante encore, relativement à l'éducation du

(1) Une femme pouvant être institutrice et tutrice de ses fils, il est absolument nécessaire de lui donner les connoissances étendues que ces fonctions demandent. Il me semble qu'il y auroit une manière bien simple d'obliger les parens à donner à leurs filles cette éducation, et, en même temps, d'engager les jeunes personnes mariées à ne jamais négliger ce genre d'instruction : ce seroit de décider, par une loi, qu'aucune femme ne pourroit être admise dans un conseil de famille, ou en cas de veuvage, obtenir la direction de l'éducation de ses enfans, et leur tutelle, qu'après avoir subi l'examen d'un tribunal nommé à cet effet, qui prononceroit qu'elle a les connoissances et la capacité nécessaires, ou qu'elle ne les a pas, jugement qui, dans ce dernier cas, feroit rejeter sa demande. Cette seule loi opéreroit certainement un changement très-frappant et très-prompt dans les éducations particulières et même publiques, et dans les mœurs en général.

peuple, c'est de réduire et de fixer raisonnablement la durée des divers apprentissages de métier, sorte d'estimation que les gens instruits dans cette matière peuvent faire avec une parfaite précision; enfin il me paroît très-nécessaire de proposer promptement des prix pour des ouvrages élémentaires faits dans l'esprit de la constitution, d'autant plus qu'il n'en existe point du tout pour le peuple.

3°. L'établissement de l'adoption, loi qui contribuera plus que toute autre à épurer les mœurs, et qui peut seule achever d'anéantir promptement le vain préjugé de la naissance.

4°. D'honorer avec éclat la vertu, les talens supérieurs d'un grand genre, et tout ce qui est véritablement utile.

5°. De surveiller les petits spectacles de Paris, de faire des réglemens qui, sans attenter à la liberté, puissent empêcher la licence de s'y introduire.

6°. D'établir, à Paris, une police

qui y maintienne la décence publique.

7°. De s'occuper des détails relatifs aux fêtes civiques, de déterminer l'ordre et les cérémonies qui s'observeront à ces fêtes, et de les former telles qu'elles puissent exciter la curiosité des étrangers, et entretenir dans les cœurs des citoyens l'amour de la gloire et de la vertu. Dans toutes nos solennités, on ne voit jamais que des marches et des illuminations; ne seroit-il pas possible de joindre à celles-ci des jeux publics, comme chez les Grecs, non des luttes ou des combats, mais des courses à pied et des exercices de ce genre, pour lesquels on donneroit des prix (1)?

(1) Les *fêtes éleuthériennes*, que l'on célébroit à Platée de cinq ans en cinq ans en mémoire de la victoire remportée par les Grecs à la bataille de ce nom; ces fêtes, dis-je, s'appeloient aussi les *jeux de la liberté*. On y couroit tout armé autour de l'autel de Jupiter, et il y avoit de grands prix proposés pour cette course. Croit-on que ces mêmes jeux, établis

8°. De faire des lois contre les calomniateurs, et particulièrement contre les libellistes périodiques. On sait bien qu'ils ne noircissent personne, et que l'atrocité même de leur méchanceté donne à leurs calomnies un tel degré d'invraisemblance, qu'elles ne peuvent noircir ceux qu'elles attaquent avec tant d'impudence et de lâcheté; mais ce torrent d'injures répandu chaque semaine sur tous les citoyens, pourroit, avec le temps, produire un effet très-fâcheux pour les mœurs, en altérant

---

au Champ-de-Mars, n'offriroient pas un spectacle aussi intéressant? Et ces jeux, en exerçant la jeunesse, lui donneroient une émulation, une force physique qu'elle ne peut avoir dans nos mœurs actuelles. Les anciens avoient aussi des jeux publics de ce genre pour les enfans; toutes ces choses mériteroient bien d'être renouvelées. Observons encore que les distinctions de naissance n'existant plus, tous les citoyens pourroient prendre part à ces fêtes, entrer dans la même lice, et se disputer les prix.

insensiblement, surtout dans les âmes foibles et timides, cette estimable délicatesse qui fait attacher un si grand prix à la réputation. Ainsi, c'est un mal auquel il est important de remédier.

9°. De réformer l'administration des hôpitaux, d'abord parce qu'elle est vicieuse, et ensuite parce que ces grands exemples de bienfaisance et d'humanité ont une extrême influence sur les mœurs. Quand ceux qui seront à la tête du gouvernement montreront une vive sollicitude pour les infortunés, les particuliers seront charitables; c'est l'insouciance du gouvernement et la sécheresse des lois qui produisent l'égoïsme. Les hommes sont naturellement imitateurs par paresse, par vanité, par crainte ou par enthousiasme. Des esclaves imitent les vices des tyrans qu'ils méprisent, un peuple libre imite, avec transport, les vertus des chefs qu'il se choisit.

10°. Enfin il me semble qu'un des

soins qui doit le plus occuper le Corps législatif, est celui de rétablir parmi nous l'hospitalité (1), vertu si négligée, ou pour mieux dire tellement oubliée, que je ne crois pas que, dans tous les discours qui ont été prononcés ou imprimés depuis la révolution, il en ait été fait mention une seule fois. Il n'est cependant point de vertu qui puisse honorer davantage une grande nation, diriger son luxe d'une manière plus noble et plus utile, et lui attirer plus justement l'estime et l'admiration des étrangers. La religion et l'humanité nous commandent également cette vertu touchante. Nous trouvons, dans l'Ecriture sainte, des exemples multipliés

(1) Dans cette énumération, je n'ai point parlé du duel, parce qu'on a écrit sur ce sujet tant d'excellentes choses, qu'il est vraisemblable que l'Assemblée nationale emploiera tous les moyens possibles de réprimer cette fureur insensée.

de l'hospitalité la plus généreuse (1). Moïse la consacra par des lois expresses et très-détaillées; elle est au nombre des préceptes de l'évangile, aussi fut-elle exercée avec une sublime charité par les premiers chrétiens, qui la pratiquoient également à l'égard de tous les hommes, de quelque religion qu'ils fussent (2); plusieurs ordres religieux n'ont été institués que dans cette vue bienfaisante (3), et telle est la respectable origine de l'ordre des chevaliers de Malte, qui s'est, depuis, étrangement écarté de son institution: le pieux Gé-

(1) Abraham, Tobie, etc. Job s'écrie, dans ses souffrances: *Je n'ai point laissé les étrangers dans la rue, et ma porte leur fut toujours ouverte*, etc.

(2) *Voy.* Mœurs des Chrétiens, de Fleury.

(3) Entr'autres les *Hospitaliers*, que le pape Innocent III établit pour retirer les pauvres pélerins, les voyageurs et les enfans trouvés: les Sœurs Hospitalières ont le même institut, etc.

rard, fondateur de cet ordre, prescrivit à ses frères de soigner les malades et de recueillir les voyageurs ; il avoit puisé dans l'évangile les statuts qu'il leur donna ; aussi ne s'avisa-t-il pas de leur imposer l'obligation de faire *preuves de noblesse*, et encore moins celle de s'engager à exterminer les infidèles, parce que non-seulement l'évangile n'autorise point la persécution et le meurtre, mais qu'il condamne et réprouve expressément ce zèle sanguinaire et stupide. On sait combien l'hospitalité étoit un devoir sacré chez les anciens ; les Egyptiens et les Ethiopiens firent, à ce sujet, de très-belles lois et d'utiles établissemens. Alexandre le Grand déclara, dans un édit, *que tous les gens de bien de tous les pays étoient parens les uns des autres, et qu'il n'y avoit que les méchans que l'on dût regarder comme des étrangers.*

Si ce prince eût fait plus d'actions de ce genre et moins de conquêtes, il au-

roit véritablement mérité le surnom de Grand. Les Perses se distinguèrent par la même vertu ; leur pays servit toujours d'asyle aux grands hommes persécutés. Les Lucaniens avoient une loi conçue en ces termes :

« Si un étranger, arrivant vers le coucher du soleil, demande un logement » à quelqu'un, que celui qui refusera » de le recevoir soit condamné à une » amende pour avoir manqué à l'hospitalité (1) ».

On fonda, dans la Grèce, une multitude d'édifices publics, où tous les étrangers étoient admis et défrayés. La

(1) On attribue une loi pareille à Charondas (*).

(*) Gélias, habitant d'Agrigente, avoit fait bâtir plusieurs appartemens dans sa maison, pour y recevoir des étrangers ; il reçut, dans un seul jour, cinq cents cavaliers de Géla, auxquels il fit présent d'habits : plusieurs citoyens imitèrent son exemple. Le philosophe Empédocle, poète, historien et médecin, étoit de cette ville, et la loue de son hospitalité.

pratique de cette vertu, en ouvrant tous les cœurs à la compassion, à l'humanité, en adoucissant les mœurs et en exaltant la générosité, produisit, surtout chez ce peuple ingénieux et sensible, des usages particuliers et des coutumes qui tendoient à rendre plus frappans et plus solennels des engagemens sacrés, et à resserrer des liens de fraternité qui doivent unir tous les hommes (1). Les anciens peuples d'Ita-

(1) Lorsqu'un étranger demandoit à être reçu, le maître de la maison se présentoit; il mettoit, ainsi que l'étranger, un pied sur le seuil de la porte, et là ils juroient de se protéger mutuellement; celui qui violoit cette promesse, se rendoit coupable du plus grand des parjures, et étoit en exécration à tous les hommes. Après avoir ainsi reçu l'étranger, auquel on donnoit le nom de père, de frère ou d'ami, suivant son âge, on le menoit dans la maison, on le faisoit asseoir, et on lui présentoit du pain, du vin et du sel. On s'empressoit de lui laver les pieds, les femmes même prenoient ce soin à l'égard de leurs hôtes; on

lie furent aussi très-hospitaliers ; mais les Romains surpassèrent, à cet égard, toutes les autres nations. A l'imitation des Grecs, ils élevèrent de superbes ba-

---

commençoit et on finissoit les repas par des libations, et en invoquant les dieux protecteurs de l'hospitalité. Ce n'étoit qu'après le repas qu'on s'informoit du nom de ses hôtes et du sujet de leur voyage, ensuite on les menoit dans l'appartement qu'on leur avoit préparé, et on les conduisoit au bain. Il étoit d'usage de ne point laisser partir ces hôtes sans leur faire des présens ; ceux qui les recevoient les gardoient soigneusement comme des gages d'une alliance consacrée par la religion. En se séparant, on rompoit une pièce de monnoie, ou plus communément l'on scioit en deux un morceau de bois ou d'ivoire, dont chacun des contractans gardoit la moitié ; c'est ce qui est appelé, par les anciens, *tessère de l'hospitalité :* on trouve encore de ces *tessères* dans les cabinets des curieux, où les noms des deux amis sont écrits. Des familles entières et des villes même formoient ensemble ce contrat ; et lorsqu'une ville accordoit l'hospitalité à quelqu'un, elle en faisoit expédier un décret

timens, uniquement destinés à recevoir les étrangers ; en outre, tous les particuliers s'empressoient d'accueillir les voyageurs, de les loger, de les mener

---

en forme, dont on lui délivroit copie. Les droits de l'hospitalité étoient si sacrés, qu'on regardoit le meurtre d'un hôte comme le crime le plus irrémissible ; et même lorsqu'il étoit involontaire, on croyoit qu'il attiroit la vengeance de tous les dieux. La guerre ne détruisoit point le droit de l'hospitalité, parce qu'il étoit censé éternel, à moins que, pour de fortes raisons, on y renonçât d'une manière authentique. Une des cérémonies qui se pratiquoit alors, étoit de briser le *tessère* de l'hospitalité, et de déclarer à un ami infidèle qu'on avoit rompu pour jamais avec lui. Enfin, si un étranger trouvoit le moyen d'entrer dans une maison, et d'en toucher le foyer, il devenoit inviolable ; et fût-il l'ennemi de son hôte, il se trouvoit assuré de sa protection. C'est ainsi que Thémistocle, persécuté, se réfugia chez le roi des Molosses, son ennemi déclaré, et Coriolan chez le général des Volsques. Une chose assez singulière, c'est qu'on retrouve aujourd'hui, chez quelques peuples non policés, plu-

aux bains publics, aux spectacles, aux jeux, aux fêtes. Pendant la solennité des Lectisternes, à Rome, on étoit obligé d'exercer l'hospitalité envers toutes sortes de gens, connus ou inconnus. Les maisons des particuliers étoient ouvertes à tout le monde, et chacun avoit la liberté de se servir de tout ce qu'il y

---

sieurs traces de ces usages, entr'autres chez les Arabes Bédouins et chez les Druses. Ces peuples sont très-hospitaliers; un étranger, un ennemi même (dit M. de Volney), a-t-il touché la tente du Bédouin, sa personne devient pour ainsi dire inviolable. Le Bédouin a-t-il consenti à manger le *pain et le sel* avec son hôte, rien au monde ne peut le lui faire trahir; la puissance du sultan ne seroit pas capable de retirer un réfugié d'une tribu, à moins de l'exterminer toute entière, etc. (*).

(*) J'ai lu, dans l'Encyclopédie, que chez les Arabes, pendant la nuit, on allume dans tous les cantons des feux qu'on appelle les *feux de l'hospitalité*, pour appeler les voyageurs égarés ou qui sont fatigués; et, après les avoir bien régalés, on les comble de présens, et on les reconduit au son des instrumens.

trouvoit. La plupart des familles romaines étoient unies par les nœuds de l'hospitalité à des familles d'étrangers. Les Germains, les Gaulois, les Celtibériens, les peuples atlantiques et presque toutes les nations de l'univers, observèrent aussi régulièrement les devoirs de l'hospitalité. C'étoit un sacrilége chez les Germains, dit Tacite, de fermer la porte à quelqu'homme que ce fût. Les lois des Celtes punissoient beaucoup plus rigoureusement le meurtre d'un étranger que celui d'un citoyen. Les Indiens établirent des hospices et des magistrats particuliers pour fournir les voyageurs de toutes les choses nécessaires à la vie, et pour prendre soin des funérailles de ceux qui mourroient dans leur pays.

Ainsi, depuis les premiers patriarches jusqu'à la décadence de l'empire romain, l'hospitalité a été exercée avec éclat et sans interruption chez toutes les nations de la terre. A l'époque où le

bas Empire se forma, les arts disparurent et s'anéantirent; les lois des divers peuples, mêlées et confondues ensemble, formèrent un code monstrueux et compliqué, qui n'offrit plus dans son ensemble qu'un dédale impénétrable, et dans ses détails, que les inconséquences et les contradictions les plus absurdes.

Aux coutumes antiques succédèrent des usages nouveaux et bizarres, qui achevèrent d'altérer et de corrompre les mœurs; dans ces temps d'ignorance, de superstition et de cruauté, l'hospitalité cessa d'être comptée au nombre des vertus; on n'en retrouva plus de traces que dans quelques cloîtres situés loin des villes, et chez des peuples sauvages, guidés par le seul instinct de la nature et de l'humanité. L'hospitalité ne fut exercée en France que dans les siècles brillans de la chevalerie; on vit alors des contrastes inouis: un mélange étonnant de vices et d'héroïsme; le courage et la générosité produire le désordre

et l'anarchie ; la force enfreindre les lois, mais protéger la foiblesse ; la licence et le brigandage défendre l'innocence opprimée ; la superstition exaltant l'amour et consacrant ses erreurs ; enfin, les excès et les actions éclatantes qui résulteront toujours de la grandeur d'âme sans principes, et de la vertu qui n'est pas fondée sur les bases éternelles de la raison et de la justice. Les entreprises, les courses, les voyages continuels des chevaliers firent renaître l'hospitalité ; la crainte, l'admiration et l'amour ne permettoient pas de refuser de tels hôtes ; on les accueilloit comme des protecteurs chéris, ou bien on les recevoit comme des tyrans redoutés. L'extinction de la chevalerie fit presqu'entièrement cesser, parmi nous, la pratique de l'hospitalité. Mais du moins nos pères portèrent alors leur luxe sur d'autres objets de bienfaisance : ils bâtirent des églises, des chapelles, fondèrent des hôpitaux, des monastères, etc. S'ils pou-

voient, avec la même dépense, entreprendre des choses d'une plus grande utilité, il n'en est pas moins vrai que leurs intentions étoient pures, qu'ils faisoient un digne usage de leur fortune, et que notre siècle n'offre rien de semblable; car s'il est très-riche en lumières, il est très-pauvre en bonnes œuvres. Lorsqu'on a parcouru la France avec l'intérêt et la curiosité d'un observateur qui sait comparer et réfléchir, on n'a pas vu sans surprise cette prodigieuse quantité de fondations faites par des princes du sang et des particuliers depuis le règne de François I jusqu'à la fin du siècle de Louis XIV., qui fut l'époque où cette magnificence publique s'arrêta tout à coup. Il faut observer qu'au moment de notre révolution, l'hospitalité n'existoit plus en France que parmi les gens de la campagne (1) et dans les cloî-

(1) Et particulièrement chez quelques communautés de laboureurs en Bourgogne et en

tres. Presque tous les fondateurs de monastères ont chargé les religieux du soin d'exercer diverses œuvres de charité, et donné des fonds destinés uniquement à ces usages particuliers; on trouvoit des institutions bienfaisantes dans une infinité de couvens d'hommes et de femmes (1). Mais ces pieux fondateurs

---

Auvergne, entr'autres dans la respectable famille des *Pinons*, établie sur le haut d'une montagne auprès de Thiers, et qui subsiste là depuis quatre cents ans; elle offre le tableau le plus intéressant des mœurs antiques et des vertus domestiques et hospitalières. On reçoit chaque jour, dans cette maison, tous les pauvres qui manquent d'ouvrage, on leur sert à souper, on les couche dans les granges; le lendemain on leur donne à déjeûner, ensuite on les renvoie pour en recevoir d'autres. Si, dans les temps froids, il s'en présente de malades, on les admet autour des foyers, et on les soigne avec la plus grande humanité.

(1) Par exemple, à Haute-Bruyère, près de Rambouillet: depuis que ce couvent existe, les religieuses, jusqu'à l'année 1790, n'avoient

avoient tous, sans exception, un but commun, celui d'assurer tous les secours de l'hospitalité aux pauvres passans et aux voyageurs de tous les états. Et c'est ce qui a toujours été fidèlement observé dans les maisons religieuses, et particulièrement par les chartreux, les pères de la Trappe et ceux de Sept-Fonds. Dans ces maisons, les religieux recevoient et gardoient trois jours tous les voyageurs qui se présentoient : au bout de ce temps, si les voyageurs alléguoient une raison valable qui dût leur faire désirer une prolongation de séjour, on les gardoit encore une semaine entière, et en cas de maladie, jusqu'à leur parfaite convalescence. Ces asyles sont détruits ! Ils étoient les derniers où l'hos-

---

jamais manqué de faire, chaque jour, une abondante distribution de pain et de soupe à tous les pauvres qui se présentoient pendant un certain nombre d'heures fixées par la fondatrice.

pitalité fût exercée ; ainsi cette vertu n'existe plus en France. Elle brille, avec éclat, chez les nations que nous appelons barbares, chez les Turcs, les Arabes, etc. Elle est en honneur parmi tous les peuples policés, surtout en Suède et en Angleterre (*); chez nous seuls maintenant elle est abolie et tombée dans l'oubli le plus profond. Pour l'intérêt des mœurs et la gloire de la nation, il est très-important de la rétablir. Voici les moyens que je propose :

1°. De l'appliquer à l'éducation nationale, en formant, dans toutes les maisons d'éducation publique, situées

(*) Et je dois ajouter la ville de Hambourg, le pays de Holstein et le Danemarck, où l'hospitalité est exercée d'une manière si constante et si généreuse par les gouvernemens et par les particuliers. Ceux qui ont voyagé ou *erré* dans ces pays, ne trouveront point d'exagération dans cet éloge, qui est d'autant plus désintéressé de ma part, que je me propose d'aller incessamment habiter d'autres lieux.

dans nos villes capitales, des hospices pour les voyageurs étrangers, mais seulement pour les agriculteurs, les gens de lettres connus par des ouvrages estimables, les artistes et les artisans *professant un métier utile et susceptible d'une perfectibilité qui puisse être avantageuse à la société*, parce que ceux-là seuls peuvent prétendre à la gloire et mériter une grande distinction. Je vais expliquer cette idée. Par exemple, un cordonnier exerce un métier utile, et par conséquent honnête; mais quand on perfectionneroit l'art de faire des souliers, il n'en résulteroit qu'un raffinement frivole, dont la société ne retireroit aucun avantage. Le métier d'une marchande de modes est susceptible de perfectibilité, puisqu'on y déploie, chaque jour, de nouveaux efforts d'imagination; mais il n'est pas nécessaire de démontrer qu'on pourroit se passer de cet art, et qu'il n'a pas besoin, parmi nous, de recevoir de nou-

veaux encouragemens : tandis que l'agriculture et tous les arts qui tiennent à la mécanique, ainsi que beaucoup d'autres, sont infiniment utiles par eux-mêmes, et le seroient davantage encore en se perfectionnant. Une liste raisonnée des arts et métiers appréciés dans ce sens, formeroit un ouvrage également neuf, utile et philosophique. Et cet ouvrage est nécessaire si l'on adopte mon projet ; il deviendroit un des livres classiques des maisons d'éducation. Cette estimation solennelle des talens et des professions, relèveroit bientôt, dans l'opinion publique, le prix des choses solides, grandes et dignes d'estime, et décréditeroit tout ce qui est puéril et frivole. On auroit des idées justes, ce qui produit toujours un goût pur et de bonnes mœurs.

Les voyageurs étrangers, désignés ci-dessus, seront reçus dans les maisons d'éducation, en prouvant par des lettres de recommandation ou de quelqu'autre

manière, qu'ils ont un des talens requis par l'institution. Le voyageur étant admis, sera logé dans un des appartemens destinés à cet usage ; il mangera au réfectoire avec les élèves ; et les plus distingués de la classe seront chargés, par les professeurs, de lui faire les honneurs de la table. Il restera, dans la maison, quatre jours pleins, c'est-à-dire, sans compter celui de l'arrivée et celui du départ. Si, dans cet espace de temps, il tombe malade, il sera soigné aux frais de la maison, et l'on accoutumera les élèves à remplir, avec zèle, tous les devoirs de l'hospitalité que l'humanité prescrit dans cette circonstance. Si le voyageur apportoit à la France une découverte utile qui demandât, pour la constater, du temps et des expériences, on feroit examiner sur-le-champ son projet par des gens en état de décider s'il est bon ou si l'on peut raisonnablement tenter des expériences ; si le jugement étoit favorable, on garderoit l'étran-

ger deux mois, et les professeurs de la maison seroient obligés d'en instruire publiquement le gouvernement, en sollicitant, pour l'artiste, tous les secours dont il auroit besoin. Dans les cas ordinaires, où le voyageur ne restera que quatre jours pleins dans la maison, les professeurs, nommés à cet effet, le mettront au fait du change de l'argent, et s'il veut séjourner dans la ville, se chargeront de lui chercher un appartement; ils feront eux-mêmes le prix, afin qu'il ne soit pas trompé; enfin ils lui procureront les connoissances et lui donneront les recommandations qui lui seront ou agréables ou utiles. Les écoles de femmes observeront les mêmes devoirs à l'égard des personnes de leur sexe.

2°. Je propose aussi d'établir l'hospitalité dans toutes les autres maisons d'éducation situées dans les campagnes, telles, par exemple, que le collége de Juilly. Mais la position isolée des maisons exige un genre différent d'hospita-

lité. Il s'agit, là, de recueillir le pauvre passant surpris par la nuit, ou qui, excédé de lassitude, ne peut continuer sa route : ou bien il faut recevoir le voyageur égaré, ainsi que ceux qu'attire la curiosité, ou que des accidens imprévus forcent à s'arrêter. Ainsi on recevra là tous les voyageurs, compatriotes ou étrangers, de quelqu'état qu'ils soient. On gardera les pauvres trois jours pleins, les élèves seront chargés, tour à tour, de les visiter, de leur porter à manger, de les servir; noble emploi que les écoliers indociles ne seront pas jugés dignes de remplir, et qui deviendra l'objet des récompenses et des punitions les plus sensibles et les plus morales. On ne gardera les autres voyageurs qu'un jour plein, à moins de raison valable. Les élèves les plus instruits seront chargés de leur montrer la maison, de leur faire les honneurs et de leur détailler le plan d'étude et d'éducation qu'on y suit. Ainsi ces dernières maisons remplaceroient

relativement à l'hospitalité, les couvens, où on l'exerçoit d'une manière si généreuse, et cette institution auroit, de plus, l'avantage inestimable de contribuer à la perfection de l'éducation nationale, et d'opérer une heureuse révolution dans les mœurs, en offrant, dès ce moment, de grands exemples d'humanité, et inspirant à la génération qui s'élève, des vertus si douces et si bienfaisantes (1).

(1) Jusqu'ici on ne s'est pas même avisé, dans le cours d'une éducation, de dire à un enfant, *il faut être hospitalier*; jamais les mots de bienfaisance et de charité ne s'appliquoient à cette idée, parce que rien n'en présentoit l'image dans la société. Mais, dans mon projet, la leçon seroit dans l'exemple et dans la pratique, et voilà les bonnes. Quelle obligeance active, quelle politesse, quelle urbanité donneroient à des enfans ces soins continuels rendus à des étrangers, cette habitude de s'occuper des autres ! Et quelle instruction ils recueilleroient de ce commerce, de cette communication avec tant d'artistes de différens pays !

Si l'on forme ces établissémens publics, on les imitera dans les éducations particulières; nous verrons renaître, dans les châteaux et dans les maisons de campagne, cette touchante hospitalité pratiquée par nos aïeux; on y recevra moins de visite et de convives, mais l'amitié, les voyageurs et les pauvres y trouveront toujours un asyle; les gens riches, surtout ceux qui se piquent d'aimer les arts, recevroient avec éclat, à Paris, des étrangers distingués par des talens supérieurs; ils joueroient moins gros jeu, ils donneroient moins souvent des soupers composés de quarante personnes, ils acheteroient moins de colifichets: mais si un *Raynols*, un *West*, une *Angélique Kaufmann* venoient à Paris, on s'empresseroit de leur offrir l'*appartement des étrangers;* on trouveroit de la gloire à les aller enlever de

---

Quels sujets inépuisables de curiosité salutaire, de pensées et d'entretiens solides!

la maison d'éducation qui les posséderoit, et de les amener en triomphe dans la sienne, et cette vanité en vaudroit bien une autre. On accueilleroit, de même, tous les personnages renommés. Ces liaisons intimes avec des étrangers mettroient universellement à la mode l'étude des langues vivantes, source de tant d'instructions, surtout pour les femmes, qui n'apprennent ni le latin ni le grec; elles voudroient pouvoir parler aux hôtes de leurs maris et de leurs pères dans la langue de leur pays (*); on voudroit encore une chose infiniment plus utile : on auroit le désir de se montrer estimable et vertueux à ces personnages célèbres qu'on admettroit

(*) C'est ce qu'on voit à Hambourg et dans plusieurs autres villes de commerce, où les négocians reçoivent continuellement une multitude d'étrangers; toutes les femmes de ces villes parlent avec autant de pureté que de facilité trois ou quatre langues, et souvent davantage.

ainsi dans son intérieur. On réuniroit ses parens pour les recevoir, on prendroit l'habitude de vivre davantage en famille, et cela seul seroit un très-grand bien; car, dans le monde, il ne manque presque toujours aux parens, pour s'aimer et se suffire, que de se rencontrer et de s'entendre. Alors tout changeroit, tout prendroit un caractère de solidité; on ne verroit plus un luxe stupide, qui ne peut attirer que l'indignation et le mépris; les véritables jouissances ne seroient plus sacrifiées à la mode, la vanité auroit de la grandeur et deviendroit utile; on craindroit la censure d'un public éclairé, on ne feroit plus de folles dépenses; on ne bâtiroit plus en bois des *salles provisoires* de spectacles, qui coûtent sept ou huit cent mille francs; on ne feroit plus des illuminations qui en coûtent deux cents; on ne donneroit à la nation que des fêtes dignes d'un peuple libre, celles qui inspirent de grands sen-

timens et qui laissent de longs souvenirs.

Enfin, l'institution que je propose attireroit chez nous tous les grands artistes étrangers, et nous enrichiroit de leurs talens et de leurs découvertes dans les arts. C'est ainsi que nous ferons admirer et chérir la nouvelle constitution, et que nous propagerons les principes éternels sur lesquels elle est fondée. Je n'ai tracé qu'une ébauche très-imparfaite d'un projet utile; pour en développer tous les avantages, il faudroit des lumières et des connoissances qui me manquent; mais j'ose croire que l'amour du bien public et l'humanité engageront l'Assemblée nationale à faire entrer ces idées (en les rectifiant et les perfectionnant) dans son plan d'éducation publique. Puisse-t-elle s'occuper bientôt du soin important de former ce plan si vaste! Puisse surtout ce grand ouvrage être complet, c'est-à-dire, contenir tous les détails qu'il comporte; car, dans ce genre, il n'en

est point que l'on doive dédaigner, parce que les plus minutieux sont, par leurs résultats, d'une extrême conséquence.

PROJET

D'UNE ÉCOLE RURALE

POUR

L'ÉDUCATION DES FILLES.

PROJET

D'UNE ÉCOLE RURALE

POUR

L'ÉDUCATION DES FILLES.

Pour recueillir, avec le temps, tous les avantages que doivent procurer un bon gouvernement et la paix générale, il faut régénérer les mœurs, et par conséquent s'occuper de l'éducation publique. J'ai déjà publié successivement, sur ce sujet, quelques discours (il y a dix ans); dans ces discours, je cherchois d'abord quel est, dans la société, le rang naturel, la destination des femmes, et, d'après les devoirs qu'elles ont à remplir, quelles sont les études

qui leur conviennent le mieux (1). Cet examen fait, et avec le plus grand détail, je proposois un plan; mais ce sujet, inépuisable autant qu'intéressant, fournit sans cesse de nouvelles réflexions; il m'a semblé que, dans ce moment surtout, celles que j'offre au public seroient peut-être de quelque utilité. L'expérience et de longues méditations peuvent autoriser cet espoir. Pour ne point répéter ce que j'ai dit en 1791, je me contenterai de proposer ici le projet d'établissement d'une *école rurale*, école d'éducation qui n'est établie dans aucun pays, et qui devroit se trouver partout et pour les deux sexes. J'exposerai, avec simplicité, ce que je pense à cet égard, sans aucune prétention de briller par des phrases ingénieuses ou par des idées neuves. Il me

(1) Discours sur la suppression des couvens de religieuses, sur l'éducation du peuple, etc.

semble que l'on doit mettre de l'imagination (quand on en a) dans un conte ou dans un roman; mais que, dans une brochure du genre de celle-ci, le bon sens, la raison et la clarté valent beaucoup mieux que la grâce et l'élégance.

En tout pays policé, républicain ou monarchique, on trouve, dans les grandes villes, deux classes très-distinctes, l'une composée de personnes éminentes par leur rang ou leurs places, ou seulement leur fortune; et l'autre ne renfermant que des gens d'une condition médiocre ou d'un état subalterne: car le besoin réciproque que ces deux classes ont l'une de l'autre, les oblige partout à se confondre ensemble et à ne former qu'une seule et même classe, qui, sans nulle comparaison, est infiniment plus considérable que la première; et c'est donc pour celle-là que doit être instituée une *école nationale*.

On peut citer en France, dans ce moment, plusieurs écoles publiques dans lesquelles les jeunes personnes reçoivent une très-bonne éducation; mais le plan n'en paroît fait que pour les enfans de *la première classe*, et je serois fort tentée de croire qu'une des grandes causes de la corruption des mœurs actuelles, est d'avoir trop généralisé, depuis vingt-cinq ans, un genre d'éducation qui ne convient qu'à un très-petit nombre d'individus. Presque toutes les filles de marchands, et même d'artisans un peu à l'aise, savent danser, chanter et jouer du piano ou de la harpe, et très-peu d'entr'elles sont en état de conduire une maison; et si l'on suit le même plan vingt ans encore, il en résultera, outre des inconvéniens très-graves, une chose fort singulière, c'est que les talens agréables seront tellement multipliés, qu'ils ne pourront plus ni produire la moindre sensation, ni procurer la plus légère ressource. En

renonçant à tout ce qui n'est qu'utile, à tout ce qui n'éblouit ni ne brille, il faut convenir qu'on a généralement acquis beaucoup d'agrémens qui, confondus aujourd'hui dans la foule, auroient été cités, il y a quarante ans, comme des talens merveilleux. A moins d'un vice rare et particulier d'organisation ou de conformation, chacun peut, avec l'étude nécessaire, acquérir le *mécanisme parfait* de tous les beaux arts; et c'en est assez pour acquérir aussi des talens réels, et quelquefois supérieurs: par exemple, la perfection suprême de la musique instrumentale consiste dans la *grande vîtesse* d'exécution, la *parfaite netteté* et la *précision*, trois choses qui ne demandent aucun génie, et que l'étude opiniâtre et l'habitude donneront certainement. A l'égard du *goût*, si l'on est bien montré, on aura toujours l'air d'en avoir. Si l'on n'est pas né avec le génie musical, on n'apprendra ni à bien jouer de

tête ni à accompagner d'oreille ; mais, dans un concert, on jouera une sonate et un concerto tout aussi bien que les plus grands maîtres. C'est ce que nous voyons très-souvent, et ce qui seroit beaucoup plus fréquent encore, si les méthodes d'enseignement, dans ce genre, étoient aussi perfectionnées qu'elles pourroient l'être (1).

Enfin, quand on n'aura pas le *génie de la peinture*, on ne composera point, on ne fera pas un portrait comme madame Lebrun, on ne peindra pas des fleurs comme Van Spandonck ou madame de Groslier ; mais on fera, avec agrément, des portraits ressemblans, on dessinera correctement, et l'on fera de charmantes copies.

---

(1) Ce que je prouverai rigoureusement, à ce que je crois, quand j'aurai le temps de remettre au net et de faire graver une *nouvelle méthode pour apprendre à jouer de la harpe*, et qui peut s'appliquer à tous les instrumens.

Tous les talens de pur agrément sont donc devenus trop vulgaires pour qu'on y puisse attacher autant de prix que dans le temps où Rousseau écrivoit, sans paroître exagérer, qu'il n'avoit jamais rencontré un seul amateur, sans exception, qui fût en état de faire un dessin ou un tableau médiocre sans aucun aide. Cependant mon intention n'est point de critiquer les écoles où la culture de ces arts charmans peut former des élèves brillantes qui feront un jour l'ornement du grand monde. Je me contredirois moi-même en blâmant des occupations agréables qui peuvent si bien s'allier avec des études plus sérieuses et plus importantes. Mais je crois qu'il est à désirer que les écoles de ce genre ne se multiplient pas, et qu'il est nécessaire de se hâter d'en organiser d'autres formées sur un plan plus austère et plus utile.

L'éducation des filles sera parfaite quand elle sera combinée de manière à

donner les connoissances, l'instruction, les talens et les vertus les plus utiles dans une condition médiocre et dans la pauvreté. L'illustre et vertueuse fondatrice de Saint-Cyr a tracé, dans ce genre, le meilleur plan d'éducation qu'on ait imaginé jusqu'ici (j'en ai parlé ailleurs avec détail); et ce plan est tel, qu'on peut, à la vérité, y ajouter, mais qu'il est impossible d'en rien retrancher.

Voici donc un extrait du plan de madame de Maintenon, auquel j'ai joint quelques études de plus, celle de quelques-unes de nos lois, plusieurs métiers, et des connoissances agricoles.

Je proposerois d'établir une vaste maison, contenant une *école d'éducation rurale*. Je persiste à croire que toutes les écoles de jeunes filles devroient être *cloîtrées*, avoir des grilles et des parloirs, afin qu'aucun homme, sans exception, n'entrât dans l'inté-

rieur de la maison; mais comme cette clôture seroit volontaire, et que les institutrices ne seroient point en général des religieuses (1), les élèves, sous leur garde, pourroient aller tous les jours, aux heures fixées à cet effet, se promener dans les champs. Je ne parlerai point des avantages qui résulteroient de la clôture volontaire de ces

(1) Je dis *en général*, parce qu'il seroit à désirer que, dans tous les établissemens de ce genre, on plaçât quelques-unes des religieuses qui existent encore en France, et qui, jadis dévouées à l'éducation de la jeunesse par leur institut même, se consacrent encore avec succès à cet honorable emploi. Je connois, à Paris, deux excellentes écoles formées par des religieuses, et dans lesquelles ces respectables institutrices enseignent elles-mêmes, et d'une manière parfaite, l'histoire, la géographie, l'anglais et l'italien. J'ajouterai que toutes les maîtresses de classe des Ursulines et des filles Sainte-Marie savoient leur langue par principes, l'histoire et la géographie, et qu'un assez grand nombre savoit le latin.

écoles; je les ai détaillés tous dans les discours que j'ai donnés en 1791, et on convint alors qu'ils étoient réels.

Cette *école rurale* seroit établie loin de la capitale, au milieu des champs, dans l'une de nos provinces méridionales. Un ancien monastère de religieuses pourroit la contenir. A la maison seroit jointe une grande ferme avec toutes ses dépendances, moulin, basse-cour, colombier, jardin potager, verger, prairie, et de plus une vigne, un pressoir, des viviers, etc.

On enseigneroit, dans cette école, ce qui suit:

La religion, qui comprend la morale.

L'écriture, l'arithmétique, l'anglais, l'allemand et l'italien: dans l'étude de ces langues, ne faisant point lire de poésies aux élèves, on ne s'appliqueroit qu'à les mettre en état de bien parler, de lire couramment la prose, et d'écrire correctement une lettre.

On leur donneroit quelques notions élémentaires d'histoire et de géographie. On les feroit dessiner et peindre des fleurs. On leur apprendroit tout ce qui concerne l'économie intérieure d'une maison :

1°. A diriger une lessive ;

2°. A savonner et repasser elles-mêmes, chose qu'elles ne feroient qu'une fois tous les quinze jours ;

3°. A conduire une basse-cour ;

4°. A conduire une laiterie ;

5°. A prendre soin d'un fruitier ;

6°. A diriger une cuisinière, et à faire elles-mêmes la cuisine de temps en temps, afin de n'être jamais trompées par la suite sur le prix et sur la quantité d'ingrédiens qu'il y faut employer ; car c'est là, surtout, ce que l'on s'attacheroit à leur enseigner : *le prix des choses, leur dose*, et à discerner d'un coup d'œil celles qui sont de mauvaise, de médiocre et de bonne qualité.

7°. On leur apprendroit tout ce qui a rapport à l'office, et l'art de la distillation.

8°. Elles présideroient tour à tour à la boulangerie, et connoîtroient toutes les différentes manières de faire du pain de ménage.

On les instruiroit d'une infinité de recettes domestiques et de secrets particuliers utiles et curieux, dont on formeroit des recueils à leur usage.

On leur feroit connoître de la botanique, seulement les plantes usuelles. Elles auroient la même connoissance des principales drogues de la médecine. Elles apprendroient toutes à panser des plaies et à soigner les malades, de maladies qui ne seroient pas contagieuses. On ne leur laisseroit ignorer aucun des travaux de la campagne; elles sauroient comment on sème et dans quel temps; elles travailleroient elles-mêmes aux moissons, aux vendanges, etc.

Voilà une longue énumération; mais

observons que la plupart de ces choses s'apprendroient aux récréations et aux promenades, et que beaucoup d'autres, loin d'être journalières, ne se feroient les unes qu'une fois par semaine, et les autres tous les quinze jours ou tous les mois, ou même seulement tous les ans. Ainsi, cette instruction générale ne faisant point leur occupation journalière, elles apprendroient d'ailleurs à filer, à tricoter, à coudre, à broder, à faire de la tapisserie, de la dentelle, des fleurs artificielles, etc. en un mot, tous les ouvrages et tous les métiers que des femmes peuvent apprendre; enfin il y auroit, dans la maison, un homme d'affaires qui leur enseigneroit tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour régir une terre, et toutes les lois relatives aux successions, testamens, douaires, tutelles d'enfans, etc. On trouvera, peut-être, qu'il est impossible, ou du moins très-difficile d'apprendre tant de choses. Je n'ignore pas qu'au-

trefois cinq ans suffisoient à peine pour le seul apprentissage de couturière. Mais qui ne sait pas que cet apprentissage, et presque tous les autres, étoient inutilement prolongés par la volonté des maîtresses, qui trouvoient leur compte à cette manière d'enseigner, que l'on auroit pu réduire à un an pour les apprenties les moins intelligentes? D'ailleurs, les robes des femmes étant, aujourd'hui infiniment moins compliquées, ce métier est devenu si simple, que toute personne qui saura coudre pourra l'apprendre facilement en trois mois. Toutes les pensionnaires de Saint-Cyr faisoient leurs robes, et, sans exception, toutes les autres parties de leur vêtement, hors les souliers; en outre, elles brodoient et faisoient une grande quantité d'autres ouvrages. On n'a pas d'idée de l'adresse et de l'industrie que l'on pourroit donner à une jeune personne, en enseignant bien et en sachant employer le temps. Je suis

persuadée que les élèves intelligentes de l'*école rurale* apprendront parfaitement en sept ou huit ans toutes les choses que j'ai détaillées, et même beaucoup d'autres encore, si on le vouloit, comme, par exemple, à faire de la toile de ménage (1). On sait qu'en Amérique, les femmes qui vivent à la campagne, dans leur habitation, exercent une infinité de métiers; elles sont couturières, tailleurs, lingères; elles savent le métier de tapissier; elles font de la toile et le drap qui habille leurs esclaves, etc.

Les femmes qui aiment l'ouvrage n'i-

(1) Les riches paysannes du Holstein ont, dans ce genre, une excellente éducation. La fille d'un bon cultivateur, chez lequel j'ai été en pension pendant dix-huit mois, travailloit au jardin et dans les champs, blanchissoit, faisoit ses habillemens, et un drap grossier dont son père et son frère portoient des habits. Elle filoit et tricotoit, et faisoit toutes les chandelles que l'on brûloit dans la maison.

gnorent pas que, lorsqu'on en sait faire de trois ou quatre genres, tous les autres s'apprennent avec une extrême promptitude. Il est infiniment plus difficile d'acquérir un talent de la seconde force sur la harpe ou le clavecin, que d'apprendre parfaitement cinq ou six métiers. Cependant plusieurs personnes réunissent à un talent supérieur, beaucoup d'autres talens agréables : ainsi donc, ce qu'on propose n'a rien de chimérique.

On a si peu réfléchi sur cette matière, et sur les arts et métiers en général (1), qu'on est persuadé que la vie entière d'un homme ou d'une femme suffit à

(1) Malgré l'*Encyclopédie*, très-mal faite à cet égard comme à tout autre : elle auroit dû enseigner les moyens de simplifier les procédés, de perfectionner les méthodes, d'abréger les apprentissages, ou, pour mieux dire, elle auroit dû éclairer sur la charlatannerie de la plupart des maîtres : elle n'a rien fait de tout cela.

peine pour apprendre un seul métier ; et c'est une erreur très-funeste pour la classe malheureuse, qui n'a d'autre ressource que son industrie; car la bienfaisance n'a jamais imaginé pour elle qu'un plan d'éducation beaucoup trop borné, et qui, partout, se réduit à ceci, *lire, écrire, compter, et un métier.* Dans les écoles brillantes où l'on enseigne ce qu'il y a de plus difficile à apprendre, les sciences et les beaux arts, le plan d'instruction est immense, et, s'il n'embrassoit pas toutes les connoissances humaines, on le trouveroit défectueux ; et dans les écoles où l'on n'enseigne que ce que les gens les plus bornés pourroient apprendre, on n'enseigne qu'une ou deux choses. L'éducation du pauvre et du peuple est donc entièrement négligée, et à peu près nulle. Le goût effréné de la dissipation poussé à l'excès, de notre temps, et la paresse, suite de ce goût, ont établi d'étranges préjugés contre la variété

des études; le mot *universalité*, prononcé avec dédain, est une critique, sinon piquante, du moins très-commune, et à laquelle ne peuvent se soustraire les gens qui aiment à s'instruire. A cet égard, l'incrédulité de l'indolence est extrême; elle a prononcé cet arrêt : *On ne peut bien savoir, on ne peut bien faire qu'une seule chose;* telle est la décision des gens qui, nés apparemment avec de l'ambition et découragés par cette sentence, n'ont jamais rien appris et ne savent rien du tout.

La *perfectibilité* de la morale et des beaux arts est sans doute une chimère. On ne fera jamais une plus belle statue que l'Apollon du Belvédère, ni une plus belle tragédie qu'Athalie, etc. Mais pour l'éducation, il est possible de perfectionner et d'étendre toutes les facultés de l'homme; et l'on peut dire, avec vérité, que nulle créature humaine, soit par le vice de son éducation, soit par l'indolence de son caractère, ou

par des circonstances malheureuses, n'a joui pleinement de toutes ses facultés : nulle n'a rempli toutes les cases de sa mémoire, nul n'a profité de toutes ses dispositions naturelles, nulle enfin n'a été aussi loin qu'elle auroit pu aller.

Les sciences et les arts libéraux et mécaniques sont liés ensemble par une chaîne qui en simplifieroit extrêmement l'étude, si l'on pouvoit en saisir tous les anneaux et les mettre en ordre. Du moins en beaucoup de choses, l'analogie est trop frappante pour qu'elle puisse n'être pas aperçue. Nous savons que les peintres anciens réunissoient souvent les talens de la sculpture et de l'architecture, et au degré le plus éminent, à celui de la peinture (1). Le mécanisme de la sculpture n'a rien de commun avec celui de la peinture; mais le dessin fait la base de ces deux arts, et il est hors de doute que tout excel-

(1) Raphaël, Michel-Ange, etc.

lent peintre, avec l'étude nécessaire, deviendroit, s'il le vouloit, excellent sculpteur (1). C'est surtout le sentiment de la justesse des proportions qui fait les bons architectes. Ce sentiment doit être encore l'une des qualités du peintre; aussi quel est le grand peintre qui n'est pas éminemment connoisseur en architecture? L'analogie qui se trouve dans les sciences et les arts, diminue donc beaucoup, aux yeux de qui sait réfléchir, le merveilleux de la réunion de beaucoup de talens. Qui en possède un seul supérieurement, possède aussi les élémens, l'ébauche ou le fond essentiel d'une infinité d'autres: en ceci peut s'appliquer plus particulièrement encore aux arts purement mécaniques, et, parmi ceux-là, aux arts d'industrie exercés par les femmes,

(1) Un grand sculpteur pourroit bien ne pas devenir un grand peintre; le *coloris* établit cette différence.

avec l'aiguille, la navette et le fuseau. L'enchaînement de ces derniers arts est très-facile à saisir; et, en le suivant bien, on peut sans peine enseigner aux élèves, dans le cours de huit ans environ, dix ou douze métiers, qu'elles posséderont tous également bien; et l'on peut d'ailleurs ne pas laisser sans culture leur esprit et leur mémoire, en exerçant l'un et l'autre pendant les jours consacrés au repos par la religion et par nos lois, et en leur faisant des lectures tout haut, chaque jour, durant les travaux faciles et silencieux de la filature, de la couture et du tricot, et enfin par l'étude des langues vivantes et celles des lois dont j'ai fait le détail, connoissance qu'il seroit si nécessaire de donner aux jeunes personnes qui peuvent, en se mariant, devenir mères, et peut-être un jour tutrices de leurs enfans. Je propose, pour elles, l'étude des langues vivantes, parce qu'il n'en est guère de plus utile, surtout pour celles qui

épouseroient des négocians, ou qui voudroient se placer dans des maisons de négoce, ou seulement se dévouer à l'éducation des enfans. Rètrancher de cette étude la lecture des poètes, c'est en ôter les plus grandes difficultés, et par conséquent c'est abréger de moitié le temps qu'on y consacre ordinairement. C'est ainsi qu'en Allemagne presque toutes les maîtresses d'école ou les femmes de marchands ou d'aubergistes ont appris quatre ou cinq langues, qu'elles parlent avec facilité; elles ne sauroient pas expliquer quatre pages de vers, mais elles sont toutes en état de soutenir une conversation, et d'entretenir par écrit, dans ces différentes langues, une correspondance d'affaires, et c'est là tout ce qu'il faut enseigner dans une école où tout est dirigé vers un but utile. Je suis persuadée que les jeunes personnes élevées ainsi auroient infiniment plus d'idées et plus de justesse dans l'esprit, que celles qu'une

éducation frivole consacre presqu'entièrement à l'étude des beaux arts. On peut penser, on peut écouter une conversation ou une lecture instructive en cousant ou en brodant; il est impossible de penser ou d'écouter en jouant des instrumens et en dansant. Pour exceller sur un instrument, il faut en jouer au moins habituellement cinq ou six heures par jour. C'est un repos d'esprit bien long.

Le dédain de l'ignorance ou de la perversité est parvenu à jeter une sorte de ridicule sur les choses et les caractères les plus estimables et les plus dignes de vénération. C'est ainsi que l'épithète de *bon homme* ne s'emploie guère que pour désigner un sot, et que celle d'*excellente ménagère* (en France) donne toujours l'idée d'une personne dépourvue d'esprit et d'agrémens. Il est impossible d'avoir cet injuste préjugé quand on a séjourné en Angleterre, en Allemagne, en Suisse ou en Hol-

lande. Pourquoi ne seroit-on pas aimable parce que l'on sauroit conduire une ferme et une terre, et qu'au lieu d'exercer l'adresse de ses doigts sur les cordes d'une harpe, ou sur les claviers d'un clavecin, on l'emploieroit à coudre, à broder, à faire les vêtemens de ses enfans et les meubles de sa maison? On convient enfin qu'une femme sans aucun talent, et même sans instruction, peut être distinguée dans la société par les seuls agrémens naturels; pourquoi une ingénieuse industrie et l'adresse d'une fée nuiroient-elles à ces agrémens?

L'éducation simple et solide, qui forme les *bonnes ménagères* et les *excellentes mères de famille*, a un immense avantage sur les éducations compliquées et plus brillantes; c'est que tous les talens qu'elle donne restent toujours. Le monde et la dissipation font négliger la musique et la peinture, et même, dans un genre de vie séden-

taire, on ne peut se livrer entièrement à des occupations qui séparent de toute société. Toute la famille d'une femme aimable semble conspirer contre ses talens; parce qu'on aime mieux sa conversation, on l'arrache à ses études, on les lui fait oublier, et elle perd bientôt le fruit de tous les travaux de sa jeunesse. Mais celle qui n'a rien appris d'*inutile*, loin de perdre avec le temps, ne pourra que se perfectionner. Une belle-mère et un mari se gardent bien de troubler ses occupations; elle n'agit et elle ne travaille que pour sa famille. Chaque jour lui fournit l'occasion d'exercer ses talens; elle a tous les jours une maison à conduire, des comptes à régler, etc. Ses autres travaux ne la forcent point de se soustraire à la société; elle porte son métier, son rouet ou ses fuseaux au milieu de ses amis et de ses enfans; elle écoute et elle répond, tandis qu'un fil délié, ou de la dentelle, ou des fleurs brillantes se forment sous

ses doigts ; enfin elle est *femme*, elle remplit sa véritable vocation, elle a le rang qu'elle doit avoir dans la société : reine et législatrice dans sa maison, tout s'y fait par ses ordres ou par ses mains, car il faut qu'elle en soit le génie tutélaire pour avoir tout le bonheur et toute la dignité de son sexe.

On doit enfin opposer à la dépravation des mœurs, des plans austères d'éducation publique. Il faut proscrire de ces plans beaucoup de choses qui étoient sans inconvéniens dans d'autres temps, mais qui en ont d'énormes aujourd'hui. Toutes les maisons d'éducation sont maintenant des écoles d'*artistes*, presque toutes les jeunes personnes ont l'ambition de devenir des *artistes* célèbres. La facilité d'exposer leurs ouvrages avec ceux des grands maîtres, leur inspire des préventions quelquefois ridicules, et donne lieu souvent à une infinité de supercheries. Le gouvernement doit protéger les arts, encourager et

récompenser les vrais talens, et non favoriser des prétentions ambitieuses et mal fondées. C'étoit jadis une distinction et un honneur de pouvoir étaler ses ouvrages dans les salles du Louvre; c'étoit l'objet d'une utile émulation: aujourd'hui chacun peut y prendre une place (ce qui produit une multitude de mauvais artistes), et le salon, tous les ans, est déparé par des productions indignes d'y paroître. Songeons encore, qu'autrefois, l'état d'acteur et de comédien étoit, dans l'opinion publique, une profession vile: ce préjugé n'existe plus, et les spectacles sont prodigieusement multipliés; les talens d'agrément sont devenus un écueil bien dangereux pour les jeunes personnes sans fortune, qui n'ont pas d'élévation d'âme ou de grands principes de religion!....

Je propose d'établir l'*école rurale* dans les provinces méridionales, parce que l'air y est plus sain, le climat plus doux, la nature plus belle et plus va-

riée dans ses productions ; c'est dans un tel pays que les élèves prendront plus facilement le goût de la vie champêtre. Comme à Saint-Cyr, on diviseroit les pensionnaires en trois classes ; celle des *enfans* de cinq à dix ans, celle des *adolescentes*, et celle des *jeunes filles* de quinze à vingt ans. Comme à Saint-Cyr encore, les jeunes filles prendroient soin tour à tour des enfans, les habilleroient, les instruiroient, etc. sous les yeux de leurs institutrices. Tout le linge de la maison et tous les vêtemens des pensionnaires seroient faits par elles; mais les ouvrages de broderie, de tapisserie, les dentelles, les fleurs artificielles, les rubans, les porte-feuilles de maroquin, les ouvrages délicats de tour, les paniers d'osier et de paille, des cartons de toute espèce, des surtouts de dessert, des plans en relief (1), etc. toutes

(1) Je sais bien que l'art de faire des plans en relief n'est point un métier, mais je puis dire,

ces choses seroient vendues au profit de la maison (1).

En Amérique, les prisonniers, par leurs travaux durant leur détention, paient leur nourriture, l'entretien de la maison, la location, les outils employés aux différens métiers qu'ils exercent, les frais de leurs procès, et l'amende qui en est la suite; et il se trouve encore, après quelques années de ré-

---

par expérience, que lorsqu'on fait parfaitement ces espèces de boîtes qu'on appelle *cartons*, c'est-à-dire en se servant, pour les couper, de la règle et du canif, on fait les plans en relief avec la plus grande facilité, pour peu qu'on ait l'idée des proportions.

(1) Je désigne, à dessein, tous ces métiers, parce que je puis assurer qu'une femme peut les savoir tous parfaitement. D'ailleurs je n'ai pas besoin de dire que chaque élève ne seroit point obligée de les apprendre tous; mais la moins intelligente en apprendroit au moins la moitié, et certainement plusieurs pensionnaires voudroient les apprendre tous.

clusion, une somme considérable épargnée à leur profit (1).

On pourroit tirer encore un meilleur parti de l'adresse et des travaux des pensionnaires de l'école rurale, puisqu'elles feroient des ouvrages précieux dont la main-d'œuvre est beaucoup plus chère, telles que les fleurs artificielles, la dentelle, etc. Remarquons encore que les élèves étant accoutumées à se servir elles-mêmes et entr'elles, à faire leurs lits, à balayer tour à tour leurs dortoirs, le nombre des domestiques seroit moins grand dans cette école qu'il ne l'est dans toutes les autres, et qu'enfin la vie est à meilleur marché dans les provinces méridionales qu'aux environs de Paris: d'ailleurs une ferme bien montée et bien conduite réduiroit encore infiniment la dépense.

(1) Voyez, dans l'excellent Voyage d'Amérique du citoyen Larochefoucault de Liancourt, des détails intéressans sur les prisons de Philadelphie.

Il seroit à désirer que l'on fît, pour cette école, quelques livres élémentaires qui manquent : 1°. un plan de lecture pour les élèves. Point de littérature, point de romans, un peu d'histoire, beaucoup de morale, quelques voyages. On placeroit, dans ce plan, les *Lettres d'un Cultivateur américain*, de M. de Crevecœur, ouvrage que toutes les jeunes personnes devroient lire ; et la *Bibliothèque des Dames*, du citoyen Parmentier, ouvrage intéressant autant qu'instructif, qu'il auroit dû intituler la *Bonne Fermière*. J'ose espérer que l'on pourroit aussi comprendre dans ce plan quelques-uns de mes ouvrages.

2°. Un livre traitant des affaires et des lois que les femmes devroient connoître et avec assez de clarté, d'ordre et de méthode, pour être parfaitement compris et retenu par des jeunes filles de quinze ans.

3°. Une nouvelle Maison rustique à l'usage de la jeunesse. J'ai commencé il

y a long-temps cet ouvrage; j'ai même tâché de lui donner une forme agréable; mais j'ignore quand je pourrai le finir.

Il est bien surprenant que l'on ait entièrement négligé jusqu'ici de donner à la jeunesse des deux sexes ce genre d'instruction, quoiqu'on ait senti, cependant, qu'il étoit utile de leur inspirer le goût de la vie champêtre; mais on ne se plaît point à la campagne quand on n'a nulle notion d'agriculture : ce ne sont point des idylles et des églogues qui font aimer les champs, car on n'y trouve guère les bergères de Virgile et de Gessner; mais on revoit avec délices les lieux qui nous retracent les doux plaisirs de notre enfance, et rien n'est plus fait pour intéresser le cœur et l'esprit que les travaux de la campagne, lorsqu'on est en état d'en apprécier l'utilité, d'en comprendre tous les détails et de les diriger.

Comme je ne doute pas que l'on ne s'obstine à soutenir qu'il est impossible

d'apprendre dix ou douze métiers, je crois nécessaire de revenir encore sur cet article, que pourront passer ceux qui n'ont pas cette incrédulité. On peut apprendre, avec beaucoup d'autres choses, dix ou douze métiers; c'est de quoi j'ai la preuve par plusieurs de mes élèves. Il seroit ridicule d'imaginer que je propose d'enseigner tous ces métiers à la fois, ou de les exercer tous ensemble quand on les aura acquis. Il n'en est pas des métiers comme des talens, qui se rouillent et se perdent si on ne les exerce pas constamment chaque jour. Quand une fois on sait bien coudre, tricoter, filer, broder, etc. on n'oublie aucune de ces choses; on peut mettre un intervalle de plusieurs mois à quelque métier que ce puisse être, et le reprendre ensuite sans avoir rien perdu. Ainsi il suffira, pour les élèves, de les occuper successivement aux divers métiers qu'elles sauront, de manière à remplir les journées, et de marquer,

avec intelligence, les intervalles d'une occupation à l'autre, de telle sorte que tous les métiers soient exercés et repris tour à tour dans le cours de chaque année.

Quel bienfait inestimable que celui d'une telle éducation pour de jeunes orphelines sans fortune! Cette industrie universelle leur assureroit, en tous lieux, des ressources honorables et certaines, des moyens prompts et faciles de se procurer une honnête subsistance; et ces divers talens, dans la prospérité, seroient encore pour elles une source inépuisable des plus doux amusemens. Cette espèce de travail ne ruine point la santé, ne fatigue jamais, n'inspire point d'orgueil, n'excite l'envie de personne.... Puissent les femmes de la génération future s'y consacrer entièrement, et, bornant là toute leur ambition, mériter qu'on puisse leur faire l'application de ces paroles touchantes et sublimes de l'écriture :

« Elle a cherché la laine et le lin, et » elle a filé avec des mains sages et in- » génieuses ; elle a ouvert sa main à » l'indigent, et elle a étendu ses bras » vers le pauvre ; la grâce est trom- » peuse et la beauté est vaine ; la femme » qui craint le Seigneur est celle qui » sera louée » ! Prov. chap. 3.

FIN.

TABLE.

PRÉFACE de l'édition de Berlin, année 1797. . . . . pag. 5
I. DISCOURS sur l'éducation du Dauphin. 9
II. DISCOURS sur l'adoption 71
III. DISCOURS sur la suppression des couvens de religieuses, et sur l'éducation publique des femmes 93
IV. DISCOURS sur la botanique 191
V. DISCOURS sur l'éducation publique du peuple 207
VI. DISCOURS sur le luxe et sur l'hospitalité. 245
PROJET d'une école rurale pour l'éducation des filles. 300

FIN DE LA TABLE.

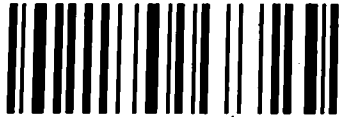
00102570

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015